



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 16 mars 2016**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

## 12 – Orientation

### 12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1155331011

Conclure avec Demix Béton, une division de CRH Canada inc. une entente-cadre collective pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait pour les travaux en régie - Appel d'offres public 15-14808 (1 soumissionnaire) (Montant total estimé de l'entente : 1 471 204,29 \$)

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1164332001

Accorder un contrat à XYZ Technologie culturelle inc. pour l'acquisition et l'installation d'équipements de sonorisation et d'affichage pour la piste d'athlétisme du complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016 - Dépense maximale de 346 421,00 \$ \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15014 (2 soumissionnaires)

### 20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1162645002

Conclure avec Boivin & Gauvin inc. une entente-cadre pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien, pour une période de 120 mois - Appel d'offres public 15-14691 (3 soumissionnaires) (Montant estimé de 9 932 508,85 \$, taxes incluses) - Autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'APRIA, d'équipements et accessoires et la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien pour une période de 120 mois

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la concertation des arrondissements - 1165086001

Accorder un contrat à Sérigraphie Vellone, un contrat pour la fourniture de chandails pour les corvées de propreté, pour une période de 36 mois - Somme maximale de 353 950,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14978 (7 soumissionnaires)

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement - 1162621001

Accorder un contrat à Orbis Canada Limited pour la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoir de 7 litres pour la collecte des matières organiques, pour une période de 39 mois avec deux options de prolongation de 12 mois - Somme de 5 487 425 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14945 (3 soumissionnaires)

**20.008** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334027

Accorder un contrat à Schneider Electric Canada inc., pour les travaux de remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte - Dépense totale de 1 135 904,83 \$ taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.009** Contrat de construction

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1161701004

Accorder un contrat à G. Daviault Ltée, pour la fourniture et l'installation des clôtures de chantier dans le cadre de la mise en valeur du square Viger - Dépense totale de 285 270,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6873 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.010** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154102007

Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat : 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$ ) - Appel d'offres public 329402 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats  
Ce dossier en est lien avec l'article 60.003  
L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.011** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154102009

Accorder un contrat à Insituform Technologies limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 477 000 \$ (Contrat: 11 277 000 \$ + incidences: 200 000 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 329406 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats  
Ce dossier est en lien avec l'article 60.004  
L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.012** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1164139002

Accorder un contrat à Entreprise de construction Ventec inc., pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 400,11 \$ (contrat: 11 916 003,09\$ + incidences: 762 397,02 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 329902 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

**20.013** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154102012

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de trottoirs et de la chaussée dans l'avenue Papineau, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension - Dépense totale de 22 592 475,53 \$ (contrat: 20 520 000,00 \$ + incidences: 2 072 475,53 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses - Appel d'offres public 293601 (5 soumissionnaires) - Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites - Somme maximale de 182 000 \$ taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

**20.014** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154102013

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 209204 - (13 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

**20.015** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154102010

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux pour la reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, du réseau de la CSEM et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au Chemin de la Côte-des-Neiges - Dépense totale de 11 801 587,80 \$ (contrat: 10 878 083,94 \$ + incidences: 1 035 058,55 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 280001 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.008

**20.016** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154102011

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 283901 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.009

**20.017** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1160554001

Autoriser le renouvellement de la convention de services professionnels intervenue avec la firme Morneau Shepell Ltée (CE11 0326), pour une période de 5 ans et cela conformément à l'article 18 de la convention - Autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant de la convention de 9 852 279 \$ à 13 758 207 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.018** Contrat de services professionnels

CG Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1155304001

Accorder un contrat de services professionnels à Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019 - Somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.010



**20.019** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.020** Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334003

Accorder un contrat de services professionnels à SNC - Lavalin inc. pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau des intercepteurs - Dépenses totales de 475 716,94 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14833 (1 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.021** Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1160160002

Approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque entre la filiale Infra de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) et la Ville de Montréal, dans le cadre des projets de systèmes de transport collectif électriques sur le nouveau pont Champlain et vers l'ouest de l'île de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

**20.022** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.023** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.024** Subvention - Contribution financière

CE Service des technologies de l'information - 1151805002

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, à l'École de technologie supérieure (ÉTS) dans le cadre de la création de la Maison du logiciel libre - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.025** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1165360001

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 26 avril 2016 au marché Bonsecours - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.026** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1161654001

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Alternatives dans le cadre de l'édition 2016 de Cultiver Montréal, qui se tiendra du 1er au 31 mai 2016 - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.027** Autres affaires contractuelles

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334004

Autoriser la cession de contrat entre la Ville de Montréal et Omni Sécurité, organisme sans but lucratif, relativement à la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte conclu le 20 août 2015 et d'une valeur de 1 196 628.54 \$ toutes taxes incluses, au bénéfice de l'organisme Axia Services.

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service du développement économique - 1165175002

Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat avec les 6 organismes PME MTL

*Compétence d'agglomération* : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction associée Bibliothèques - 1160138001

Céder un lot de livres retirés de la collection de l'ancienne Bibliothèque centrale à divers organismes à but non lucratif et approuver le recyclage ou la mise au rebut des documents non sélectionnés

**30.003** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service du greffe - 1163430005

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2016

**30.004** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service du greffe - 1163430006

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2016

*Compétence d'agglomération* : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

**30.005** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843002

Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 4 au 5 février 2016, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités - Montant : 231,62 \$

**30.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.007** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1165917001

Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 500 000 \$, pour l'année 2015-2016, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire - Approuver un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel correspondant

**30.008** Budget - Taxe / Compte

CE Service des finances, Direction des revenus - 1167017001

Fixer la date de la vente d'immeubles par le greffier pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations

**30.009** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de l'approvisionnement - 1164719001

Autoriser un virement budgétaire de 104 300 \$, pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le Service de l'approvisionnement, afin de permettre la création et le comblement de 2 postes temporaires d'agent de distribution - équipements municipaux dans le cadre du projet Maxim'eau jusqu'au 31 décembre 2018 - Ajuster la base budgétaire pour les années 2017 et 2018

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**30.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.011** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service des finances, Direction de la comptabilité et des informations financières - 1163592006

(AJOUT) Ne pas utiliser, pour les résultats financiers 2015, les mesures d'allègement fiscales incluses au budget de 2015

## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1154368010

Adopter une ordonnance en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (15-091) afin d'ajouter des offres promotionnelles à la grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2016

### 40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 40.004 Règlement - Emprunt

CG Société du Parc Jean-Drapeau - 1156807002

Adopter un projet de règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisé par le Conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2016-2018

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

### 40.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1155271002

Déposer le bilan annuel 2015 de la qualité de l'eau potable de 14 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1163624011

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE162645002 en lien au contrat à accorder à Boivin & Gauvin inc.

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

### 60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1163624007

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102007 en lien au contrat à accorder à Aquarehab (Canada) inc.

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.010

### 60.004 Dépôt

CE Service du greffe - 1163624008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102009 en lien au contrat à accorder à InsituformTechnologies limited

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.011

**60.005** Dépôt

CE Service du greffe - 1163624012

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE164139002 en lien au contrat à accorder à Entreprise de construction Ventec inc.

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.012

**60.006** Dépôt

CE Service du greffe - 1163624014

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102012 en lien au contrat à accorder à Les Entreprises Michaudville inc.

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.013

**60.007** Dépôt

CE Service du greffe - 1163624015

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102013 en lien au contrat à accorder à Pavages D'Amour inc.

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.014

**60.008** Dépôt

CE Service du greffe - 1163624013

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102010 en lien au contrat à accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc.

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.015



**60.009** Dépôt

CE Service du greffe - 1163624016

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102011 en lien au contrat à accorder à Groupe TNT inc.

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.016

**60.010** Dépôt

CE Service du greffe - 1163624010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155304001 en lien au contrat à accorder à Keleny inc.

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.018

**60.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>33</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>10</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>18</b>

CE : 10.002  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.001  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.001  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.002  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1155331011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Demix Béton, une division de CRH Canada inc. une entente-cadre collective pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait pour les travaux en régie.- Appel d'offres public 15-14808 (1 soumissionnaire). Montant total estimé de l'entente : 1 471 204,29 \$

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, à compter de la date de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de remblai sans retrait (groupe B);
2. d'accorder à Demix Béton, une division de CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14808 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, à compter de la date de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé (groupe A);
2. d'accorder à Demix Béton, une division de CRH Canada inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14808 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.



**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155331011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Demix Béton, une division de CRH Canada inc. une entente-cadre collective pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait pour les travaux en régie.- Appel d'offres public 15-14808 (1 soumissionnaire). Montant total estimé de l'entente : 1 471 204,29 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre collective pour combler les besoins en béton pré-mélangé et de remblai sans retrait servant aux travaux en régie pour les dix-neuf (19) arrondissements de la ville de Montréal pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, suite à l'appel d'offres public 15-14808. Depuis 2002, le service de l'approvisionnement gère cette entente-cadre et assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle.

En 2014, le Service de l'approvisionnement a conclu deux ententes-cadres d'une valeur totale de 1 592 622,21 \$, incluant taxes et suppléments, pour un volume estimé à 8300 mètres cubes de béton pré-mélangé avec la firme Demix Béton et 1830 mètres cubes de remblai sans retrait avec la firme Lafarge Canada inc. En 2015, ces ententes-cadres ont été prolongées pour une période de 12 mois pour une valeur totale de 1 696 923,67 \$, incluant taxes et suppléments, pour un volume estimé à 8 475 mètres cubes de béton pré-mélangé et 1 725 mètres cubes de remblai sans retrait. Ces ententes-cadres actuelles en vigueur depuis le 12 avril 2015 prendront fin le 11 avril 2016. Selon les dernières données disponibles, les ententes actuelles ont été consommées à 50 %.

L'appel d'offres public (15-14808) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de trente-six (36) jours calendriers, soit du 14 décembre 2015 au 18 janvier 2016. La soumission reçue est valide pour 120 jours calendrier, soit jusqu'au 18 mai 2016. Aucun addenda n'a eu lieu.

L'octroi est effectué par groupe d'articles (A et B) au plus bas soumissionnaire conforme en fonction des prix unitaires soumis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0306 - 23 mars 2015 - Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre avec Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. et Lafarge Canada inc. pour la

fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de béton à remblai sans retrait utilisés dans le cadre des travaux en régie - Appel d'offres public 14-13224 (3 soumissionnaires)

CM14 0276 - 25 mars 2014 - Conclure avec Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13224 (3 soumissionnaires)

CE14 0320 - 12 mars 2014 - Conclure avec Lafarge Canada inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, à compter de la date de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de remblai sans retrait

## **DESCRIPTION**

Les produits de béton pré-mélangé et le remblai sans retrait sont des produits nécessaires aux projets d'entretien et de réfection des rues et d'aqueduc dans le cadre des travaux en régie. L'appel d'offres fait l'objet de deux groupes d'articles soit le groupe A qui est composé de béton pré-mélangé de résistance 32 et 35 Méga-Pascal (MPa) servant notamment à la construction ou réfection des rues et trottoirs et le groupe B, remblai sans retrait qui est un matériau utilisé pour remblayer rapidement les tranchées des routes et rues lors de réparation ou d'installation de services publics tels que l'aqueduc, les égouts et autres. Ce produit est particulièrement utile dans les situations où l'entrave à la circulation est un aspect prépondérant (quartiers d'affaires, rues achalandées, etc.). Sa faible résistance à la compression fait qu'il est facile à excaver au moyen d'équipements conventionnels lors d'interventions futures.

Le présent dossier vise la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait. Les quantités prévues à l'appel d'offres ont été constituées de l'historique de consommation des dix-neufs (19) arrondissements au cours des 12 derniers mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour les 12 prochains mois, un potentiel d'approvisionnement de 7 110 mètres cubes de béton pré-mélangé et de 1 166 mètres cubes de remblai sans retrait, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum de quantités.

Dans le cadre de cet appel d'offres, un cautionnement d'exécution de 2% a été exigé.

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables

## **JUSTIFICATION**

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 15-14808

Titre : Béton pré-mélangé et remblai sans retrait

Date de lancement : 14 décembre 2015

Date d'ouverture : 18 janvier 2016

**Preneurs du cahier des charges : ( 6 )**

Demix Béton, une division de CRH Canada inc.

Béton Mobile du Québec inc.  
La Compagnie Meloche inc.  
Les Bétons Longueuil 1982 inc.  
Les Clôtures Arboit inc.  
PSC inc.

### **Soumissionnaires : ( 1 )**

Demix Béton, une division de CRH Canada inc.

### **Raisons invoquées pour le non-dépôt des soumissions :**

- Délais de livraison hors d'atteinte, territoire trop vaste à combler.
- Difficulté à obtenir la garantie requise.
- Délais de livraison hors d'atteinte, capacité restreinte face à la demande.
- Produit non-offert.

Dans le cadre de cet appel d'offres, nous avons reçu seulement une seule soumission pour les raisons suivantes :

- En 2015, le marché du béton au Québec a connu une vague de fusions et d'acquisitions. Le 10 juillet 2015, une nouvelle entité Lafarge-Holcim a été créée à la suite de la fusion de la firme Lafarge Canada inc. et la compagnie Holcim. Les compagnies impliquées ont dû se départir d'une partie de leurs actifs, dont ceux que détient Holcim au Canada, afin que la fusion soit viable. Ces actifs, dont Demix Béton, ont été rachetés par CRH Canada inc., une filiale du géant irlandais CRH. Par la suite, le fournisseur Pro-Mix béton inc., qui était un soumissionnaire récurrent à nos appels d'offres, a été acquis par l'adjudicataire recommandé Demix Béton, une division de CRH Canada inc., réduisant du même coup le nombre de compétiteurs autour de l'île de Montréal;
- L'intégrité du produit requis est un facteur important. Le béton et le remblai ne peuvent demeurer dans la bétonnière mobile pendant plusieurs heures avant d'être utilisés. Selon les exigences du document d'appel d'offres, l'adjudicataire doit être en mesure de fournir à tous les arrondissements de la Ville sans compromettre l'intégrité du produit. Seuls les fournisseurs ayant une grande capacité, un emplacement stratégique et des installations d'envergure peuvent répondre aux délais et aux volumes requis pour les travaux en régie d'une métropole comme Montréal. Le Service de l'approvisionnement travaillera sur la stratégie d'approvisionnement pour élargir le marché tout en respectant les exigences de nos requérants (découpage des territoires, etc.)

### **Résultats de l'analyse des soumissions :**

En date du 9 février 2016, l'adjudicataire recommandé dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ne fait l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du Gouvernement du Québec quant à la nécessité pour ses fournisseurs d'obtenir une autorisation de l'AMF.

L'entreprise Demix Béton, une division de CRH Canada inc., détient tout de même une attestation de l'AMF.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, les ententes sont accordées par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme.

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

**Montant estimé des ententes :**

Groupe A (fourniture et livraison de béton pré-mélangé) : Demix Béton, une division de CRH Canada inc.

1 114 646,25 \$ + TPS : 55 732,31 \$ + TVQ : 111 185,96 \$ = 1 281 564,52 \$

Groupe B (fourniture et livraison de remblai sans retrait) : Demix Béton, une division de CRH Canada inc.

164 940,00 \$ + TPS : 8 247,00 \$ + TVQ : 16 452,77 \$ = 189 639,77 \$

**Adjudicataire recommandé :**

Conclure avec Demix béton, une division de CRH Canada inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait servant pour les travaux en régie, suite à l'appel d'offres public 15-14808.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et la livraison de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait pour une période de 12 mois. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 322 377,90 \$, incluant les taxes et les suppléments pour le groupe A et 183 757,23 \$ incluant les taxes et les suppléments pour le groupe B, pour un total de 1 506 135,12 \$, taxes incluses, et ce pour une période de 12 mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation réelle des dix-neuf (19) arrondissements participants et des prix des ententes précédentes obtenus en janvier 2014, avec une indexation de - 3.06% pour le béton et le remblai sans retrait et + 2% pour les suppléments (la livraison et les frais d'ouverture d'usine).

L'indexation pour le béton et le remblai représente l'évolution de *l'Indice des prix industriels (IPI)* de janvier 2014 à septembre 2015 de la catégorie *Béton prêt à l'emploi, Québec [46512]*, tandis que l'indexation pour les suppléments (la livraison et les frais d'ouverture d'usine) représentent l'évolution de *l'Indice des prix à la consommation (IPC) par ville, mensuel, Montréal, au cours des 12 derniers mois*, de septembre 2014 à septembre 2015. Les indices sont publiés par Statistique Canada dans son rapport mensuel de septembre 2015, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en novembre 2015.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente conclue en avril 2015, on constate une diminution de 2,8 % du prix moyen du béton pré-mélangé, excluant les

suppléments et une diminution de 3,8 % du prix moyen du remblai sans retrait, excluant les suppléments.

		2014	2015	2016
<b>Béton</b>	Montant octroyé excluant les suppléments	1 335 469,12 \$	1 450 771,41 \$	1 183 260,90 \$
	Quantité en m3	8 300	8 475	7 110
	Prix unitaire moyen en \$/m3	<b>160,90 \$</b>	<b>171,18 \$</b>	<b>166,42 \$</b>
<b>Remblai sans retrait</b>				
<b>Remblai sans retrait</b>	Montant octroyé excluant les suppléments	198 193,91 \$	164 276,13 \$	106 857,77 \$
	Quantité en m3	1 830	1 725	1 166
	Prix unitaire moyen en \$/m3	<b>108,30 \$</b>	<b>95,23 \$</b>	<b>91,64 \$</b>

\* Les quantités estimées en 2016 sont basées sur les quantités consommées réellement en 2015 par les 19 arrondissements.

#### Groupe A (Béton pré-mélangé)

Firmes soumissionnaires	Total
Demix Béton, une division de CRH Canada inc.	1 281 564,52 \$
Dernière estimation (incluant taxes et suppléments)	1 322 377,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-40 813,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-3,09 %

#### Groupe B (Remblai sans retrait)

Firmes soumissionnaires	Total
Demix Béton, une division de CRH Canada inc.	189 639,77 \$
Dernière estimation (incluant taxes et suppléments)	183 757,23 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	5 882,54 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	3,20 %

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la résolution et à compter du 12 avril 2016

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ  
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

El Mostafa RAKIBE  
Chef de section

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL  
Directeur de l'approvisionnement  
**Tél :** 514 868 4433  
**Approuvé le :** 2016-03-02



**Dossier # : 1164332001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC. un contrat de 346 421,00 \$ \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation d'équipements de sonorisation et d'affichage pour la piste d'athlétisme du complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016 - Appel d'offres public n° 16-15014 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat de 346 421,00 \$, taxes incluses, à la firme XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition et l'installation d'équipements de sonorisation et d'affichage pour la piste d'athlétisme du complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016;
2. D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-03 08:44

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164332001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC. un contrat de 346 421,00 \$ \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation d'équipements de sonorisation et d'affichage pour la piste d'athlétisme du complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016 - Appel d'offres public n° 16-15014 - 2 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les organisateurs des Jeux du Québec - Montréal 2016 ont identifié la piste d'athlétisme du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) comme un pôle d'activités majeur pour la tenue des compétitions d'athlétisme. La course est au cœur du développement de tous les athlètes, quelle que soit la discipline sportive, et presque tous les organismes partenaires du CSCR bénéficient de la piste et de ses aires de saut et de lancer. Elle est régulièrement utilisée par plusieurs groupes pour l'entraînement et la compétition.

Les travaux de réfection de la piste et de sa périphérie ont été réceptionnés en décembre 2015. Ces travaux consistaient à refaire le revêtement souple de polyuréthane de la piste elle-même et des aires de saut et de lancer, les bacs à sable, les bases pour butoirs, les planches d'appel et la cage de lancer, ainsi qu'à acquérir des équipements d'athlétisme pour les compétitions.

Les travaux d'aménagements périphériques consistaient à implanter de nouvelles clôtures, des équipements de parc, des plantations, du pavage, du bétonnage, ainsi que des travaux d'électricité générale incluant la distribution électrique pour le tableau d'affichage et les haut-parleurs. Ces deux derniers équipements (tableau d'affichage et haut-parleurs) devaient être acquis et installés après la réception des travaux de réfection.

En vue d'octroyer le contrat d'acquisition et d'installation du tableau d'affichage, des haut-parleurs et de leurs accessoires, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public le 27 janvier 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 15 février 2016.

Le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer le contrat à la firme XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC, le plus bas soumissionnaires conforme.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1485 - 14 décembre 2015	Accorder à la firme Alcis un contrat de 115 491,35 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipements sportifs pour les compétitions extérieures d'athlétisme au complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016.
CM15 0532 - 27 avril 2015	Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour fournir, livrer les équipements de sonorisation et d'affichage électronique au complexe sportif Claude-Robillard, de réaliser leur installation et leur branchement, de les calibrer et de les programmer selon les besoins de la Ville, d'en assurer une mise en marche conforme et de dispenser la formation requise. L'Adjudicataire doit présenter une garantie d'entretien sur les équipements et leur installation et un support technique lors du déroulement des compétitions d'athlétisme de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016.

Aux termes de l'appel d'offres public, deux (2) firmes ont déposé une soumission; il s'agit de XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC. et Solotech Inc. Leurs soumissions sont jugées conformes.

Un (1) addenda a été émis pendant l'appel d'offres en réponse aux questions et remarques des preneurs de cahier des charges.

## JUSTIFICATION

Sur un total de cinq (5) preneurs de cahier des charges, deux (2) ont soumissionné (40 %). Les résultats de l'appel d'offres sont :

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences (5 %)	Total
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	329 924,77 \$	16 496,23 \$	346 421,00 \$
Solotech Inc.	349 492,96 \$	17 474,64 \$	366 967,60 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne le 21 décembre 2015	323 539,65 \$	16 176,98 \$	339 716,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			356 694,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100			2,96 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			20 546,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100			5,93 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			6 704,37 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	1,97 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	20 546,00 \$ \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100	5,93 %

Tous les coûts indiqués comprennent les taxes.

La dernière estimation des coûts relatifs à cette acquisition a été basée sur le prix courant d'équipements similaires acquis et installés ailleurs au Québec.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est négligeable (2 %).

Les documents de l'appel d'offres public étaient suffisamment clairs et des réponses ont été apportées par addenda à toutes les questions posées par les firmes qui ont disposé du temps nécessaire pour rechercher et soumettre leurs meilleurs prix.

Les validations requises voulant que l'adjudicataire recommandé ne fasse pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat est de 346 421,00 \$, taxes incluses. Ce coût est prévu en incidence au contrat de travaux octroyé en avril 2015 à Lanco Aménagement pour la réfection de la piste (CM15 0532).

Le coût total du contrat sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale n° 15-007 - « Règlement autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les appareils sélectionnés respectent des niveaux de rendement de haute efficacité énergétique (Energy Star). De plus, le calibrage et l'orientation des haut-parleurs se feront de façon à réduire la pollution sonore hors des limites du complexe sportif. En fin de vie, ces équipements électroniques seront recyclés selon les règles du recyclage écoresponsable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces équipements serviront en premiers lors des compétitions de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016. Ils contribueront au bon déroulement de ces compétitions favorisant ainsi l'image de la Ville qui accueille les Jeux. C'est pourquoi il est important que le présent dossier d'octroi de contrat ne soit pas retardé ou reporté.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Livraison et installation et mise en marche : au plus tard le 10 juin 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Djaffer HELLEL  
conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-26

Jean-François DULIÈPRE  
Chef de division gestion des installation  
sportives

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-03-02

**Dossier # : 1162645002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Boivin & Gauvin inc. une entente-cadre pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien, pour une période de 120 mois - Appel d'offres public 15-14691 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé de 9 932 508,85 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'APRIA, d'équipements et accessoires et la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien pour une période de 120 mois

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien, d'une durée de 120 mois ;
2. d'accorder à Boivin & Gauvin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14691);
3. d'autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'APRIA, d'équipements et accessoires et pour la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien pour une période de 120 mois;
4. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'agglomération.

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162645002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Boivin & Gauvin inc. une entente-cadre pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien, pour une période de 120 mois - Appel d'offres public 15-14691 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé de 9 932 508,85 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'APRIA, d'équipements et accessoires et la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien pour une période de 120 mois

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Cette entente-cadre permettra le remplacement des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA) pour le personnel pompier du Service de sécurité incendie et la fourniture de pièces et accessoires requises pour leur entretien pour une période de 10 ans. La plateforme APRIA actuellement en usage au SIM n'est plus fabriquée par la compagnie Honeywell en raison de la mise en marché d'une nouvelle plateforme APRIA répondant aux nouvelles normes, soit la norme NFPA 1983, édition 2013. En conséquence, la disponibilité des pièces est compromise. De plus, les APRIA actuellement utilisés au SIM ont atteint leur durée de vie.

Un premier appel d'offres a été lancé en juillet 2014, appel d'offres 14-13524, et a dû être annulé, puisque les deux soumissionnaires ayant déposé des offres étaient techniquement non conformes. L'un des soumissionnaires ne répondait pas à un des critères exigés au devis technique et l'autre n'a pu obtenir dans les délais requis la certification de son produit à la norme National Fire Protection Association (NFPA) 1981, édition 2013.

Le présent appel d'offres a été lancé sur SÉAO le 26 octobre 2015 pour une ouverture de soumissions le 23 novembre 2015, permettant ainsi 27 jours aux preneurs de cahiers de charge pour déposer une proposition. Trois addenda ont été émis durant la période.

Les soumissions sont valides 180 jours calendriers suivant la date d'ouverture des soumissions du 23 novembre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0704 - 7 mai 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'APRIA ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien  
CG13 0006 - 1<sup>er</sup> janvier 2013 - Conclure avec la firme CMP Mayer inc., fournisseur unique, une entente-cadre de gré à gré d'une durée de 12 mois, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour la fourniture de pièces de rechange pour l'entretien et la réparation des APRIA du SIM (montant estimé : 895 205,06 \$ taxes incluses).

CG12 0125 - 18 avril 2012 - Conclure avec la firme CMP Mayer inc., fournisseur unique, une entente-cadre d'une durée de 12 mois, pour la fourniture de pièces de rechange pour l'entretien et la réparation des APRIA du SIM (montant estimé : 629 787,42 \$, taxes incluses).

CE04 2249 - 24 novembre 2004 - Approuver le transfert du contrat d'acquisition d'équipements additionnels, de la firme Levitt Sécurité inc., adjudicataire du contrat en 2001, à Bacou-Dalloz USA Safety inc., aux fins de remplir les obligations auxquelles cette dernière était assujettie aux termes de la garantie qu'elle avait émise, notamment celle découlant de l'option exercée par la Ville le 4 août 2004 (résolution CE04 1465). Approuver un projet de cession et transaction entre Levitt-Sécurité ltée, Bacou-Dalloz USA Safety inc., CPM Mayer inc. et la Ville de Montréal à cet effet.

CE04 1465 - 4 août 2004 - Autoriser une dépense de 906 471,54 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 205 APRIA et de 360 cylindres d'air respirable, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant, d'approuver à cette fin la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2004, du contrat accordé à Levitt Sécurité (CO01 02770), aux mêmes conditions que celles prévues en 2001, le tout conformément à la clause 14 des renseignements complémentaires de l'appel d'offres public 01-7174 et aux dispositions de l'article 573.3, premier alinéa, deuxième paragraphe, de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

C0 01 02770 - 5 octobre 2001 - Autoriser une dépense de 2 129 679,84 \$ pour l'achat et les aménagements nécessaires à l'entreposage de 376 APRIA, 1010 cylindres d'air respirable de marque Survivair et de 50 systèmes de communication de marque Savox adaptables à nos radios portatifs de marque Motorola XTS 3000R - Accorder les contrats à Levitt Sécurité ltée pour la fourniture des articles du groupe A au montant de 1 840 729,53 \$ et Aréo-Feu ltée pour la fourniture des articles du groupe B au montant de 58 950,31 \$, au prix de leurs soumissions conformément à l'appel d'offres no. 01-7174 pour une période n'excédant pas le 31 décembre 2003 - Voter à cette fin des crédits de 2 055 623,83 \$ incluant les dépenses incidentes - (5 soumissions).

## **DESCRIPTION**

L'entente-cadre prévoit l'acquisition de 733 APRIA, de 2 720 parties faciales pour le remplacement des parties faciales individuelles des pompiers et des chefs, de 2 350 cylindres 45 minutes et de tous les équipements et des accessoires requis.

Dans le but de maintenir le parc d'APRIA opérationnel, l'entente-cadre prévoit la fourniture des pièces de remplacement et le maintien d'une consignation de ces pièces pour les APRIA et les équipements pour une période de 10 ans. L'entretien et les réparations des APRIA et équipements seront réalisés par les pompiers de la Division des ressources matérielles. Une formation initiale des techniciens pompiers du Service est également prévue.

L'adjudicataire devra fournir le personnel et les outils de formation pour assurer la formation du personnel pompier.

L'adjudicataire verra au déploiement et à la mise en service des APRIA dans un délai de 120 jours calendrier suite à l'octroi du contrat.



## JUSTIFICATION

Tableau des preneurs de cahiers de charge.

Preneurs du cahier de charge	Soumissions déposées		% de preneurs soumissionnaires
	Oui	Non	
7	3	4	42,9%

Motifs de non dépôt de soumissions :

- achat du cahier de charges à titre informatif : deux (2) firmes;
- changements logistiques dans l'entreprise : une (1) firme;
- aucune réponse : une (1) firme.

Afin de déterminer les critères techniques des APRIA qui répondent aux besoins des pompiers, des essais terrain ont été réalisés par une équipe de pompiers. Les résultats de ces essais ont ensuite été présentés au comité de santé et sécurité du SIM (CSS). Les critères techniques recommandés par le CSS ont servi à la préparation du devis technique.

Les soumissions ont d'abord fait l'objet d'une analyse de conformité technique par un comité technique et, par la suite, ont été soumis à un comité de sélection qui a procédé à leur évaluation selon une grille d'évaluation. Au terme de ces étapes, toutes les soumissions se sont avérées conformes. Le contrat est octroyé sur la base de la grille d'évaluation au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final.

Contrat octroyé à la suite d'un système de pondération incluant le prix

Soumissions conformes	Note	Total
Boivin & Gauvin inc.	85,7	9 932 508,85 \$
Aréo-Feu ltée	83,6	11 434 490,83 \$
CMP Mayer inc.	75,7	9 132 467,09 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		10 602 656,99 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)		-670 148,14 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100		-6,32%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire)		1 501 981,98 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100		15,12%

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (CG11 0082), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude. Il s'agit d'une entente-cadre d'acquisition de plus de 10 M\$.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses prévues à cette entente-cadre seront assumées comme suit :

La dépense totale de 10 201 548,20 \$ comprend l'acquisition des APRIA et des équipements pour un montant de 6 816 937,92 \$ et la fourniture des pièces de remplacement pour leur entretien pour une période de 10 ans pour un montant de 3 384 610,28 \$.

L'acquisition des APRIA, des parties faciales, des équipements et des accessoires au montant de 6 816 937,92 \$, taxes incluses et incluant des contingences de 324 616,09 \$ pour ajuster les prix en fonction de la variation du taux de change, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 14-021 – Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie du Service de sécurité incendie de Montréal.

Une dépense de 3 384 610,28 \$, incluant les taxes et des contingences de 5 % (161 171,28 \$) pour une variation du taux de change, pour la fourniture de pièces et accessoires pour l'entretien des APRIA et des équipements pour les 10 prochaines années sera assumée par le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie.

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
164	174	195	394	469	354	369	402	420	438	3 384
579,61	055,41	441,79	717,99	837,56	727,25	683,64	217,31	729,11	620,61	610,28

Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans un souci de développement durable, le SIM a prévu à l'entente-cadre une option de rachat des appareils actuellement en service en vue de leur récupération, réutilisation et/ou recyclage.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La plateforme APRIA actuellement en usage au SIM n'est plus fabriquée par la compagnie Honeywell en raison de la mise en marché d'une nouvelle plateforme APRIA répondant aux nouvelles normes, soit la norme NFPA 1983, édition 2013. En conséquence, la disponibilité des pièces est compromise. De plus, les actuels APRIA du SIM ont atteint leur durée de vie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats : mars 2016

Conclusion de l'entente-cadre : 24 mars 2016

Émission du bon de commande : fin mars 2016.

Dépôt des outils de formation par le fournisseur : 30 jours suite à la conclusion de l'entente-cadre

Formation et implantation : période de 120 jours à compter de la conclusion de l'entente-cadre.

Mise en service des APRIA : 120 jours calendrier après la conclusion de l'entente-cadre

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain LECOURS  
Chef aux opérations

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie GIRARD  
Chef de division

Le : 2016-01-26

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Patrick TAILLEFER  
Directeur adjoint

**Approuvé le :** 2016-02-26

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

François SIM MASSÉ  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-26



**Dossier # : 1165086001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Programme de propreté
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sérigraphie Vellone, un contrat pour la fourniture de chandails pour les corvées de propreté, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 353 950.54\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14978 - (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- Accorder un contrat à Sérigraphie Vellone, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, un contrat pour la fourniture de chandails pour les corvées de propreté, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 353 950.54\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14978 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-02-19 14:27

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165086001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Programme de propreté
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sérigraphie Vellone, un contrat pour la fourniture de chandails pour les corvées de propreté, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 353 950.54\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14978 - (7 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Initiée en 2009, avec environ 3 000 participants, l'activité des corvées de propreté est devenue une tradition montréalaise avec 20 000 participants en 2015. Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) s'est donné comme objectif d'augmenter de façon significative le nombre de participants pour les trois prochaines années pour atteindre 40 000 participants en 2018.

Dans le cadre de l'activité des corvées de propreté, le SCA souhaite mettre l'accent sur la responsabilisation des citoyens et des entreprises en offrant une trousse gratuite comprenant des t-shirts, des gants, des sacs (déchet, recyclage et résidus verts) et des outils de promotion, à tous les groupes de citoyens et aux entreprises qui souhaitent manifester leur engagement. Les chandails représentent un encouragement aux citoyens pour participer aux corvées de propreté.

Les objectifs de cette initiative sont de :

- mobiliser les citoyens pour leur environnement
- développer le civisme et la réappropriation de l'espace urbain par les citoyens (plan stratégique du développement durable, action 2-13)
- mettre en oeuvre des mesures de protection des rives (plan stratégique du développement durable, action 2-32)
- coordonner et renforcer les actions des partenaires et des entreprises en lien avec les arrondissements concernés.

Les corvées de nettoyage se déroulent essentiellement d'avril à la mi-novembre. La septième édition de la Grande corvée, qui consiste en une grande opération de nettoyage et d'embellissement, se tiendra durant la fin de semaine des 29, 30 avril et 1er mai 2016. La corvée du Mont-Royal est organisée par les Amis de la Montagne et se tiendra le dimanche 1er mai 2016.

Un appel d'offres public pour l'achat de chandail a été lancé le 18 janvier 2016. Après quinze (15) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 3 février 2016 à 14 h. Le processus d'appel d'offres public a été assumé par le Service de l'approvisionnement.

Calendrier des addenda :

Addenda 1 - 25 janvier 2016 - Précision sur l'emballage, les maquettes, le logo et les quantités.

Addenda 2 - 1er février 2016 : Précisions sur la période de commande et le délai de livraison.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

BC 1034507 - mars 2015 - Octroyer un contrat à la compagnie Groupe Graph-X design inc. pour l'achat de t-shirt pour les corvées de propreté et ce, pour une somme maximale de 39 429.53 \$ incluant toutes les taxes applicables conformément aux documents de l'appel d'offres n° 15-14305

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à retenir les services de Sérigraphie Vellone en vue de produire des chandails pour les corvées de propreté pour les saisons 2016, 2017 et 2018. La valeur maximale du contrat est de 353 950.54\$, taxes incluses et les produits seront payés selon le prix unitaire. Aucun pourcentage de contingences n'était inscrit aux documents d'appel d'offres.

Le mandat comprend, entre autres, la réalisation d'une maquette, l'impression d'un visuel sur les t-shirts et la livraison d'environ 100 000 chandails sur une période de 3 ans. Le mandat s'applique aux saisons 2016, 2017 et 2018 des corvées de propreté qui se déroulent dans tous les arrondissements.

## **JUSTIFICATION**

L'estimé a été réalisé à partir du prix de l'appel d'offres sur invitation de la saison 2015. Devant le nombre croissant de participants à chaque année et afin de respecter les nouveaux objectifs de participation, les quantités ont été augmentées. Étant donné que les corvées sont en place depuis maintenant 7 ans et que le SCA souhaite les poursuivre dans les années à venir, la durée du contrat a été établie à 3 ans. Ainsi, des économies d'échelles peuvent justifier un prix de 18% inférieur à l'estimé. En 2015, le prix unitaire variait entre 3,49\$ et 3,79\$, alors que dans le présent contrat, le prix unitaire varie de 2.93\$ à 3.23\$. Sérigraphie Vellone n'est pas inscrit sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissible aux contrats publics (RENA) et ne doit pas obtenir d'attestation provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le Code de conduite de Gildan guide leurs activités dans chacune des installations mondiales. Il affirme clairement la position relativement à un certain nombre de pratiques de travail, notamment le travail des enfants, le travail forcé, la rémunération, les heures de travail/le temps supplémentaire, la santé et la sécurité, ainsi que de nombreuses autres meilleures pratiques que la direction de Gildan estime essentielles pour l'organisation et les employés. Le Code de conduite de Gildan englobe également des principes établis par la Fair Labor Association (FLA) et la Worldwide Responsible Accredited Production (WRAP). L'objectif de la FLA est de protéger les droits des travailleurs et d'améliorer les conditions de travail partout dans le monde, alors que la WRAP, établit des meilleures pratiques communément reconnues en matière de responsabilité sociale.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Coûts (taxes incluses)</b>
<b>Sérigraphie Vellone/ Calcio I</b>	<b>3 53 950,54 \$</b>
Image Folie inc.	423 803,60 \$
Groupe V+M inc. (Atelier V plus M)	435 916,22 \$
Imprimerie VDL Promotion, div. De groupe Minimedia inc.	467 074,44 \$
Tricot Drisdelle	576 576,63 \$
Centre du travailleur Inc	605 481,35 \$
Équipement de sécurité Un iversel inc.	669 614,40 \$
<b>Dernière estimation réalisée</b>	<b>431 155,00 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	504 631,02 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100	43%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	3 15 663,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	89%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	(77 204,46) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-18%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	69 853,06 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	20%

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme maximale de 353 950.54 \$ est prévu au Service de la concertation des arrondissements. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Selon les estimations faites à ce jour, le budget pour l'achat de t-shirt pourrait se répartir, à travers les trois années de l'entente et en fonction de l'augmentation souhaitée du nombre de participants, de la façon suivante:

- 2016 : Environ 24 500 t-shirt pour un montant de 86 811,88\$
- 2017: Environ 34 700 t-shirt pour un montant de 122 725,46\$
- 2018: Environ 40 800 t shirt pour un montant de 144 413,20\$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier s'inscrit dans deux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015:

Orientation : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels

Action: Aménager des quartiers durables

Orientation : Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

Action : Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout délai dans l'approbation du dossier par le comité exécutif aura pour effet de retarder la livraison des chandails pour le début des corvées de propreté.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 2 mars

Commande au fournisseur : 4 mars

Livraison des chandails pour la saison 2016: 4 avril

La grande corvée 2016 : 29, 30 avril et 1er mai 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Gustavo PENAGOS GAVIRIA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



**Parties prenantes**

Julien BAUDRY, Service des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie MILLETTE  
Conseillère analyse et contrôle de gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-16

Jean-Marc BISSONNETTE  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Guylaine BRISSON  
Directrice

**Tél :** 514 872-4757

**Approuvé le :** 2016-02-18

**Dossier # : 1162621001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Orbis Canada Limited pour la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoir de 7 litres pour la collecte des matières organiques, pour une période de 39 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme de 5 487 425 \$, taxes incluses, 3 soumissionnaires. Appel d'offres public 16-14945.

Il est recommandé au Conseil municipal :

1. d'accorder à Orbis Canada Limited, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 39 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoir de 7 litres pour la collecte des matières organiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 487 425 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14945 et au tableau de prix reçus;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 10:37

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162621001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Orbis Canada Limited pour la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoir de 7 litres pour la collecte des matières organiques, pour une période de 39 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme de 5 487 425 \$, taxes incluses, 3 soumissionnaires. Appel d'offres public 16-14945.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville a la compétence en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles. Ainsi, le Service de l'environnement est responsable d'accorder les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal et ainsi d'assurer la fourniture des outils de collecte nécessaires à la récupération de ces matières.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* fixait un taux de valorisation de 60 % des matières putrescibles pour la fin 2015. En 2014, le taux de récupération de ces matières pour l'agglomération était de 14 %. Pour atteindre l'objectif fixé par la Politique, il est nécessaire de poursuivre l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les arrondissements de la zone «Est» et des résidus mélangés (alimentaire et vert) dans les arrondissements de la zone «Ouest» de l'agglomération de Montréal (voir « Carte\_secteurs\_E-O\_RA.pdf » en pièce jointe). Dans ce contexte, la Ville de Montréal a dévoilé en août 2015 la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019.

Pour assurer les services de collecte, des outils de collecte doivent être fournis aux citoyens. Une première entente-cadre a été conclue en 2014 pour la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoir de 7 litres. Ces bacs sont principalement destinés à la zone «Est» pour la collecte des résidus alimentaires (collecte séparée des résidus verts). Les quantités prévues à l'entente-cadre seront bientôt atteintes et le présent contrat vise à assurer l'approvisionnement de bac afin de poursuivre l'implantation dans la zone «Est». Aussi, deux contrats ont été accordés en 2015 afin d'assurer la fourniture de bacs de 80, 120, 240 et 360 litres principalement pour la collecte des résidus mélangés des arrondissements de la zone «Ouest».

Le processus d'appel d'offres a été lancé le 20 janvier 2016 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 février 2016. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que dans le SEAO. Les soumissionnaires ont eu 19 jours calendrier pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions (cautionnement de soumission) est de 180 jours. Deux addendas sont parus. Le premier visait à supprimer une norme technique qui n'est pas applicable au bac de 45 à 50 litres. Le deuxième addenda visait à préciser le matériau pour les roues du bac de 45 à 50 litres et à modifier la clause d'indexation annuelle du prix unitaire à partir de l'indice des prix des produits industriels (IPPI) publié par Statistique Canada sous la référence «Fabrication de produits divers en plastique».

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0942 - 17 août 2015 - Accorder un contrat à IPL inc. pour la fourniture de bacs roulants de 80 litres, 120 litres et 240 litres pour la collecte des matières organiques, pour une période de 48 mois avec une option de prolongation annuelle, pour une somme de 1 847 165 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14097 (3 soum.)

CM15 0681 - 25 mai 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte de matières organiques.

CM14 1126 - 25 novembre 2014 - Déclarer le conseil de la Ville compétent à l'égard des objets suivants, jusqu'au 31 décembre 2016, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* : enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles.

CM14 0618 - 16 juin 2014 - Accorder un contrat à Orbis Canada d'une durée de 30 mois, avec deux options de prolongation annuelle, pour la fourniture, sur demande, de bacs roulants et de bacs de cuisine pour un montant total estimé à 2 931 862,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13586 (3 soum.)

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise la fourniture et la livraison, sur demande, de deux modèles de bacs, soit le bac roulant de 46,5 litres et le bac de comptoir de 7 litres qui serviront à la récupération et à l'entreposage des matières organiques en vue de la collecte. Le bac de 46,5 litres est largement utilisé dans les municipalités pour effectuer la collecte des résidus alimentaires.

Le contrat est d'une durée de 39 mois. Les détails de l'option de prolongation de l'entente sont les suivants: sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendriers avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de 1 an, pour un maximum de deux (2) prolongations. Le renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges et trois (3) soumissionnaires. Les propositions reçues sont conformes. Aucune compagnie n'a fait part de son motif de désistement.

## PRIX DES CONTRATS

Contrats octroyés aux plus bas soumissionnaires conformes

Soumissions conformes (taxes incluses)	Article 1 45-50 litres	Article 2 7 litres
	Bacs	Bacs
Orbis Canada Limited	4 447 923 \$	889 792 \$
IPL Inc.	4 657 982 \$	902 036 \$
Joyal Groupe Expert Conseil Inc.	-	930 608 \$
<b>Estimation des professionnels internes (\$)</b>	<b>5 334 840 \$</b>	<b>1 122 443 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	4 552 953 \$	907 479 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)	2%	2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	210 059 \$	40 816 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	5%	5%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(886 917) \$	(232 652) \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (la plus basse - estimation) / estimation x 100)	-17%	-21%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	na	12 245 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	na	1%

L'estimation a été réalisée par les professionnels à l'interne sur la base des prix existants de l'entente-cadre pour les mêmes types de bacs, tout en considérant un ajustement du prix unitaire de 10%.

Deux principales raisons expliquent les écarts entre l'estimation et la soumission la plus basse conforme. Premièrement, le prix du pétrole, matière première afin de produire les résines de plastique, sont très bas. Deuxièmement, l'importante quantité de bacs est à considérée dans les prix soumis. À titre d'information, le prix obtenu du bac de 46,5 litres est 8 % moins cher que l'actuel contrat et celui du bac de 7 litres 13 % moins cher.

L'implantation de la collecte des résidus alimentaires, en collecte séparée ou mélangée, est graduelle. D'ici 2019, tous les arrondissements planteront la collecte et cette implantation graduelle demande un approvisionnement régulier en bacs.

La fin de l'implantation en 2019 coïncide avec l'ouverture prévue des centres de traitement des matières organiques (CTMO) de l'agglomération et vise à approvisionner ceux-ci en matières organiques.

Il est à noter que l'option de demander des soumissions pour des bacs intermédiaires de 23 litres n'a pas été retenue principalement parce qu'un seul bac de ce format existe sur le marché (fabricant unique) et que le bac présente certains défauts.

En effet, lors du projet-pilote tenu à l'arrondissement Verdun, les commentaires de la compagnie de collecte ont été que le bac n'est pas idéal pour la collecte sur rue pour les

raisons suivantes : la hauteur du bac nuit grandement à sa visibilité; la légèreté et la grosseur du bac font en sorte qu'il est facile de l'échapper dans la cuve; l'anse du bac se brise ou se détache facilement et le bac se retrouve donc dans la cuve.

Le Service de l'environnement continue sa réflexion sur les avantages et inconvénients de ce type de bac.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat est d'une durée de 39 mois pour l'acquisition des bacs roulants (40-50L) et des bacs de cuisine (7-10) pour la collecte des matières organiques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal pour une somme totale de 5 487 425 \$ taxes incluses dont est comprise l'indexation annuelle 2%. La répartition des coûts se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Total</b>
Bacs	1 463 632 \$	1 529 282 \$	1 172 400 \$	1 172 400 \$	5 337 714 \$
Indexation (2%)	- \$	30 586 \$	47 365 \$	71 760 \$	149 711 \$
<b>Total</b>	<b>1 463 632 \$</b>	<b>1 559 868 \$</b>	<b>1 219 765 \$</b>	<b>1 244 160 \$</b>	<b>5 487 425 \$</b>

Les prix de cet appel d'offres sont de 8% moins élevé que le contrat actuel pour les bacs roulants (40 - 50L) et de 13% moins cher que celui pour les bacs de cuisine (7L). En considérant l'indexation annuelle du nouveau contrat, la baisse des prix unitaires permet à la Ville de générer des économies de 367 677\$ comparativement au contrat actuel.

Le détail du calcul est dans la pièce jointe.

Cette dépense est financée par le règlement d'emprunt (12,0 M\$) mentionné au dossier CM15 0681 à même le budget de fonctionnement au poste des achats de biens non capitalisés du Service de l'environnement. Elle sera entièrement assumée par la ville centrale.

Les outils de collectes sont éligibles à une subvention à hauteur de 33 % en vertu du Programme de Traitement des Matières Organiques par Biométhanisation et Compostage (PTMOBC) régis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le Changement Climatique. Ce dernier prévoit une aide financière au secteur municipal pour l'achat des outils de collecte (bacs) équivalant au tiers des coûts admissibles.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La valorisation des résidus alimentaires en compost, suite à leur collecte par les territoires de l'agglomération, répond aux objectifs du développement durable (DD). Ce programme de récupération et de valorisation par compostage des résidus alimentaires fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les résultats de la dernière caractérisation des matières résiduelles indiquent que les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent 47 % des ordures ménagères à Montréal. Ces matières doivent être collectées et le potentiel de valorisation doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal.

La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par le *Projet de Politique québécoise de gestion de matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* et par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de l'agglomération de Montréal.

Si le contrat n'est pas octroyé, le service de collecte ne pourra être élargi et l'atteinte des objectifs de récupération de ce type de matières sera retardée.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il y aura une opération de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 21 mars 2016

Début des contrats: Avril 2016

Fin des contrats : Juin 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois LESAGE  
Agent de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lina ALLARD  
C/s Contrôle et soutien à la gestion

Le : 2016-02-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Pierre GRAVEL  
Chef de division planification et operations  
(gest mat residuelles)

**Tél :** 514 872-4404

**Approuvé le :** 2016-02-29





**Dossier # : 1153334027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc., fournisseur exclusif, pour les travaux de remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte - Phase 2 au montant de 987 743,33 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 1 135 904,83 \$ taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 1 135 904,83 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte incluant un montant pour contingences de 148 161,50 \$ taxes incluses;
2. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc., fournisseur exclusif, pour les travaux de remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 987 743,33 \$, taxes incluses, conformément à la proposition de cette firme datée du 1er février 2016;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-19 09:14

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1153334027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc., fournisseur exclusif, pour les travaux de remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte - Phase 2 au montant de 987 743,33 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 1 135 904,83 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les bâtiments des boues, de la désinfection et du prétraitement à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (Station) sont alimentés à 25 kV, chacun par deux artères sur le réseau de distribution normal ainsi que par deux artères sur le réseau de distribution urgence. Ces artères d'alimentation proviennent tous du poste de distribution principale de la Station; soit la centrale d'énergie. L'alimentation électrique à 25 kV est ensuite abaissée à 600 V à l'aide de transformateurs, pour alimenter l'ensemble des charges des bâtiments concernés: charges motrices, services, éclairage, instrumentation et contrôle, etc. La robustesse et la fiabilité du réseau électrique de ces bâtiments sont donc nécessaires pour effectuer le traitement des eaux usées avec efficacité.

L'ensemble de la protection électrique du réseau 600 V est assuré par des disjoncteurs de marque Merlin Gerin, de différents modèles et de capacités variées. Ces équipements électriques ont été fabriqués en 1985 et mis en service à la fin de 1986. Près de 80 disjoncteurs de marque Merlin Gerin sont installés et en fonction à la Station, répartis dans ces trois (3) bâtiments. L'entreprise Merlin Gerin a été acquise par Schneider Electric en 1992 et l'ensemble des produits Merlin Gerin a migré à la marque Schneider Electric en 2009. Les disjoncteurs Merlin Gerin ne sont plus supportés par Schneider Electric, donc il devient difficile, voire impossible, de remplacer les disjoncteurs par le même modèle ou de se procurer des pièces de rechanges.

La phase 1 du présent projet consistait au remplacement des disjoncteurs défectueux, au

remplacement d'au moins un disjoncteur de chaque type présent à la Station ainsi que l'achat de disjoncteurs de rechange pour chacun des types identifiés. Pour réaliser les travaux de la phase 1, un total de 19 disjoncteurs a été acheté. De plus, une vérification et un entretien complet de tous les disjoncteurs existants ainsi que des tableaux électriques ont été effectués.

Seule l'entreprise Schneider Electric possède l'expertise et la technologie requise pour procéder à ces travaux électriques spécialisés.

La phase 2 du projet consiste au remplacement complet de tous les disjoncteurs d'artère et de lien de marque Merlin Gérin de la Station ainsi que l'achat de disjoncteurs de rechange pour chacun des types identifiés. Cette phase est rendue nécessaire puisque tous les disjoncteurs de rechange prévus dans la phase 1 du projet ont été utilisés pour remplacer d'autres disjoncteurs défectueux non répertoriés dans la phase 1. Ces disjoncteurs défectueux ont été découverts suite à l'entretien réalisé dans la phase 1 du projet. De plus, certains disjoncteurs non défectueux montrent des signes de fatigue mécanique et électrique laissant présager des problèmes de défektivité à court terme.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0314 - 29 août 2013 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Schneider Electric Canada inc., fournisseur exclusif, pour le remplacement des disjoncteurs 600V aux bâtiments des boues, de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, soit une somme maximale de 497 571,56 \$, taxes et contingences incluses.

### **DESCRIPTION**

Le présent contrat vise à octroyer un contrat de gré à gré à Schneider Electric pour la phase 2 de remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues, de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. Les principales étapes de la réalisation des travaux sont les suivantes:

- construction et essais des nouveaux disjoncteurs « retrofit » en atelier, sur chacun des types identifiés à la Station;
- études de coordination, court-circuit et arc flash des systèmes de protection électrique existants et nouveaux;
- l'installation et les raccordements des nouveaux disjoncteurs « retrofit » ainsi que les essais de fonctionnement.

La soumission de la compagnie Schneider Electric Canada inc. est de 987 743,33 \$, taxes incluses auquel un montant de 148 161,50 \$, taxes incluses, a été ajouté aux fins d'imprévu en cours d'exécution des travaux (15 % de la valeur du contrat).

Une analyse des coûts pour la Phase 2 en 2016 en comparaison avec les prix obtenus pour la Phase 1 en 2013 pour un même type de disjoncteur permet de conclure que les prix obtenus représentent une économie variant entre 2,3 % et 3,7 % principalement dû au volume d'achat de la Phase 2. Par conséquent, nous confirmons que la proposition de prix de la firme Schneider Electric représente un coût juste et raisonnable à l'avantage de la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Les équipements de distribution électriques sont en service depuis près de 30 ans. La majorité des disjoncteurs Merlin Gerin sont vétustes et en fin de vie utile. Il est donc important de procéder au remplacement des disjoncteurs 600 V Merlin Gerin. Aussi, avec l'achat de disjoncteurs de rechange, l'équipe d'entretien pourra procéder rapidement au remplacement des disjoncteurs défectueux tout en limitant les effets sur l'opération de la Station.

Une technologie a été développée par Schneider Electric consistant à installer un nouveau disjoncteur « retrofit »; c'est-à-dire pouvant être installé dans la même cellule du tableau de distribution que le disjoncteur Merlin Gerin et ne nécessitant aucune modification physique ou électrique du tableau de distribution existant. Cette technologie permet de moderniser les équipements de distribution en limitant grandement les interruptions de service électrique de la Station puisqu'aucune modification au niveau du tableau de distribution n'est nécessaire.

Le remplacement des disjoncteurs Merlin Gerin avec des disjoncteurs provenant d'autres fournisseurs est comparable monétairement avec l'installation des disjoncteurs « retrofit ». Cependant, puisque les autres fournisseurs ne possèdent pas la technologie pour implanter leurs disjoncteurs dans les cellules existantes des tableaux de distribution, d'importantes modifications seraient nécessaires pour réaliser cette installation. L'installation d'un disjoncteur de type « retrofit » peut être réalisé en moins d'une heure sans avoir besoin de couper l'alimentation électrique du tableau de distribution et d'arrêter l'opération de l'usine dans la plupart des cas. Par contre, environ 16 heures consécutives d'interruption complètes sont nécessaires pour installer un disjoncteur provenant d'un autre fournisseur, pour un total de quatre (4) à cinq (5) arrêts complets de la Station en tenant compte du nombre et de l'emplacement des disjoncteurs à remplacer dans le cadre de ce projet. Par temps sec, la Station a une capacité de rétention d'environ 9 heures lorsque les opérations sont complètement arrêtées. Le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'autorise pas des travaux planifiés qui occasionnent des déversements s'il existe une solution adéquate pour les prévenir.

En conclusion et après des vérifications sérieuses et documentées, nous confirmons qu'aucun autre fournisseur, à l'exception de Schneider, est en mesure de fournir la technologie pour implanter des disjoncteurs dans les cellules existantes des tableaux de distribution sans modifications substantielles aux installations existantes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour les travaux de remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte Phase 2 incluant les contingences, sont de 1 135 904,83 \$ taxes incluses ou 1 037 232,51 \$ net de ristournes de taxes.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas donner suite à la présente recommandation d'octroi de contrat de gré à gré à Schneider Electric pour la phase 2 du remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues, de la désinfection et du prétraitement aura un impact direct sur la robustesse et la fiabilité des réseaux de distribution électriques et pourrait causer des interruptions de service prolongées dans le cas d'une défektivité d'un disjoncteur existant puisque les délais de livraison pour obtenir un nouveau disjoncteur « retrofit » sont considérables.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des travaux: printemps 2016 à automne 2016 (selon les contraintes opérationnelles)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-10

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2015-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-02-15



**Dossier # : 1161701004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à G. Daviault Ltée, pour la fourniture et l'installation des clôtures de chantier dans le cadre de la mise en valeur du square Viger - Dépense totale de 285 270,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6873) - (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à G. Daviault Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour pour la fourniture et l'installation des clôtures de chantier dans le cadre de la mise en valeur du square Viger , aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 270,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6873;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 285 270,22 \$.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-03 08:40

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161701004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à G. Daviault Ltée, pour la fourniture et l'installation des clôtures de chantier dans le cadre de la mise en valeur du square Viger - Dépense totale de 285 270,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6873) - (2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Premier grand square public aménagé à Montréal au cours du 19e siècle, le square Viger demeure un ensemble urbain majeur, se distinguant par la présence de bâtiments, tant civiques que résidentiels dont certains sont très prestigieux et conçus par des architectes notoires. Si le square Viger a occupé une place importante dans la qualité de vie et dans l'imaginaire collectif des montréalais au XIXe siècle, force est de constater qu'il en est aujourd'hui autrement. Suite à la construction du tunnel du métro et du tunnel de l'autoroute Ville-Marie sous les îlots du square Viger entre 1963 et 1984 et malgré le fait que le réaménagement du square a été conçu avec la collaboration de trois artistes au cœur des mouvements modernistes canadien et québécois, Daudelin, Théberge et Gnass, le square n'a jamais pu retrouver la fonctionnalité urbaine que devrait avoir cette place publique située au seuil du Vieux-Montréal et de la Cité administrative. Plusieurs facteurs ont contribué à cet échec : on peut nommer le déclin général du secteur qui a commencé même avant le milieu du 20e siècle et le caractère autoroutier des voies qui entourent le square. On doit, également, pointer du doigt le programme imposé aux concepteurs des aménagements des années 1980 qui visait l'isolement des îlots du square de la ville et, par conséquence, son manque d'ouverture et son isolement de la surveillance naturelle assurée par les passants dans les rues qui entourent le square.

Le square Viger est localisé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Guy Frégault à l'ouest et Saint-André à l'est et par l'avenue Viger au nord et la rue Saint-Antoine au sud. D'ouest en est, il se décline en quatre îlots, soit :

- l'îlot Chénier situé à l'extrémité ouest, entre les rues Guy-Frégault et Saint-Denis;



- l'îlot Daudelin situé au centre ouest, entre les rues Saint-Denis et Berri;
- l'îlot Théberge situé au centre est, entre les rues Berri et Saint-Hubert;
- l'îlot Gnass situé à l'extrémité est, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André.

Pour les célébrations entourant le 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal, la requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie a été retenue comme un projet urbain prioritaire. Dans le cadre de la réflexion d'ensemble entreprise pour la planification du Secteur Champ-de-Mars, la première phase d'intervention de mise en valeur du square Viger (îlots Chénier et Daudelin) représente l'un des projets que l'Administration souhaite mettre en œuvre pour souligner les célébrations.

Les travaux de préparation du site des îlots Chénier et Daudelin vont démarrer au printemps 2016. Ceux-ci comprennent l'enlèvement des arbres, des revêtements des sols et de certaines structures en béton. Le réaménagement paysager des îlots débutera en 2017.

Afin d'assurer la protection du public lors des travaux de préparation du site, la Ville doit faire ériger des clôtures de chantier. Le présent mandat est pour la fourniture et l'installation de ces clôtures de chantier en plus de l'installation de bâches de type « mesh » pour l'habillage du chantier. L'habillage de chantier sera distinctif, permettra la diffusion d'informations in situ, informera les citoyens, en plus de maintenir un environnement urbain attractif et de qualité durant toute la durée des travaux. Afin de répondre à des objectifs narratifs, informatifs et directionnels, l'habillage de chantier est coordonné par le SGPVMR, en collaboration avec le Service des communications et le Bureau de design.

Le présent appel d'offres inclut également, la fourniture des clôtures supplémentaires qui seront entreposées sur le site, en prévision des phases ultérieures des travaux de réaménagement.

Dans un souci d'optimisation de la gestion des opérations de planification et de réalisation du réaménagement du square Viger, il a été décidé de faire les travaux en deux temps. La première phase des travaux consiste en la préparation du site qui débutera au printemps 2016. Dans un deuxième temps, les travaux de réaménagement paysager débuteront au printemps 2017. Des efforts particuliers sont consacrés à l'optimisation de la logistique et du déroulement des travaux, ainsi que la mise en œuvre des mesures de mitigation et de communication concertées.

L'achat des clôtures, plutôt que leur location, s'expliquent par des raisons financières, de sécurité et de logistique. Le projet de réaménagement des îlots Chénier et Daudelin s'échelonne en plusieurs étapes successives. D'abord, les travaux d'arboriculture, réalisés par l'arrondissement de Ville-Marie, les travaux de préparation de site (îlot Daudelin uniquement) et finalement les travaux de réaménagement des îlots Chénier et Daudelin. D'un point de vue contractuel et légal, deux entrepreneurs de deux chantiers distincts ne peuvent travailler simultanément sur un même site, à moins que la Ville devienne maître d'œuvre, ce qui n'est pas souhaité. De ce fait, si la location des clôtures avait été privilégiée, chaque entrepreneur aurait eu à mobiliser ses équipes pour la fourniture et l'installation des glissières de béton avec les clôtures et l'habillage de chantier ainsi qu'une seconde mobilisation des équipes de travail à la fin du chantier pour le retrait des glissières de béton, des clôtures et de l'habillage de chantier. Ainsi, le fait que la Ville soit propriétaire des clôtures permettra une utilisation durable des fonds publics, une meilleure logistique au terrain et une continuité visuelle et physique pour empêcher toute confusion de la part des usagers et assurer leur sécurité.

Suite à la complétion des travaux de réaménagement, aux îlots Chénier et Daudelin, les clôtures de chantier pourront être relocalisées autour des deux îlots suivants : Théberge et Gnass, dont le réaménagement est aussi prévu dès la finalisation des travaux de réaménagement aux îlots Chénier et Daudelin.

À long terme, puisqu'il s'agit d'un dispositif de sécurité normalisé, durable et facilement réutilisable, diverses options s'offre à la Ville. Les clôtures et les glissières de béton pourront être vendues si la Ville n'y voit plus d'utilité ou leur réutilisation sera possible pour un autre chantier comme ce fut le cas avec les clôtures de chantier de la place du Canada, complété en novembre 2015 et qui sont présentement utilisées pour un chantier au Complexe environnemental de Saint-Michel.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 8 février 2016 et s'est terminé 17 jours plus tard, soit le 24 février 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 24 février 2016 à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Deux addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 11 février 2016, visait des précisions sur le cahier des charges. Le deuxième addenda, émis le 22 février 2016, visait des précisions sur le cahier des charges, les clôtures à installer (hauteur, quantité) et les cadenas à fournir. Les questions et réponses de ces addenda n'ont eu aucun impact sur les prix. Les deux addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 22 août 2016.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0028 - 28 janvier 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

BC 1089070 - 7 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp, inc., pour l'élaboration des plans et du cahier des charges et pour les services de surveillance des travaux de préparation du site dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger. Contrat 15-1618 – 237 184,23 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1062334 - 19 novembre 2015 -- Autoriser une dépense additionnelle de 9 496,94 \$, taxes incluses, pour l'élargissement du secteur d'intervention à l'étude et pour des présentations formelles à plusieurs parties prenantes internes et externes / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Atelier Christian Thiffault. Contrat 15-1541 -- 33 641,69 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1062507 - 19 novembre 2015 -- Autoriser une dépense additionnelle de 15 205,44, taxes incluses, pour l'élaboration d'un troisième scénario (concept d'aménagement), pour la production de plans et de maquettes en trois dimensions (3D) et pour des présentations formelles à plusieurs parties prenantes internes et externes / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Agence Relief Design. Contrat 15-1542 -- 39 925,07 \$, taxes et frais incidents inclus.

CG15 0638 - Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger relevant de l'agglomération".

BC 1062334 – 03 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Atelier

Christian Thiffault, pour la caractérisation, la compréhension et un diagnostic de l'îlot Daudelin et de l'œuvre Agora du square Viger, Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Christian Thiffault, pour la caractérisation, la compréhension et un diagnostic de l'îlot Daudelin et de l'œuvre Agora du square Viger, Contrat 15-1541 – 24 144,75 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1062507 – 03 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Agence Relief Design, pour la production d'une recherche de précédents, de l'élaboration de scénarios de programmation et d'un concept d'aménagement détaillé du square Viger, Contrat 15-1542 - 24 719,63 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1070652 – 18 septembre 2015 - Accorder un contrat de services techniques à Manicimage inc., pour l'élaboration de cinq perspectives dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger, Contrat 15-1569 -- 17 476,21 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1052550 - 11 juin 2015 - Accorder un contrat de services techniques à Manicimage inc., pour l'élaboration d'une animation vidéo dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger. Contrat 15-1522 -- 24 144,75 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1031884 - 13 mars 2015 -- Accorder un contrat de services professionnels à Bernard St-Denis pour une participation à titre de conseiller à la phase de conception dans le cadre du réaménagement du square Viger. Contrat 15-1484 -- 4 200,00 \$, sans taxes.

BC 883978 - 19 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Convercité pour mener une démarche de planification participative liée à la requalification du square Viger. Contrat 13-1365 -- 24 744,92 \$, taxes et frais incidents inclus.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier consiste en la fourniture et l'installation des clôtures de chantier. Les clôtures sont de type modulaire, composées de glissières de béton munies d'ancrage pour des clôtures de type «Oméga». Ce mandat inclut aussi la pose de bâches de type «mesh» qui seront fournies par la Ville. Les clôtures seront installées en fond de trottoirs, donc en bordure des îlots Chénier et Daudelin. La stratégie d'installation des clôtures permettra des passages d'accès et d'issue d'urgence des deux édifices existants, à l'îlot Daudelin. Le présent mandat inclut également, la fourniture des clôtures supplémentaires qui seront entreposées sur le site, en prévision des phases ultérieures des travaux de réaménagement.

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de cinq preneurs. De ce nombre, deux firmes ont déposé une offre de services et deux firmes ont été jugées conformes.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est forfaitaire.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 5 %. Habituellement, le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission, pour un contrat d'exécution varie plutôt entre 10 à 15 %. En raison de la faible complexité du mandat, et du fait que la firme aura que deux items à fournir et à installer (glissières de béton et clôtures de type "Oméga"), le pourcentage a été volontairement réduit à 5 %.

Les preneurs du cahier des charges sont :

- Échafauds Plus inc.;
- G. Daviault Ltée;
- Les Bétons Longueuil 1982 Inc.;

- Les Clôtures Arboit inc.;
- Les Entreprises de Signalisation Sedge Limitée.

## JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, deux firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 40 %.

Sur la totalité des cinq entrepreneurs généraux, deux ont déposé une soumission conforme. Cela représente 40 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 60 % n'ayant pas déposé de soumission.

Suite à des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, les suivantes :

- manque de temps pour déposer la soumission;
- l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence;
- carnet de commande complet.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
G. Daviault Ltée	271 685,93 \$	13 584,30 \$	285 270,22 \$
Les Clôtures Arboit inc.	668 694,60 \$	33 434,73 \$	702 129,33 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	318 733,70 \$	15 936,68 \$	334 670,38 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			493 699,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			73,06%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			416 859,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			146,13%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-49 400,16 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-14,76 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			s.o.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			s.o.

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 14,7 % à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart de prix est conforme aux observations des prix soumis depuis janvier 2012 et illustre une baisse de plus ou moins 15 % par rapport aux prix du marché, tels que répertoriés durant les années précédentes.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à

un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret du 23 octobre 2013, (chapître V2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapître C-65.1). L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 juillet 2013. Son numéro d'identifiant AMF est le suivant : 2700015382. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 285 270,22 \$, taxes et imprévus inclus et sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 260 489,74 \$, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-079 – « Réaménagement du square Viger ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La fourniture et l'installation des clôtures de chantier est en lien direct avec le projet de réaménagement des îlots Chénier et Daudelin. Ce dernier s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribuent à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine, par sa mise en valeur et par sa diffusion. Les travaux de réaménagement projetés, et, par la même occasion, l'installation des clôtures de chantier assureront également la pérennité des équipements culturels et artistiques. L'intégration de mobilier urbain améliorera le confort et la qualité de l'expérience de visite des usagers qui fréquentent le secteur du square Viger.

Les travaux permettront d'améliorer la protection du patrimoine paysager, culturel et artistique du secteur du square Viger et plus particulièrement des îlots Chénier et Daudelin, de réduire les réparations d'urgences récurrentes, d'offrir des espaces publics pérennes et sécuritaires pour les activités et finalement, d'assurer l'accessibilité pour tous.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans interventions, la dégradation des installations existantes, les problèmes de sécurité publique liés au fait que le site possède des lieux de cachette et des zones peu visibles du domaine public se poursuivra, contribuant à l'image négative du lieu et à l'augmentation des coûts d'entretien, de maintien de la sécurité publique et d'interventions sociales. Compte tenu des nombreux chantiers dans le secteur Champ-de-Mars qui risquent d'être actifs en même temps que le chantier de réaménagement du square Viger, on doit anticiper des impacts importants sur la circulation véhiculaire et piétonne lors des travaux de réaménagement. Il y aura des fermetures partielles et ponctuelles des rues qui entourent les îlots Chénier et Daudelin.

S'il y avait décalage de l'échéancier initialement prévu pour le réaménagement les îlots Chénier et Daudelin, cet espace public pourrait générer des impacts non négligeables auprès des citoyens et plus particulièrement lors des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, car il est identifié comme legs par l'Administration.

Malgré son importance historique, sa situation dans la ville, sa matière et son dessin, le square Viger et plus particulièrement l'îlot Daudelin est toujours en déclin. Afin de renverser cette perte, des interventions de qualité doivent être effectuées au secteur du square Viger. Répondant aux enjeux actuels, ce projet doit permettre de raviver l'identité du square et d'identifier les liens matériels et immatériels avec son environnement bâti, ancien comme moderne. Le square Viger se doit d'être réaménagé et mis en valeur en tant que lieu de grande valeur patrimoniale, architecturale, civique, paysagère et urbaine.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 16 mars 2016  
Début des travaux : début avril 2016  
Fin de la réalisation des travaux : mi-avril 2016  
Date visée pour la fin du contrat : mai 2016  
Publication SEAO : juin 2016 – libération du solde

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports  
Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité sociale et des sports  
José PIERRE, Ville-Marie  
Jean-Robert CHOQUET, Service de la culture  
Pierre GAUFRE, Service du développement économique  
Marthe LAWRENCE, Service des communications  
Luc GAGNON, Service de la mise en valeur du territoire  
Alain DUFORT, Direction générale  
Nike LANGEVIN, Service des communications  
Sonia BEAUCHEMIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean-Robert CHOQUET, 29 février 2016  
Marthe LAWRENCE, 29 février 2016  
Nike LANGEVIN, 29 février 2016  
Pierre GAUFRE, 29 février 2016  
Luc GAGNON, 29 février 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Wade Berthal EIDE  
Conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-28

Mathieu DRAPEAU  
Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Mathieu Drapeau, chef de section Gestion de projets, pour me remplacer jusqu'au 7 mars 2016 dans l'exercice de mes fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2016-03-02

**Dossier # : 1154102007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$ ) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 822 395,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par la technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Aquarehab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 562 395,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329402 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 16.47 % par l'agglomération, pour un montant de 1 947 688,21 \$.



**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154102007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$ ) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Le Service de l'eau a mandaté la Direction des infrastructures (DI) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à

l'objet du présent dossier.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'aqueduc, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'aqueduc.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la DI a scindé le projet en quatre secteurs, soit le secteur Ouest, le secteur Centre, le secteur Est et le secteur Nord. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'aqueduc du secteur Centre. Le projet du secteur Ouest fait actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1154102006, A.O. 329401), tandis que les projets des secteurs Est et Nord feront l'objet d'appels d'offres à partir du 22 février 2016 (A.O. 329403 et A. O. 329404).

Initialement, l'appel d'offres du présent dossier a été publié du 14 décembre 2015 au 20 janvier 2016, et la date d'ouverture fut reportée au 27 janvier 2016, à la suite de l'émission de l'addenda no. 2. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 26 mai 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 43 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 6 janvier 2016 : Ajout d'un plan manquant dont les quantités étaient déjà incluses au bordereau;
- Addenda n° 2 publié le 14 janvier 2016 : Modifications au cahier des charges pour ajouter les articles sur l'évaluation de l'adjudicataire et la grille des critères pour l'évaluation, et report de la date d'ouverture de la soumission;
- Addenda n° 3 publié le 19 janvier 2016 : Modifications pour clarifier un article sur les branchements d'eau dans le devis technique égout et aqueduc et pour préciser certaines exigences particulières dans le devis de circulation.

Ces modifications n'ont aucun impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0160 - Le 26 mars 2015 - Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62\$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur Est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - secteur Ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats (1154822003);

CG14 0135 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. secteur Est - Dépense totale de 8 984 619,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10136 - 2 soumissionnaires (1144551002).

## **DESCRIPTION**

La longueur totale des conduites d'aqueduc à réhabiliter par chemisage structural pour les quatre secteurs prévus en 2016 est de 20,6 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,6 % pour l'ensemble du réseau de la Ville de Montréal. Le présent contrat (secteur Centre) prévoit 7,6 km et regroupe les arrondissements suivants : Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie.

De plus, dans le cadre de ces travaux, le remplacement d'environ 190 entrées de service en plomb est prévu.

La liste des rues où des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, sur les équipements, sur les produits de chemisage, sur la planification et la gestion des travaux, sont insérées aux documents d'appel d'offres. Le délai d'exécution des travaux, après l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux, ne doit pas dépasser **cent-cinquante (150)** jours de calendrier. Les travaux sont prévus débiter au printemps 2016 (trimestre 2) et doivent être complétés au plus tard en septembre 2016.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux (article 22 des clauses administratives particulières du devis). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 051 126,85 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 260 000 \$ taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur six (6) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 33 % et 67 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, deux firmes sont connues comme sous-traitantes et les deux (2) autres firmes n'ont pas motivé leur désistement. La liste des commandes du SEAO est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>

1	Aquarehab (Canada) inc.	10 511 268,61 \$	1 051 126,85 \$	11 562 395,46 \$
2	Sanexen Services Environnementaux inc.	12 173 027,57 \$	1 217 302,75 \$	13 390 330,32 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	11 246 245,13 \$	1 124 624,51 \$	12 370 869,64 \$
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>12 476 362,89</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>7,9 %</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>1 827 934,86</b> <b>\$</b> <b>15,8 %</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>-808 474,18</b> <b>\$</b> <b>-6,5 %</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>1 827 934,86</b> <b>\$</b> <b>15,8 %</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart de -808 474,18 \$ (-6,5 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels, étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la Division de la conception des travaux recommande l'octroi du contrat.

Le marché montréalais de la réhabilitation de conduite d'eau potable par chemisage est particulier puisqu'il ne comptait que deux entrepreneurs jusqu'à tout récemment. L'arrivée de compagnies telles que Insituform Technologies Limited et Réhabilitation Du O inc. dans le domaine de la réhabilitation de conduites d'aqueduc aurait pu contribuer à augmenter le nombre de soumissionnaires pour cet appel d'offres. Or, comme pour les années précédentes, seules deux compagnies ont déposé une soumission. Ceci peut sans doute s'expliquer par la complexité du présent contrat où les travaux à réaliser sont situés dans sept (7) arrondissements centraux avec une présence importante de remplacement de services en plomb.

Ce dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Aquarehab (Canada) inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 27 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle a été de nouveau validée le 12

février 2016.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 11 822 395,46 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 260 000 \$ taxes incluses.

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 83.53 % par la Ville centre pour un montant de 9 874 707,25 \$ taxes incluses.
- 16.47 % par l'agglomération pour un montant de 1 947 688,21 \$ taxes incluses puisqu'elle concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du Centre-Ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations»,

ce qui représente un coût net de 10 795 422.86 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Une partie du coût net, financé par le règlement d'emprunt #14-025 «Renouvellement réseau aqueduc et égout» de compétence de la ville centre, est admissible à une subvention estimée à 9 016 923.92 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ne laissant aucune charge aux contribuables.

L'autre partie du coût net, financé par le règlement d'emprunt #14-015 «Renouvellement réseau aqueduc et égout» de compétence d'agglomération, est aussi admissible à une subvention estimée à 1 422 799.15 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), laissant un emprunt net de 355 699.79 \$ à la charge spécifique des villes reconstituées.

La liste des rues présentée en pièce jointe identifie les rues de compétence agglomération qui sont localisées dans la zone du centre-ville.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents *Incidences et ristournes et Budget requis*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc. Le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- réduire la production d'eau potable;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 mai 2106, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: 9 mars 2016

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Avril 2016

Fin des travaux : Septembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau  
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Sarah ELARABY, Service de l'eau  
Claude DUBOIS, Ville-Marie  
Stéphane CARON, Le Sud-Ouest  
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Jean CARDIN, Verdun  
Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard  
Christianne CYRENNE, LaSalle  
Euloge AMOUSSOU, Lachine  
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Lecture :

Christianne CYRENNE, 14 février 2016  
Benoît MALETTE, 12 février 2016  
Abdelwahid BEKKOUCHE, 12 février 2016  
Jean-François MARCHAND, 12 février 2016  
Sarah ELARABY, 11 février 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique FILION  
Ingénieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-10

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-02-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-17





**Dossier # : 1154102009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 477 000,00 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 477 000,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à La compagnie Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 277 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329406 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 21,02 % par l'agglomération, pour un montant de 2 412 588,51 \$, taxes incluses.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-19 07:45

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154102009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 477 000,00 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Réduction de l'émission de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Le Service de l'eau a mandaté la Direction des infrastructures (DI) afin de préparer les

documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a scindé le projet en trois secteurs, soit le secteur Ouest, le secteur Centre et le secteur Est. La présente demande d'octroi de contrat a pour objet la réhabilitation des conduites d'égout du secteur Centre. Un deuxième et troisième dossiers d'octroi de contrat de même nature couvrant le secteur Ouest et le secteur Est sont actuellement en cours (A.O.329405 - 1154102008 et A.O. 329407 - ouverture prévue le 9 mars 2016).

L'appel d'offres a été publié du 14 décembre 2015 au 27 janvier 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 26 mai 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 43 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- **addenda no 1 publié le 7 janvier 2016:** annulation d'une rue dans le contrat et modifications au bordereau de soumission sur la longueur des conduites d'égout et de branchement de puisard à intervenir;
- **addenda no 2 publié le 14 janvier 2016:** ajout de (2) deux articles du cahier des charges relatifs l'évaluation de l'adjudicataire et à la grille des critères de l'évaluation;
- **addenda no 3 publié le 20 janvier 2016:** annulation d'un autre rue dans le présent contrat, modifications au bordereau de soumission sur la longueur des conduites d'égout et de branchement de puisard à intervenir et précisions dans les exigences spécifiques et particulières au cahier C - Devis technique Circulation.

Il est à noter que certains changements apportés ont un impact sur le coût global du contrat dont l'annulation de travaux sur (2) deux rues et l'ajustement des quantités métriques de conduites d'égout et de branchement de puisard à intervenir. Les changements représentent une réduction d'environ 3,5 % du coût global des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0283 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est - Dépense totale de 11 604 938,58 \$ taxes incluses (contrat 11 424 938,58 \$ + incidences 180 000 \$) - Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires (1154822009);

CG15 0281 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest - Dépense totale de 11 840 000,22 \$ taxes incluses (contrat 11 665 000,22 \$ + incidences 175 000 \$) - Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires (1154822010);

CG14 0210 - 1<sup>er</sup> mai 2014 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la

réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats (1144551001);

CG14 0025 - 30 janvier 2014 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Sainte-Catherine (UR13236) - Dépense totale de 2 877 581,09 \$ taxes incluses (contrat 2 827 581,09 \$ + incidences 50 000 \$) - Appel d'offres public 10125 - 5 soumissionnaires (1134551009).

## **DESCRIPTION**

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural prévue pour les trois (3) secteurs est de 33,3 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,77 % de l'ensemble du réseau. Le présent contrat prévoit 14,4 km (secteur Centre) et regroupe les arrondissements suivants : Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie et Le Plateau-Mont-Royal. La liste des rues où les travaux de réhabilitation auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la liste des actifs visés par le projet.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire et des sous-traitants, sur des équipements, sur des produits de gainage, sur la planification et la gestion des travaux, sont insérées aux documents d'appel d'offres.

Enfin, les travaux devront être réalisés avant le 31 juillet 2017, mais la Ville se réserve le droit de reporter ou annuler certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires. Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux et également si une production mensuelle minimale n'est pas atteinte durant certaines périodes de la durée du contrat (article 30 des clauses administratives particulières du devis). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmis aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 025 181,81 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 200 000,00 \$ (taxes incluses), comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 329406 s'est déroulé du 14 décembre 2015 au 27 janvier 2016. Sur neuf (9) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé

une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 44 % et 56 %. La liste des commandes du SEAO est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>	
<b>1</b> Insituform Technologies Limited	10 251 818,19 \$	1 025 181,81 \$	11 277 000,00 \$	
<b>2</b> Clean Water Works inc.	11 665 096,76 \$	1 166 509,67 \$	12 831 606,43 \$	
<b>3</b> Sade Canada inc.	13 313 734,21 \$	1 331 373,42 \$	14 645 107,63 \$	
<b>4</b> Les Excavations Lafontaine inc.	20 353 546,18 \$	2 035 354,61 \$	22 388 900,79 \$	
Estimation des professionnels internes (\$)	10 420 733,83 \$	1 042 073,38 \$	11 462 807,21 \$	
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>15 285 653,71 \$</b>	
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>35,5 %</b>	
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>			<b>11 111 900,79 \$</b> <b>98,5 %</b>	
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>-185 807,21 \$</b> <b>-1,6 %</b>	
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>			<b>1 554 606,43 \$</b> <b>13,8 %</b>	

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie à partir de l'historique des appels d'offres de même nature depuis 2008 et ce en tenant compte de l'évolution du coût du marché et les complexités particulières des contrats.

L'écart de -185 807,21 \$ (-1,6 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels, étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la Division de la conception des travaux recommande l'octroi du contrat.

Ce dossier répond à l'un des deux critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$. »

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Insituform Technologies Limited, détient une attestation

de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 30 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 7 janvier 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 11 477 000,00 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 200 000,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense est assumée de la façon suivante:

- 78,98 % par la ville centre pour un montant de 9 064 411,49 \$ taxes incluses.
- 21,02 % par l'agglomération pour un montant de 2 412 588,51 \$ taxes incluses puisqu'elle concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du Centre-Ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations», ce qui représente un coût net de 10 480 030,77 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale : ville centre (8 277 015,89 \$); agglo (2 203 014,88 \$).

Une partie du coût net, financé par le règlement d'emprunt #14-025 «Renouvellement réseau aqueduc et égout» de compétence de la ville centre, est admissible à une subvention estimée à 8 277 015,88 \$ au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ne laissant aucune charge aux contribuables.

L'autre partie du coût net, financé par le règlement d'emprunt #14-015 «Renouvellement réseau aqueduc et égout» de compétence d'agglomération, est aussi admissible à une subvention estimée à 1 762 411,91 \$ au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), laissant un emprunt net de 440 602,98 \$ à la charge spécifique des villes reconstituées.

La liste des rues présentée en pièce jointe identifie les rues de compétence agglomération qui sont localisées dans la zone du centre-ville.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présenté en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Compte tenu de l'importance des travaux (14,4 km) à réaliser d'ici le 31 juillet 2017, il est primordial d'octroyer le contrat le 24 mars 2016, afin de pouvoir débiter les travaux au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2016 et de permettre l'exécution des travaux sur une période de quatre-cent-quatre-vingt-cinq (485) jours.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir comme conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux.

Également, dans le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 mai 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Commission permanente sur l'examen des contrats: 9 mars 2016

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 1<sup>er</sup> avril 2016

Fin des travaux : 31 juillet 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Alain DUBUC, Service de l'eau

Kathy DAVID, Service de l'eau

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau



Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Christianne CYRENNE, LaSalle  
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal  
Stéphane CARON, Le Sud-Ouest  
Jean CARDIN, Verdun  
Claude DUBOIS, Ville-Marie  
Christophe ASHKAR, Lachine

Lecture :

Christianne CYRENNE, 14 février 2016  
Benoît MALETTE, 12 février 2016  
Stéphane CARON, 12 février 2016  
Abdelwahid BEKKOUCHE, 11 février 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Wilson WONG  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-10

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-02-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-17



**Dossier # : 1164139002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Entreprise de construction Ventec Inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 724,54 \$ (contrat: 11 916 003,09\$ + incidences: 762 721,45 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329902 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 12 678 724,54\$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Entreprise Ventec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 11 916 003,09\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329902;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 98,2% par l'agglomération et à 1,8% par la Commission des services électriques de Montréal. Une contribution d'un montant de 991 000 \$, soit 7,8% du coût du projet, sera accordée à la Ville par le ministère de la culture et des communications du Québec.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 10:26

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164139002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Entreprise de construction Ventec Inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 724,54 \$ (contrat: 11 916 003,09\$ + incidences: 762 721,45 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329902 - 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La rue Saint-Paul constitue la plus ancienne rue commerciale de Montréal. Elle fut créée officiellement en 1673 par les Messieurs de Saint-Sulpice en utilisant le chemin qui bordait la lisière nord de la commune. Aujourd'hui, la rue Saint-Paul constitue toujours l'artère commerciale principale de l'arrondissement historique de Montréal (Vieux-Montréal). Les dernières interventions significatives sur la rue Saint-Paul ayant été réalisées au cours des années 1980 et les revêtements de surface étant très détériorés, la Ville a retenu sa réfection comme projet prioritaire. Cette intervention est inscrite au *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* adopté par le conseil de ville à sa séance du 26 août 2013.

Le projet retenu privilégie les déplacements à pied dans le Vieux-Montréal tout en assurant la vitalité commerciale de la rue. La préoccupation de s'inscrire dans une démarche de développement durable milite en faveur de systèmes constructifs et de matériaux simples, résistants, faciles d'entretien et tenant compte des qualités patrimoniales du lieu.

Le projet comprend la réfection des infrastructures et l'aménagement du domaine public de manière à permettre un meilleur partage de l'espace public en diminuant l'emprise de la voiture au profit des piétons. Le territoire d'intervention couvre la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, et la réalisation du projet est prévue en trois phases :

- phase 1 : section située entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier incluant certaines rues à proximité, soit la Côte Berri (entre la rue du Champ-de-Mars et la rue de la Commune), la rue Bonsecours (entre la rue Notre-Dame et la rue de la Commune), la rue

du Marché-Bonsecours et la rue Bonneau;

- phase 2 : section située entre la Place Jacques-Cartier et la rue Saint-Sulpice;
- phase 3 : section située entre la rue Saint-Sulpice et la rue McGill, incluant les abords de la Place Royale.

Les travaux de la phase 1, qui ont fait l'objet d'une planification intégrée avec les différents propriétaires d'infrastructures enfouies sous la chaussée, ont été amorcés à l'automne 2014. Les travaux suivants sont complétés ou le seront dans les prochaines semaines:

- reconstruction de la conduite de Gaz Métro (2014)
- reconstruction des massifs de la Commission des services électriques et de Bell Canada (2015)
- réaménagement de la rue Côte-Berri, entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars (lot 1 - phase 1)
- réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame (lot 1 - phase 1)
- remplacement des conduites d'eau et d'égout ainsi que le réaménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul (lot 1 - phase 1)
- remplacement de la conduite d'eau et des branchements de service de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours (lot 2A - phase 1)

Ce dossier vise l'octroi du dernier contrat de réalisation des travaux de la phase 1, (voir schéma de localisation en pièce jointe), soit celui portant sur les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours (lot 2B).

Le Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Division des grands projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour assurer la réalisation des plans et devis, les travaux ainsi que la gestion des chantiers.

Ce projet significatif pour le Vieux-Montréal est réalisé en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de *l'Entente sur le développement culturel de Montréal*.

Des demandes concernant cinq secteurs commerciaux ont été soumises au Service du développement économique pour une désignation dès 2015. Le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre les rues Berri et De Vaudreuil répond à l'ensemble des conditions de désignation. Les associations de gens d'affaires et les sociétés de développement commercial (SDC) de l'agglomération peuvent bénéficier du soutien proposé par le PR@M-Artère en chantier.

Le budget global des aménagements de surface du projet est estimé à 35M\$. La phase 1, financée dans l'Entente 2012-2015, est évaluée à 16,5M\$, dont 3M\$ proviennent du ministère de la Culture et des Communications. Le financement des phases 2 et 3 doit être confirmé dans la prochaine entente.

Étapes déjà réalisées:

	Coût	Date de début	Date de fin
• Plans et devis de la phase 1	157 078\$	Septembre 2014	Décembre 2015

Étapes en cours de réalisation :	Coût	Date de début	Date de fin
----------------------------------	------	---------------	-------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 - Lot 1 : Réaménagement de la rue Bonsecours, de la rue Bonneau et de la Côte Berri</li> </ul>	3 036 593 \$	Jun 2015	Mai 2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 - Lot 2A : Reconstruction de l'aqueduc et raccordement des drains à l'égout de la rue Saint-Paul, de la Place Jacques-Cartier à la rue Bonsecours</li> </ul>	1 687 611 \$	Mars 2016	Mai 2016

### **Étape à autoriser dans le présent dossier**

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 - Lot 2B : Réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri</li> </ul>	Mai 2016	Décembre 2018

Étapes à venir :	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 - Lot 2B : Surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri</li> </ul>	Mai 2016	Décembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Réaménagement de la rue Saint-Paul, de la place Jacques-Cartier la rue Saint-Sulpice</li> </ul>	à confirmer	à confirmer
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 3: Réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Saint-Sulpice à la rue MGill</li> </ul>	à confirmer	à confirmer

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0017, 28 janvier 2016 (dossier 1154139004) - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire dans la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

CG16 0030, 28 janvier 2016 (dossier 1150522002) - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 84 mois, avec Rock of Ages Canada inc. pour la fourniture de pavés de granit dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, pour une somme maximale de 1 596 004,25 \$, taxes et contingences incluses.

CG15 0512, 19 octobre 2015 (dossier 1153751005) - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul - phase 1 - réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

CG15 0285 , 4 mai 2015 (dossier 1154139001) - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

CG11 0175, 19 mai 2011 (dossier 1110687002) - Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2012, ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

## **DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi du contrat de réalisation des travaux du lot 2B de la phase 1, soit celui portant sur les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours.

De façon générale, les travaux comprennent :

- la récupération des bordures de granit existantes;
- la fourniture et mise en place de bordure de granit;
- la fourniture et mise en place de dalles de granit;
- la construction de trottoirs à granulats exposés;
- le déplacement de bornes-fontaines;
- l'enlèvement, triage et mise sur palette de bordures;
- la construction de fosses d'arbres agrandies avec grille de fonte;
- la construction de nouvelles bases de lampadaires et de conduits pour éclairage;
- l'enlèvement et remplacement des lampadaires;
- la construction de nouveaux massifs de la CSEM;
- le nivellement des puisards, des cadres et couvercles de regards d'égout, de chambres de vanne ainsi que ceux des compagnies d'utilités publics;
- la fourniture et mise en place des fondations granulaires pour la chaussée;
- la construction d'une dalle de béton armée;
- le transport et installation de pavés de granit fournis par la Ville de Montréal;
- l'enlèvement, triage, mise sur palette et réinstallation de vieux pavé de granit (cobble);
- les travaux de maintien de la circulation.

Afin de diminuer la durée totale des travaux, tout en évitant des travaux en 2017 durant les festivités du 375<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, plusieurs mesures ont été imposées au devis:

Le contrat impose ainsi à l'entrepreneur d'entreprendre et de terminer en 2016 tous les travaux sur la rue Saint-Paul entre la place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours. Pour ce faire, l'entrepreneur doit obligatoirement prévoir l'utilisation au minimum de deux (2) équipes complètes de travail en tout temps et il doit planifier le travail de façon continue sans aucune interruption. Le contrat ne permet pas la réalisation de travaux en 2017 en

raison du 375<sup>ème</sup> anniversaire de Montréal. Le reste des travaux devra être entrepris et terminé en 2018.

Le contrat impose les horaires de travail suivant à l'entrepreneur:

- pour l'année 2016, l'entrepreneur doit obligatoirement travailler de 7h à 19h du lundi au vendredi et de 9h à 17h les samedis. S'il le désire l'Entrepreneur est autorisé à travailler le dimanche de 9h à 17h.
- pour l'année 2018, l'entrepreneur pourra exécuter ses travaux entre 7h et 19h du lundi au vendredi, et de 9h à 17h le samedi sur approbation.

Finalement, le montant des pénalités pour retard a été ajusté à la hausse et un boni est prévu dans l'éventualité où les travaux seraient complétés avant l'échéance des délais contractuels.

Compte tenu du haut niveau de qualité exigé pour ce projet et de sa localisation, le processus d'octroi du contrat imposait que les soumissionnaires devaient avoir exécuté au cours des cinq (5) dernières années, un minimum de deux (2) contrats de même nature et d'une valeur de 2 000 000,00 \$ et plus en coût des travaux, un contrat de même nature étant défini comme un projet de construction ou de reconstruction d'aménagement du domaine public dans un milieu urbain et sur une rue à caractère commerciale et touristique. Les soumissionnaires devaient ainsi joindre avec leur offre, pour chaque contrat exécuté, l'année de réalisation, la description de la nature des travaux, le nom de rue et de la municipalité, la valeur du contrat, le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées. Le défaut de respecter cette condition entraînait le rejet de la soumission. La qualification des soumissionnaires relativement à cette exigence est résumée en pièce jointe.

L'appel d'offres a été publié du 18 janvier au 10 février 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 9 juin 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres.

- Addenda no 1 - 20 janvier 2016 - Ajout du cahier E (devis technique éclairage) et du cahier W (devis technique CSEM)
- Ajout des plans d'éclairage et des plans de massifs et conduits de la CSEM
- Modification du bordereau de soumission
  
- Addenda no 2 - 1er février 2016 - Report de l'ouverture des soumissions au 10 février plutôt que le 3 février 2016.
- Modification des horaires d'interdiction de l'usage du marteau-piqueur
  
- Addenda no 3 - 5 février 2016 - Transmission du formulaire A-5 de la CSEM

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 1 554 261,28\$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière de suivi archéologique, d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et le contrôle environnemental. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe. Une enveloppe de



725 000,00 \$ est allouée aux incidences, soit un montant représentant 6% de la valeur du contrat.

## **JUSTIFICATION**

La mise en œuvre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul répond aux orientations et aux objectifs poursuivis par la Ville en termes de patrimoine, de conservation et de mise en valeur du territoire. La volonté d'assurer la mise en valeur du cœur historique de la ville a été affirmée dans plusieurs documents d'orientations dont le Plan d'urbanisme (2004), la Politique du patrimoine (2005) dans laquelle la Ville s'impose les rôles de propriétaire et de gestionnaire exemplaires, le Plan d'intervention sur l'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal, le Plan de transport (2008), le Plan sectoriel de gestion des déplacements du Vieux-Montréal et le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal (2013). Ainsi, dans son rapport de consultation publique sur ce dernier document, la commission de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) «recommande que le premier objectif du Plan de protection et de mise en valeur soit l'affirmation et l'enrichissement de ce trait fondamental de la personnalité du Vieux-Montréal [sa valeur de centre historique], ainsi que la mise en valeur de son patrimoine.».

Le réaménagement de cette rue emblématique, au cœur de la Cité historique, permettra de mettre en valeur le cadre bâti exceptionnel qui raconte l'histoire de la ville et son évolution. En ce lieu de promenade par excellence, le réaménagement sera l'occasion de repenser la rue afin de la rendre plus conviviale, et de régler des problèmes de confort, de sécurité et d'accessibilité. Par son aménagement, le projet permettra de créer un véritable milieu inclusif, stimulera la vitalité commerciale, attirera une clientèle et des commerces de qualité et ce, hiver comme été.

Suite à l'appel d'offres, il y a eu vingt-cinq (25) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et vingt-deux (22) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 12% et 88%. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumissions, on en retrouve quatre (4) qui se désignent comme étant sous-traitant et un (1) affirmant que la période de soumission ne lui convenait pas. Pour les autres qui n'ont pas déposé de soumissions, il se pourrait que les exigences propres à cet appel d'offres (horaires des travaux, pénalités, expérience du soumissionnaire dans des projets similaires) les aient amenés à renoncer à déposer une soumission.

Le tableau des résultats de soumission suivant (voir également en pièce jointe) résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne des professionnels de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public #329902:

**RÉSULTATS DE SOUMISSION***(taxes incluses)*

<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
1 Les Entreprises de Construction Ventec inc. (Licence RBQ # 8210-9299-08 ) (Attestation Revenu Québec délivrée 18 janvier 2016)	10 361 741,81 \$	1 554 261,28 \$	11 916 003,09 \$
2 Aménagement Côté Jardin inc.	11 156 757,98 \$	1 673 513,70 \$	12 830 271,68 \$
3 Cevéco inc.	11 331 808,73 \$	1 699 771,31 \$	13 031 580,04 \$
Estimation des professionnels préparée par Legico-CHP Inc.	10 617 434,43 \$	1 592 615,16 \$	12 210 049,59 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>			<b>12 592 618,27 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			<b>5,7%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>1 115 576,95 \$</b>
			<b>(%) 9,4%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>-294 046,50 \$</b>
			<b>(%) -2,4%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>			<b>914 268,59 \$</b>
			<b>(%) 7,7%</b>

La Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a mandaté la firme externe Legico-CHP Inc. pour produire une estimation des coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la firme Legico-CHP est de 294 046,50\$ (-2,4%).

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000\$.

Entreprise de construction Ventec Inc. possède l'autorisation valide de l'AMF de conclure un contrat public en date du 22 août 2013 (voir pièce jointe), conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Cette entreprise est inscrite au registre des entreprises autorisées que tient l'AMF.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux du lot 2B sont prévus au PTI corporatif 2016-2018 du Service de la mise en valeur du territoire ainsi qu'à celui de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Le coût total du contrat à octroyer est de 11 916 003,09\$ \$ (taxes incluses) incluant un montant de 10 361 741,81 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 554 261,28\$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 12 678 724,54\$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 762 721,45\$ \$ (taxes incluses) et sera assumée comme suit :

- CSEM: le coût total des travaux à la charge de la CSEM est de 183 173,81 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 23 892,24\$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 37 721,45\$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes de la CSEM.
- Service de la mise en valeur du territoire (SMVT): le coût total des travaux à la charge du SMVT est de 11 732 829,28 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 1 530 369,04\$

(taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 725 000,00\$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes du SMVT. Un montant maximal de 11 375 658,63 \$ (net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-069 – « Travaux d'aménagement de la rue Saint-Paul ».

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, par la recommandation de crédit #.14-1.1.5.3-227, le Ministère de la Culture et des Communications subventionne le projet de la rue Saint-Paul à la hauteur de 3 M\$ (taxes incluses) sur 10 M\$. Le solde de la subvention à réclamer au ministère dans ce projet est approximativement de 991 000 \$ (taxes incluses) ou 904 000 \$ (net de ristournes), ce qui laisse un emprunt net à la charge de l'agglomération de 10 471 658,63\$.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La conception du projet tient compte de l'accessibilité aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, tout en respectant le caractère historique du lieu.

L'espace réaménagé aura une durée de vie de plusieurs décennies. L'utilisation de matériaux nobles, tel le granit, et la mise en place d'un programme d'entretien adapté, permettra la livraison d'un projet urbain de grande qualité qui profitera à l'ensemble de la collectivité pour les prochaines générations. Enfin, l'aménagement privilégie une approche simple et durable, dans le respect des contraintes archéologiques du site.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux visés par le présent dossier occasionneront des entraves habituelles à la circulation dans ce genre de projet. Ceux-ci feront l'objet de mesures de mitigation selon les pratiques en vigueur à la Ville.

Une décision favorable dans le présent dossier au Conseil d'agglomération du 24 mars 2016 permettrait de réaliser les travaux prévus sur la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours, entre mai et novembre 2016, en vue des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal en 2017. Une décision tardive ou défavorable compromettrait l'atteinte de cet objectif.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Depuis 2013, 5 soirées avec les riverains (commerçants et résidents) ont été organisées. Ces rencontres avaient pour but d'identifier les besoins et les préoccupations des riverains, de discuter du partage de l'espace entre les différents usagers et les scénarios d'aménagement et de présenter le concept final et l'échéancier de réalisation de la première phase. La Société de développement commercial du Vieux-Montréal a également été consultée tout au long du projet.

Pour les travaux du lot 2B, il est prévu plusieurs mesures d'accompagnement et d'animation, tel qu'un partenariat avec Montréal en Histoires, des activités archéologiques aux abords du chantier, un habillage du chantier avec des clôtures dotées de toiles de couleur, un parcours narratif sur l'histoire de la rue et du marché Bonsecours.

Un agent de liaison est également prévu tout au long de l'année 2016 pour assurer une meilleure communication entre les riverains et le chantier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cheminement du projet (phase 1 - lot 2B):

Octroi de contrat de travaux par le Conseil d'agglomération – 24 mars 2016

Octroi du contrat de surveillance des travaux: 21 avril 2016

Début des travaux – début mai 2016

Fin des travaux – Décembre 2018 (arrêt des travaux en 2017)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire  
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Nathalie M MARTIN, 18 février 2016

Claude DUBOIS, 18 février 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurent GUIGNARD  
Chargé de projet - Grand projet

### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TRUDEAU  
Chef de division

Le : 2016-02-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

**Tél :**

514 872-6855

**Approuvé le :**

2016-02-25



**Dossier # : 1154102012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau. Arrondissements: Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Dépense totale de 22 592 475,53 \$ (contrat: 20 520 000,00 \$ + incidences: 2 072 475,53 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 22 592 475,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau. Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 520 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293601;

3. d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières dans l'avenue Papineau, pour la somme maximale de 182 000,00 \$ (incluant 10 % de contingences), taxes incluses et autoriser la directrice des Infrastructures à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro, laquelle se trouve en pièce jointe;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale, pour un montant de 22 592 475,53 \$.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-02 18:40

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154102012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau. Arrondissements: Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Dépense totale de 22 592 475,53 \$ (contrat: 20 520 000,00 \$ + incidences: 2 072 475,53 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports poursuit, via son Programme de réfection du réseau routier artériel, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le développement des terrains aux abords du Centre Environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que la réfection routière prévue sont autant d'opportunités de faire du réaménagement de l'avenue Papineau, entre la rue de Louvain et le boulevard Crémazie, un projet exemplaire en matière de transport pour favoriser l'accessibilité et la sécurité des déplacements et pour prendre en considération l'augmentation de l'achalandage des piétons, des cyclistes et du transport en commun.

Le projet dans son ensemble comprend la reconstruction de la chaussée (incluant l'ajout d'une voie réservée dans l'avenue Papineau en direction Sud), la construction de trottoirs spacieux et d'un terre-plein central élargi, vert et planté. Il comprend également un système de gestion durable et écologique des eaux de ruissellement. L'éclairage sera revu pour s'adapter à la clientèle piétonne et sera doté de la technologie au DEL.



Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire (installée en 1956) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée de 1952 à 1956) dans l'avenue Papineau ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres dans le cadre de la réalisation des travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 16 décembre 2015 au 3 février 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 2 juin 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 48 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda furent publiés afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 22 janvier 2016 : Ajout de la clause « Évaluation de l'adjudicataire et aptitude à soumissionner » au Cahier des charges. Des précisions sont apportées au Cahier des charges, au devis technique voirie, au devis technique circulation et au devis technique bassin de rétention. Les formulaires de soumission

sont aussi modifiés en conséquence. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le coût des travaux.

· Addenda n° 2 publié le 28 janvier 2016 : Une précision est apportée au devis technique voirie et une modification mineure est apportée aux formulaires de soumission. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

### **Travaux du contrat à Les Entreprises Michaudville inc.**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 78 mètres d'égoût unitaire de 450 mm de diamètre et de 325 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm à 400 mm de diamètre, la réhabilitation des chambres de vannes et des regards, ainsi que la reconstruction complète de la chaussée, la construction des bordures de granite, la construction des trottoirs, des trottoirs avec des bassins de rétention, le remplacement de l'éclairage et les feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Étant donné l'envergure et la complexité du présent contrat, une clause particulière quant à l'expérience du maître d'oeuvre a été incluse aux cahiers des charges, laquelle se retrouve en pièce jointe (clause 15).

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels commentaires ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 1 865 454,54 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et CSEM, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de déplacement de conduites gazières de Gaz Métro, mobiliers pour feux de circulation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Sur trente-sept (37) preneurs du cahier des charges, trente-six (36) firmes étaient susceptibles de soumissionner. Cinq (5) firmes ont déposé une soumission et trente-et-une (31) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 14% et 86%. Parmi les trente-et-une (31) qui n'en ont pas déposé, neuf (9) sont connus comme étant des sous-traitants et un (1) a mentionné qu'il s'agissait d'un devis technique trop spécialisé. La liste des preneurs du cahiers des charges est en pièce jointe.

### **Travaux du contrat à Gaz Métro**

Une conduite principale de gaz se trouve actuellement sous la chaussée de l'avenue Papineau, de l'avenue Émile-Journault à l'avenue Charland, à un (1) mètre de profondeur sur environ 610 mètres de longueur et à environ 1,5 mètre des bordures existantes. La

construction des nouveaux trottoirs élargis avec bassins de rétention du côté Est de l'avenue Papineau requiert la relocalisation du réseau gazier de Gaz Métro suivant les normes en vigueur, soit à 1 mètre de profondeur sous la chaussée et à 1,5 mètre de la bordure du nouveau trottoir.

Les travaux requis pour le déplacement de la conduite comprennent aussi des travaux pour le rebranchement des immeubles existants et l'abandon du réseau existant.

Ces travaux sur le réseau gazier seront exécutés par Gaz Métro et seront coordonnés à l'intérieur du chantier de la Ville de Montréal et dans les mêmes délais d'exécution prévus.

## JUSTIFICATION

Les tableaux des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résument la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à octroyer :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
1	Les Entreprises Michaudville inc.	18 654 545,46 \$	1 865 454,54 \$	20 520 000,00 \$
2	Groupe TNT inc.	18 787 993,49 \$	1 878 799,36 \$	20 666 792,85 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		19 736 403,31 \$	1 973 640,34 \$	21 710 043,65 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>20 593 396,43</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>0,4 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>146 792,85 \$</b> <b>0,7 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>-1 190 043,65 \$</b> <b>-5,5 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>146 792,85 \$</b> <b>0,7 %</b>

<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES</b>		<b>PRIX TOTAL</b>
1	Demix Construction	18 654 693,75 \$
2	Construction Bau-Val inc.	19 349 388,18 \$
3	Allia Infrastructures Ltée	19 969 004,59 \$

\*Veuillez noter que les soumissionnaires Demix Construction, Construction Bau-Val inc. et Allia Infrastructures Ltée ont été déclarés non conformes étant donné que la clause 15 du cahier des charges « Expérience du maître d'oeuvre » n'a pas été respectée. Par conséquent, leur soumission a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion des projets et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et cette estimation est de -1 190 043,65 \$ (-5,5 %). Étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de

Montréal, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard décrites à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (Exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, des bonis pouvant atteindre 105 000,00 \$ sont prévus au bordereau si l'entrepreneur réussit à terminer les travaux avant les échéanciers, soit 3 500 \$ de bonis par jour d'accélération.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 10 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 25 janvier 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat principal à octroyer est de 20 520 000,00 \$, taxes incluses, incluant un montant de 18 654,545,46 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 1 865 454,54 \$, taxes incluses, pour les contingences.

La dépense totale est donc de 22 592 475,53 \$, taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 2 072 475,53 \$, taxes incluses. Les dépenses comprennent les coûts estimés du contrat pour le déplacement des conduites gazières de Gaz Métro.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Gaz Métro a fourni une estimation du coût des travaux (voir pièce jointe) au montant de 165 456,92 \$, taxes incluses. Gaz Métro facturera à la Ville de Montréal les coûts réels après les travaux selon la valeur résiduelle de la conduite existante telle que précisé à l'entente UMQ - GazMétro signée en décembre 2013 et entérinée par la Ville en avril 2014.

Par ailleurs, ni Gaz Métro ni la Ville ne sont actuellement en mesure d'établir la probabilité d'occurrence de dépassements de coût et les mesures de mitigations possibles. En conséquence, nous suggérons l'ajout d'une enveloppe dédiée aux contingences représentant environ 10 % du coût des travaux estimé par Gaz Métro, soit 16 543,08 \$, taxes incluses. Ces contingences portent la valeur maximale du contrat à 182 000,00 \$, taxes incluses. Ce montant est prévu dans les dépenses incidentes.

La dépense à faire autoriser par les instances est répartie de la façon suivante:

- 97,8 % est prévu au PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de

la voirie et des transports pour un montant de 22 087 206,78 \$, taxes incluses;  
· 2,2 % est prévu au budget triennal de la CSEM pour un montant de 505 268,75 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 22 592 475,53 \$, taxes incluses, représente un coût net de 20 620 367,44 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet comprend la construction d'un système de gestion durable et écologique des eaux de ruissellement.

Il inclut également des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le nouveau système d'éclairage est doté de la technologie au DEL.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 2 juin 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts y afférents.

Par ailleurs, Il s'agit d'un contrat majeur pour la Direction des infrastructures. La complexité d'un contrat de cette ampleur implique un délai de quatre (4) à six (6) semaines pour le démarrage des travaux afin de rencontrer l'entrepreneur, préparer et approuver les planches de signalisation, commander le matériel, obtenir les permis, etc. Afin de réaliser un maximum de travaux cette année, le début du contrat est prévu dans la deuxième semaine de mai 2016. Le fait de reporter cet octroi à un conseil ultérieur à celui de mars, aurait un impact sur le phasage des travaux prévu aux documents d'appel d'offres et sur la réalisation du projet.

Enfin, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les travaux d'aménagement d'un nouveau parc du Centre environnemental Saint-Michel (CESM) font partie d'un des legs du 375e anniversaire de Montréal. Le fait de reporter cet octroi à un conseil ultérieur à celui de mars pourrait compromettre la fin des travaux pour 2017.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: mars 2016

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances

décisionnelles visées  
Début des travaux : mai 2016  
Fin des travaux : septembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lilian ODONNAT)

Certification de fonds :  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville  
Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Guy PELLERIN, 22 février 2016  
Richard C GAGNON, 22 février 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ngoc Thao DUONG  
Ingenieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-19

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE

Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-03-02

Directeur

**Approuvé le :** 2016-03-02



**Dossier # : 1154102013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209204 - 13 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 6 138 798,85 \$ (taxes incluses) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages D'Amour Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 518 798,85 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 209204 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 09:33

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1154102013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209204 - 13 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet Le Triangle est localisé dans le secteur Namur-Jean-Talon Ouest. Ce secteur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) a la forme d'un triangle d'environ 40 hectares délimité par l'avenue Mountain Sights à l'ouest, la rue de la Savane au nord et à l'est, et le chemin de fer du Canadien Pacifique au sud.

La planification du secteur Le Triangle est menée par l'arrondissement de CDN-NDG et comporte quatre volets principaux :

1. un développement immobilier privé comprenant des logements sociaux et communautaires;
2. des travaux de mise à niveau des infrastructures municipales;
3. un réaménagement du domaine public tenant compte de la nouvelle vocation du site;
4. l'ajout d'espaces verts.

Les travaux de mise à niveau des infrastructures municipales ont été divisés en six phases de réalisation identifiées sur le plan mis en pièce jointe et détaillées dans les étapes ci-dessous.

**Étape en cours de réalisation :**

Description	Coût du contrat	Date de début	Date de fin
Phase 1, lot 1 et Phase 2 : Reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de	3 497 715,64 \$	Juin 2015	Juin 2016

chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage dans l'avenue Mountain Sights, de la rue Buchan à un point au nord de la rue Paré. (1154822012)			
---	--	--	--

**Étape faisant l'objet du présent dossier :**

Description	Coût du contrat	Date de début	Date de fin
Phase 1, lot 2 : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré.	5 518 798,55 \$	Mai 2016	Septembre 2017

**Étapes à venir :**

Description	Date de début	Date de fin
Phase 1, lot 3 : Reconstruction des réseaux d'égout et d'aqueduc dans le boulevard Décarie (près de la rue de la Savane), la rue de la Savane (entre la place de la Savane et l'avenue Mountain Sights) et la place de la Savane	2017	2017
Phase 3 : Aménagement de la rue Buchan, entre les avenues Mountain Sights et Victoria	2016	2016
Phase 4 : Aménagement de la rue Paré, entre les avenues Mountain Sights et Victoria	2017	2017
Phase 5 : Aménagement de l'avenue Victoria, entre les rues Jean-Talon et Paré	2017	2017
Phase 6 : Aménagement d'un parc	2017	2017

Par ailleurs, la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) ainsi que la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents d'appel d'offres requis pour la réalisation des travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 5 janvier 2016 au 3 février 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 2 juin 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 28 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Quatre (4) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 émis le 13 janvier 2016: Ajout d'articles au Cahier des charges, notamment l'article « Évaluation de l'adjudicataire et aptitude à soumissionner » aux instructions au soumissionnaire ainsi que l'article « Grille des critères pour l'évaluation de l'adjudicataire » aux clauses administratives. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le prix soumis.
- Addenda n° 2 émis le 18 janvier 2016: Modification à la formule de soumission et ajout de précisions au devis technique et au bordereau de Voirie. Cette modification représente une augmentation estimée du coût des travaux, incluant les taxes et contingences, de l'ordre de 13 000 \$;
- Addenda n° 3 émis le 22 janvier 2016: Report de la date d'ouverture du 27 janvier au 3 février 2016 et modification à la formule de soumission. Cette modification représente une augmentation estimée du coût des travaux, incluant les taxes et contingences, de l'ordre de 11 000 \$;
- Addenda n° 4 émis le 28 janvier 2016: Modification à la formule de soumission, ajout de précisions au Cahier des charges et aux devis techniques Égout et Aqueduc et Voirie. Remplacement de deux plans de voirie et ajout d'un plan de référence. Cette modification représente une augmentation estimée du coût des travaux, incluant les taxes et contingences, de l'ordre de 247 000 \$.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0515 - 5 mai 2015 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et des travaux d'aménagement paysager et d'éclairage dans l'avenue Mountain Sights, de la rue Buchan à un point au nord de la rue Paré (phase 1 Lot 1 et phase 2), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 097 715,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 209203 (9 soum.)(1154822012)  
CE13 0512 - 24 avril 2013 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres 209201 (CE13 0061) et autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout - Projet Le Triangle, phase 1, lots 1 et 2 (1134223001);

CM13 0144, 25 février 2013 : Adoption du Règlement (13-007) autorisant un emprunt de 30 900 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement (1124223005);

CE13 0061 - 23 janvier 2013 - Autorisation de lancer un appel d'offres public pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout, phase 1, lot 1 (1124223007);

CA12 170332 - 10 octobre 2012 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Catalyse urbaine pour les études complémentaires, la planification et la préparation des plans et devis visant le réaménagement des surfaces dans le territoire ayant fait l'objet d'un concours de design urbain, en tant que lauréate de ce concours, et ce, conformément à l'autorisation accordée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) datée du 15 septembre 2010 pour un montant de 1 174 000 \$ (1 349 806,50 avec taxes) (1123886006);

CG12 0369 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars (1120474002);

CA11 170420 - 5 décembre 2011 - Acceptation du rapport du jury du concours de design urbain du secteur Le Triangle; réception de la proposition lauréate de réaménagement de certaines portions du domaine public dans le secteur Le Triangle; octroi d'un contrat à la firme Catalyse urbaine pour la préparation d'un Guide d'intervention de certains aménagements du domaine public, dans le secteur Le Triangle; autorisation d'une dépense de 57 487,50 \$, taxes incluses, à cette fin (1113886011);

CA11 170119 - 3 mai 2011 - Approbation du programme du concours de design pour le secteur Namur-Jean-Talon Ouest, et d'une version bonifiée du règlement du même concours (1113886004);

CA11 170056 - 7 mars 2011 - Adoption du règlement du concours de design en deux étapes pour le secteur Namur-Jean-Talon Ouest et autorisation de la tenue du concours (1113886002);

CA10 170199 - 28 juin 2010 - Adoption d'une résolution demandant au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), afin de procéder par voie de concours de design visant le réaménagement des rues Buchan et Paré et des avenues Victoria et Mountain Sights, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan directeur du secteur Namur-Jean-Talon Ouest (1103886008).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 462 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 2400 mm et de 522 mètres de conduite d'eau secondaire de 100 mm à 300 mm de diamètre, ainsi que la reconstruction complète de la chaussée, la reconstruction des trottoirs, de travaux de planage et revêtement bitumineux ainsi que de mise à niveau du réseau de la CSEM pour permettre l'enfouissement de fils du secteur, là où requis, dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 604 468,41 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 12,3 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'égout dans le boulevard Décarie où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'excavation relativement profonde, à proximité du mur de soutènement de l'autoroute Décarie ainsi que du mur de la culée du pont d'étagement de la rue Ferrier (sous-projet 1640153001).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration de conduites d'eau existantes et de plantations. Elles comprennent également divers frais pour les travaux de la CSEM ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur vingt-huit (28) preneurs du cahier des charges, treize (13) firmes ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 46 % et 54 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Pavages D'Amour inc.	4 914 330,44 \$	604 468,41 \$	5 518 798,85 \$
<b>2</b>	Excavation Loiselle inc.	5 218 998,63 \$	665 830,31 \$	5 884 828,94 \$
<b>3</b>	Pronex Excavation inc.	5 489 964,50 \$	691 552,40 \$	6 181 516,90 \$
<b>4</b>	Les Entreprises Michaudville inc.	5 530 366,95 \$	670 633,05 \$	6 201 000,00 \$
<b>5</b>	Les Pavages Chenail inc.	5 518 275,29 \$	696 411,86 \$	6 214 687,15 \$
<b>6</b>	Groupe TNT inc.	5 561 236,24 \$	733 705,76 \$	6 294 942,00 \$
<b>7</b>	Duroking Construction/9200-2088 Québec inc.	5 618 191,52 \$	690 971,43 \$	6 309 162,95 \$
<b>8</b>	Construction G-NESIS inc.	5 778 973,20 \$	742 857,24 \$	6 521 830,44 \$
<b>9</b>	Les Excavations Lafontaine inc.	5 898 324,23 \$	754 556,02 \$	6 652 880,25 \$
<b>10</b>	Socomec Industriel inc.	6 008 082,54 \$	741 374,40 \$	6 749 456,94 \$
<b>11</b>	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	6 039 287,22 \$	746 608,10 \$	6 785 895,32 \$
<b>12</b>	Charles-Auguste Fortier inc.	6 375 325,18 \$	814 054,39 \$	7 189 379,57 \$
<b>13</b>	Sade Canada inc.	6 812 763,95 \$	834 343,70 \$	7 647 107,65 \$
Estimation des professionnels externes (\$)		6 791 898,63 \$	871 949,57 \$	7 663 848,20 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>6 473 191,30</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>\$</b>
				<b>17,3 %</b>

<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		<b>(<math>\\$</math>)</b>	<b>2 128 308,80</b>
		<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>38,6 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(<math>\\$</math>)</b>	<b>-2 145</b>
		<b>(%)</b>	<b>049,35 \$</b> <b>-28,0 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>		<b>(<math>\\$</math>)</b>	<b>366 030,09 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>6,6 %</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Le montant total de la soumission d'Excavation Loiseau inc. est passé de 5 884 829,24 \$ à 5 884 828,94 \$ suite à une erreur de calcul du montant total de l'item «54-Bris conduit sans câble» pour le sous-projet 1569136100.

Le montant total des Excavations Lafontaine inc. est passé de 6 652 880,29 \$ à 6 652 880,25 \$, dû à des erreurs de calcul des travaux contingents pour les sous-projets 1640153001, 1640153002 et 1655845016.

Enfin, le montant total de la soumission de Charles-Auguste Fortier inc. est passé de 7 189 381,53 \$ à 7 189 379,57 \$ suite à des erreurs de calcul des travaux contingents pour tous les sous-projets.

Ceci ne change nullement le rang des soumissionnaires. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels externes, Legico-CHP inc., mandatés par la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre du marché actuel.

La firme Legico-CHP a procédé à l'analyse des soumissions. Un total de treize (13) entrepreneurs a déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est de -2 145 049,35 \$, soit -28,0 %. Après une analyse sommaire des résultats de la soumission, il a été remarqué que l'écart se situe principalement au niveau des escomptes d'achats substantiels dans la fourniture des matériaux, qui représentent 55% des coûts de l'estimation de soumission. Dans ce contexte et en prenant en considération un écart favorable de 28,0%, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Ce dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, un écart de plus de 20 % entre l'estimation des professionnels externes effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire est constaté.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et bonis décrites respectivement aux articles 9 et 10 des Clauses administratives particulières du Cahier des charges du présent contrat. L'article 9 stipule qu'en plus de l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal

(exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 5000 \$ pour chaque jour de retard à terminer les travaux dans le boulevard Décarie et la rue Paré. L'article 10 stipule qu'un boni de 2 500 \$ par jour pour les travaux dans le boulevard Décarie et la rue Paré, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 000 \$, est prévu dans le cas où les travaux sont terminés avant le délai d'exécution défini dans les documents d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavage D'Amour inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 18 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 15 décembre 2015 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle a été validée à nouveau le 15 février 2016.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuel de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 138 798,85 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 620 000 \$ (taxes incluses). La dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et représente un coût net de 5 605 541,59 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

De plus, la dépense totale est répartie de la façon suivante entre les différents budgets du PTI des services :

- 77,03 % sont prévus au PTI de la Direction de l'urbanisme du SMVT pour un montant de 4 728 913,52 \$ (taxes incluses) et sera entièrement financée par le règlement d'emprunt # 12-041, tel qu'adopté dans le dossier d'approbation de projet. Par la suite ces travaux seront financés par une subvention du Ministère des affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT), ne laissant aucune charge aux contribuables ;
- 22,97 % sont prévus au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 1 409 885,33 \$ (taxes incluses) et sera entièrement financée par le règlement d'emprunt # 15-032 de compétence locale «Programme de réfection d'artères», laissant une charge aux contribuables de 1 287 413,23 \$.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents *Incidences et ristournes et Budget requis*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, la Direction de l'urbanisme nous informe que ceci risque d'avoir un impact sur le financement du projet car la date d'échéance de la subvention du MAMOT associée au projet arrive à échéance le 31 décembre 2017. De plus, si la réalisation des travaux est retardée, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux. La Direction des transports nous informe aussi que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue de la chaussée ainsi que des trottoirs existants. Par ailleurs, tout retard sur la réalisation des travaux aurait des conséquences négatives sur le phasage des autres travaux prévus dans la planification du secteur Le Triangle.

Enfin, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 2 juin 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et en défrayer les coûts.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats : Mars 2016

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2016

Fin des travaux : Septembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**



Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Serge A BOILEAU, Commission des services électriques  
Sylvia-Anne DUPLANTIE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Jean CARRIER, 29 février 2016  
Mathieu-Pierre LABERGE, 23 février 2016  
Claude LAURIN, 22 février 2016  
Sylvia-Anne DUPLANTIE, 22 février 2016  
Serge A BOILEAU, 22 février 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yoel NESSIM  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-22

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-02-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-29



**Dossier # : 1154102010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de la mise aux normes du réseau de la CSEM et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au Chemin de la Côte-des-Neiges. Arrondissement: Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 11 801 587,80 \$ (contrat: 10 878 083,94 \$ + incidences: 1 035 058,55 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 280001 - 4 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 801 587,80 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage et de mise aux normes du réseau de la CSEM dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au chemin de la Côte-des-Neiges, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 878 083,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 280001 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 0,42 % par l'agglomération, pour un montant de 48 994,76 \$, taxes incluses.

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154102010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de la mise aux normes du réseau de la CSEM et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au Chemin de la Côte-des-Neiges. Arrondissement: Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 11 801 587,80 \$ (contrat: 10 878 083,94 \$ + incidences: 1 035 058,55 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 280001 - 4 soumissionnaires conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire installée entre 1932 et 1943, ainsi que la conduite d'eau secondaire installée entre 1932 et 1952, sous les trottoirs de chaque côté du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre l'avenue Victoria et le chemin de la Côte-des-Neiges, ainsi qu'un tronçon d'égout et d'aqueduc à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Westbury ont été identifiés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation du secteur en 2012.

Par ailleurs, la Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Les lampadaires et l'infrastructure des systèmes d'éclairage sur les tronçons routiers concernés par le présent contrat sont en très mauvais état et ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la Direction de l'eau potable et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 14 décembre 2015 au 20 janvier 2016, lequel a été reporté au 27 janvier 2016 pour laisser le temps aux soumissionnaires de se conformer à la clause concernant l'évaluation de l'adjudicataire. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 26 mai 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 43 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Quatre (4) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 émis le 13 janvier 2016 : Modification au cahier des charges afin d'ajouter la clause concernant l'évaluation de l'adjudicataire et le report de la date d'ouverture de la soumission du 20 janvier 2016 au 27 janvier 2016. Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.
- Addenda n° 2 émis le 15 janvier 2016 : Ajout du cahier C - Devis technique Circulation, et clarifications mineures au cahier des charges, à la formule de soumission, ainsi qu'au devis technique égout et aqueduc (cahier O). Ces modifications représentent une augmentation estimée du coût des travaux, incluant les taxes et contingences, de l'ordre de 45 000 \$; cette valeur représente le 0,42% du coût estimé du contrat, donc peu significatif sur le coût

total des travaux.

· Addenda n° 3 émis le 21 janvier 2016 : Clarifications mineures au devis technique égout et aqueduc (cahier O) ainsi qu'au devis technique circulation (cahier C). Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

· Addenda n° 4 émis le 22 janvier 2016 : Clarification mineure au cahier des charges. Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction d'environ 998 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 300 mm à 750 mm et d'environ 1 007 mètres de conduite d'eau secondaire de 100 mm à 300 mm de diamètre, ainsi que la reconstruction complète des trottoirs et de la chaussée, le remplacement de l'éclairage, des modifications au réseau de la CSEM et de Bell Canada, dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au chemin de la Côte-des-Neiges. De plus, ce contrat comprend des travaux de reconstruction d'une dalle de toit de la chambre de débitmètre située dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine à mi-distance entre la rue Légaré et le chemin de la Côte-des-Neiges. Étant donné l'envergure et la complexité du présent contrat, une clause particulière quant à l'expérience du maître d'oeuvre a été incluse aux cahiers des charges, laquelle se retrouve en pièce jointe (clause 13).

Veillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences attribuable à la Ville est déterminée à 997 074,18 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,1 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1555845204).

Des travaux d'amélioration sont requis pour modifier les infrastructures de Bell Canada. Les deux parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. Ces travaux nécessitent les interventions suivantes sur les actifs de Bell Canada : construction des nouveaux massifs et d'une nouvelle structure, reconstruction de certains massifs existants. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada, est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Mise aux normes du Réseau de Bell Canada».

Par contre, ces travaux au montant de 111 554,69 \$ taxes incluses, représentent 1,03 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

D'autres travaux d'amélioration sur les actifs sont aussi requis au réseau de la CSEM. La totalité des coûts de construction reliés au réseau de la CSEM, est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Mise aux normes du réseau de la CSEM».

Les dépenses incidentes au montant de 1 035 058,55 \$ comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de chloration des conduites d'eau existantes, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres publics # 280001 s'est terminé le 27 janvier 2016. Sur vingt-neuf (29) preneurs de cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et vingt-et-une (21) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 28 % et 72 %. Parmi les vingt-et-un (21) qui n'en ont pas déposé, six (6) firmes sont connues comme étant des sous-traitants et une (1) firme s'est désistée car elle ne répondait pas à la clause concernant l'expérience du maître d'oeuvre. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Les Excavations Gilbert Théorêt inc. (Licence RBQ # 2641-0001-70) (Attestation Revenu Québec délivrée le 18 janvier 2016)	9 870 868,42 \$	1 007 215,52 \$	10 878 083,94 \$
<b>2</b>	Roxboro Excavation inc.	10 069 470,53 \$	1 026 216,56 \$	11 095 687,09 \$
<b>3</b>	Groupe TNT inc.	11 271 819,03 \$	1 144 878,62 \$	12 416 697,65 \$
<b>4</b>	Les Entreprises Michaudville inc.	11 532 969,78 \$	1 173 588,46 \$	12 706 558,24 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		10 157 052,44 \$	1 042 724,30 \$	11 199 776,74 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>11 774</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>256,73 \$</b> <b>8,2 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>1 828 474,30 \$</b> <b>16,8 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>-321 692,80 \$</b> <b>-2,9 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>217 603,15 \$</b> <b>2,0 %</b>

<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES</b>		<b>PRIX TOTAL</b>
<b>1</b>	Construction Bau-Val inc.	8 597 188,19 \$

2	Sade Canada inc.	9 484 974,32 \$
3	Duroking Construction inc.	10 215 366,64 \$
4	Pavages D'Amour inc.	10 638 253,88 \$

\* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc.).

\*Veuillez noter que les soumissionnaires Construction Bau-Val inc., Sade Canada inc., Duroking Construction inc. et Pavages D'Amour inc. sont déclarés non conformes étant donné que la clause 13 du cahier des charges " Expérience du maître d'oeuvre" n'a pas été respectée. Par conséquent, leurs soumissions ont été rejetées.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart de -321 692,80 \$ (-2,9 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC recommande donc l'octroi du contrat.

Ce dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard décrites à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, un boni est prévu et décrit à l'article 12 des Clauses administratives particulières du Cahier des charges du présent contrat; cet article stipule qu'un boni de 5 000 \$ par jour jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 000 \$ pour l'ensemble du contrat est prévu dans le cas où les travaux sont terminés avant le délai d'exécution défini dans les documents d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Excavations Théorêt inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 31 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 18 janvier 2016 par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission.

Des validations ont été faites, afin de vérifier la conformité de l'expérience du maître d'oeuvre exigée à l'article 15 des Clauses administratives particulières du Cahier des charges du présent contrat.



L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 11 801 587,80 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 1 035 058,55 \$ (taxes incluses) et excluant les travaux sur le réseau de Bell Canada.

La dépense est assumée à 97,50 % par la ville centre, à 2,08 % par la CSEM et à 0,42 % par l'agglomération. La dépense d'agglomération est dédiée à la reconstruction d'une structure de chambre de débitmètre et concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

De plus, la dépense totale est répartie de la façon suivante entre les différents budgets du PTI des services :

- 48,32 % est prévu au PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau pour un montant de 5 702 281,83 \$, taxes incluses ;
- 49,18 % est prévu au PTI de la Direction du transport du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 5 804 471,16 \$, taxes incluses ;
- 2,08 % est prévu au PTI de la CSEM pour un montant de 245 840,05 \$, taxes incluses ;
- 0,42 % est prévu au PTI de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour un montant de 48 994,76 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 11 801 587,80 \$ représente un coût net de 10 772 428,38 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Ce coût net est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- règlement 13-024 de compétence locale "Travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées" au montant de 5 206 943,37 \$;
- règlement 15-032 de compétence locale "Programme de réfection d'artères" au montant de 5 300 255,85 \$;
- règlement RCG14-020 de compétence d'agglomération "Conduites primaires d'aqueduc" au montant de 44 738,75 \$;
- règlement 15-045 de compétence locale "CSEM" au montant de 220 490,40 \$.

Par ailleurs, l'ensemble des travaux de la DGSRE est admissible à une subvention de 100%, soit 5 206 943,37 \$ dans le cadre de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) ce qui ne laisse aucune charge aux contribuables. Pour les autres travaux, un impact global sur l'emprunt est à la charge des contribuables pour un montant de 5 565 485,01 \$, dont 44 738,75 \$ à la charge spécifique des villes reconstituées.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents *Incidences et ristournes et Budget requis*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des infrastructures existantes d'égout et d'aqueduc, de la chaussée ainsi que des trottoirs existants, principalement pour la conduite d'égout existante qui est en très mauvaise condition structurale avec un risque important d'effondrement.

Il s'agit d'un contrat majeur pour la Direction des infrastructures. La complexité d'un contrat de cette ampleur implique un délai de 4 à 6 semaines pour le démarrage des travaux afin de rencontrer l'entrepreneur, préparer et approuver les planches de signalisation, commander le matériel, obtenir les permis, etc. Afin de réaliser un maximum de travaux cette année, le début du contrat est prévu à la dernière semaine d'avril. Le fait de reporter cet octroi à un conseil ultérieur à celui de mars aurait un impact sur le phasage des travaux prévu aux documents d'appel d'offres et sur la réalisation du projet.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 mai 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: mars 2016

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Avril 2016

Fin des travaux : Août 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Jean-François DUBUC, Service de l'eau  
Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 29 février 2016  
Jean-François DUBUC, 26 février 2016  
Mathieu-Pierre LABERGE, 24 février 2016  
Guy PELLERIN, 23 février 2016

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ  
Ingénieur

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-23

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-03-02

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-03-02

**Dossier # : 1154102011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 17 839 141,95 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 501 967,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283901 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 3,2 % par l'agglomération pour un montant de 571 392,68 \$, taxes incluses.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-04 10:06

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154102011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale ainsi que la capacité hydraulique insuffisante du réseau d'égout, la conduite d'égout unitaire, installée en 1915 et la conduite d'eau secondaire, installée majoritairement en 1916 et en 1960, ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Par ailleurs, la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de

l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel (58002).

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Les lampadaires et l'infrastructure des systèmes d'éclairage sur les tronçons routiers concernés par le présent contrat sont en très mauvais état et ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 15 décembre 2015 au 27 janvier 2016. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 42 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 26 mai 2016.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 14 janvier 2016: Ajout de deux (2) articles au cahier des charges relatifs à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire et à la grille des critères de l'évaluation. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le prix soumis ;
- Addenda n° 2 publié le 21 janvier 2016: Ajout de précisions au devis technique éclairage. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le prix soumis ;
- Addenda n° 3 publié le 22 janvier 2016: Modification à la formule de soumission afin de corriger des quantités surestimées de roc principalement et ajout de précisions au cahier des charges et aux devis techniques égout et aqueduc et voirie. Modification de trois plans d'égout et aqueduc et ajout de plans de marquage. Cette modification représente une diminution estimée du coût des travaux, incluant les taxes et contingences, de l'ordre de 947 000 \$.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en :

- la reconstruction et la construction de 1127 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 250 mm à 1350 mm,
- la reconstruction et la construction de 1415 mètres de conduite d'eau de 150 mm à 400 mm de diamètre,
- la réhabilitation de 750 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 600 X 900 mm,
- la réhabilitation de 350 mètres de conduite d'eau secondaire de 250 mm de diamètre,
- la construction d'une chambre de régulation de pression du réseau d'aqueduc et de travaux connexes,
- la reconstruction complète de la chaussée, des trottoirs, de bordures, de mails et d'îlots,
- des travaux de remplacement du système d'éclairage,
- et des travaux de mise à niveau du réseau de la CSEM.

Ces travaux seront réalisés dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry.

Étant donné l'envergure et la complexité du présent contrat, une clause particulière quant à l'expérience du maître d'oeuvre a été incluse au cahier des charges, laquelle se retrouve en pièce jointe (clause 15).

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmis à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 296 748,59 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 8,5 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % pour la majorité des travaux à l'exception des travaux suivants:

- pour les travaux de la CSEM, l'enveloppe est évaluée à 12 % en raison des risques inhérents reliés aux conflits potentiels avec les réseaux techniques urbains existants (sous-projet 1569133900),
- pour les travaux d'éclairage, l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1158002029),
- aucune enveloppe de contingences n'est prévue au sous-projet 1555845224 relié à l'organisation de chantier et au maintien de la circulation.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration de conduites d'eau existantes et de plantations. Elles comprennent également divers frais pour les travaux de la CSEM ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres publics # 283901 s'est terminé le 27 janvier 2016. Sur trente-trois (33) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et vingt-neuf (29) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 12 % et 88 %. Parmi les vingt-neuf (29) qui n'en ont pas déposé, dix (10) firmes sont connues comme étant des sous-traitants, quatre (4) firmes ont mentionné que le délai de soumission était trop court, trois (3) firmes se sont désistées car elles ne répondaient pas à la clause concernant

l'expérience du maître d'oeuvre, une (1) firme s'est désistée car elle trouvait les travaux trop techniques, une autre firme a mentionné que le délai de livraison était hors d'atteinte, une autre n'avait pas son attestation de l'AMF et neuf (9) firmes n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Groupe TNT inc.	15 205 218,42 \$	1 296 748,59 \$	16 501 967,01 \$
<b>2</b>	Les Entreprises Michaudville inc.	16 067 675,92 \$	1 392 324,08 \$	17 460 000,00 \$
<b>3</b>	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	16 729 781,78 \$	1 535 237,46 \$	18 265 019,24 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		16 385 090,63 \$	1 515 465,09 \$	17 900 555,72 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>17 408 995,42</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>5,5 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>1 763 052,23</b> <b>\$</b> <b>10,7 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>-1 398 588,71</b> <b>\$</b> <b>-7,8 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>958 032,99</b> <b>\$</b> <b>5,8 %</b>
<b>FIRME SOUMISSIONNAIRE NON CONFORME</b>				<b>PRIX TOTAL</b>
<b>1</b>	Construction Bau-Val inc.			16 373 685,94 \$

\*Veuillez noter que le soumissionnaire Construction Bau-Val inc. est déclaré non conforme étant donné que la clause 15 du cahier des charges " Expérience du maître d'oeuvre" n'a pas été respectée. Par conséquent, sa soumission a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart de -1 398 588,71 \$ (-7,8 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Ce dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités



pour retard et bonis décrites respectivement aux articles 17 et 18 des Clauses administratives particulières du cahier des charges du présent contrat. L'article 17 stipule que l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 3 000 \$ pour chaque jour de retard à terminer les travaux dans les phases prévues en 2016 et 2017. L'article 18 stipule qu'un boni de 1 500 \$ par jour dans les phases prévues en 2016 et 2017, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 000 \$, est prévu dans le cas où les travaux sont terminés avant le délai d'exécution défini dans les documents d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe TNT inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle a été de nouveau validée le 22 février 2016.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuel de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 17 839 141,95 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 1 337 174,94 \$ (taxes incluses).

La dépense est assumée à 96,8 % par la ville centre pour un montant de 17 267 749,27 \$, taxes incluses, et à 3,2 % par l'agglomération pour un montant de 571 392,68 \$, taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations».

De plus, la dépense totale est répartie de la façon suivante entre les différents budgets du PTI des services :

- 53,63 % est prévu dans différents PTI (corpo et agglo) de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau pour un montant de 9 566 643,72 \$, taxes incluses ;
- 44,73 % est prévu au PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 7 979 413,82 \$, taxes incluses ;
- 1,64 % est prévu au PTI de la CSEM pour un montant de 293 084,41 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 17 839 141,95 \$ représente un coût net de 16 284 832,89 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le coût net pour la DGSRE de 8 735 620,84 \$ est admissible à une subvention estimée à 8 213 863,16 \$ au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et à une autre subvention estimée à 417 406,14 \$ au programme PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités), ce qui laisse un impact sur l'emprunt net à la charge spécifique des villes reconstituées de 104 351,54 \$.

L'autre partie du coût net, soit 7 549 212,04 \$, est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- règlement #15-032 de compétence locale «Programme de réfection sur l'ensemble du réseau routier artériel» pour un montant de 6 022 980,47 \$,

- règlement #15-029 de compétence locale «Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage» pour un montant de 1 263 287,92 \$,
- règlement #15-045 de compétence locale «Programme de reconstruction et modification de conduits souterrains» pour un montant de 262 943,64 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents *Incidences et ristournes et Budget requis*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la Direction des transports et la DGSRE nous informent que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des infrastructures existantes. De plus, si la réalisation des travaux est retardée, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux. Il pourrait avoir comme conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants.

Il s'agit d'un contrat majeur pour la Direction des infrastructures. La complexité d'un contrat de cette ampleur implique un délai de 4 à 6 semaines pour le démarrage des travaux afin de rencontrer l'entrepreneur, préparer et approuver les planches de signalisation, commander le matériel, obtenir les permis, etc. Afin de réaliser un maximum de travaux cette année, le début de la réalisation des travaux du contrat est prévu à la dernière semaine d'avril. Le fait de reporter cet octroi à un conseil ultérieur à celui de mars aurait un impact sur le phasage des travaux prévu aux documents d'appel d'offres et sur la réalisation du projet.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 mai 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Commission permanente sur l'examen des contrats: Mars 2016

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Avril 2016

Fin des travaux : Octobre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Jean L LAMARRE, Service de l'eau  
Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Jean CARRIER, 2 mars 2016  
Richard C GAGNON, 2 mars 2016  
Mathieu-Pierre LABERGE, 2 mars 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yoel NESSIM  
Ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Mario DUGUAY  
chef de section

Le : 2016-03-02

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-03-04

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-03-04

**Dossier # : 1160554001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le renouvellement de la convention de services professionnels intervenue avec la firme Morneau Shepell Ltée (CE11 0326), pour une période de 5 ans et cela conformément à l'article 18 de la convention / Autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant de la convention de 9 852 279 \$ à 13 758 207 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser le renouvellement de la convention de services professionnels intervenue avec la firme Morneau Shepell Ltée (CE11 0326), pour une période de 5 ans et cela conformément à l'article 18 de la convention ;
2. d'approuver, à cette fin, un projet d'addenda entre la Ville de Montréal et la firme Morneau Shepell Ltée selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant de la convention de 9 852 279 \$ à 13 758 207 \$, taxes incluses;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 1 999 835,14 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-03 11:30

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160554001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le renouvellement de la convention de services professionnels intervenue avec la firme Morneau Shepell Ltée (CE11 0326), pour une période de 5 ans et cela conformément à l'article 18 de la convention / Autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant de la convention de 9 852 279 \$ à 13 758 207 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'administration des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal, de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) ainsi que celle des régimes de retraite harmonisés est déléguée au Bureau des régimes de retraite qui relève de la Direction de la gestion financière du Service des finances. En effet, chaque commission/comité de retraite a adopté une délégation de pouvoirs et de responsabilités mandatant la Ville de Montréal (Ville), notamment pour le soutien administratif, la tenue à jour des dossiers, le calcul des prestations payables, etc.

Le Bureau des régimes de retraite de Montréal agit en tant que délégataire pour six régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal (cadres, contremaîtres syndiqués, employés manuels, fonctionnaires, professionnels et pompiers) et des deux régimes de la CUM (cadres et employés syndiqués).

À titre de délégataire, la Ville de Montréal s'est doté, en 2011 (CE11 0326), d'un système d'administration de régimes de retraite performant afin de s'acquitter de son mandat. Actuellement, le progiciel ARIEL de la firme d'actuaire Morneau Shepell supporte l'administration des régimes de retraite pour environ 40 000 participants.

Depuis 2012, suite à l'implantation du système Ariel, la Ville a investi dans la mise à jour du progiciel afin de refléter les changements législatifs ainsi que les modifications aux dispositions des différents régimes de retraite de Montréal découlant des ententes intervenues entre la Ville et les différents syndicats. Comme une mise à jour constante du système est requise, le Service des technologies de l'information (TI) souhaite renouveler, pour une durée de 5 ans, la convention de services d'entretien, de support et de maintenance du système Ariel et cela conformément à l'article 18 de la convention.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 2033 - 12 décembre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 \$, taxes incluses, pour des modifications à apporter au système des caisses retraites (Ariel), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 \$ à 9 852 279 \$, taxes incluses.  
 CE11 0326 - 16 mars 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Ltée pour le paramétrage d'un progiciel et la fourniture de ce progiciel pour une durée de cinq ans, pour une somme maximale de 8 659 959 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (#10 11362), un seul soumissionnaire.

**DESCRIPTION**

Le renouvellement du contrat couvre l'entretien de 50 licences concurrentes des produits " Morneau Shepell Ltée - PRODUCTION, système Ariel" pour la période du 16 mars 2016 au 15 mars 2021.

L'entretien des licences du système Ariel inclut :

- L'obtention des mises à jour certifiées respectant les lois en vigueur ;
- Le support technique sur les produits visés par le contrat d'entretien;
- L'accès à des ressources techniques;
- L'hébergement de l'application et des données;
- L'opération des transactions applicatives;
- La possibilité de faire des demandes de changement.

**JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 18 de la convention, le contrat se renouvelle automatiquement pour 5 ans.

Le renouvellement du contrat d'entretien, pour une durée de cinq (5) ans, assure la disponibilité et la continuité des services de l'application Ariel en support à la Ville dans l'administration des régimes de retraite.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 3 905 928 \$, taxes incluses, sera assumée à même le budget de fonctionnement du Service des finances, comme suit:

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Contrat d'entretien et de support pour les licences logicielles	750 557 \$	765 568 \$	780 879 \$	796 497 \$	812 427 \$	3 905 928 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Tableau comparatif des coûts annuels pour le l'entretien, la maintenance et le support du système Ariel :

Ariel			
Comparaison des années antérieures			
Période	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %

16 mars 2012 au 15 mars 2013	632 363 \$		
16 mars 2013 au 15 mars 2014	666 855 \$	32 992 \$	5.45%
16 mars 2014 au 15 mars 2015	701 348 \$	32 993 \$	5.17%
16 mars 2015 au 15 mars 2016	735 840 \$	32 992 \$	4.92%
16 mars 2016 au 15 mars 2017	750 557 \$	14 717 \$	2%
16 mars 2017 au 15 mars 2018	765 568 \$	15 011 \$	2%
16 mars 2018 au 15 mars 2019	780 879 \$	15 311 \$	2%
16 mars 2019 au 15 mars 2020	796 497 \$	15 618 \$	2%
16 mars 2020 au 15 mars 2021	812 427 \$	15 930 \$	2%

L'augmentation prévue au contrat pour les années 2016 à 2020, estimée à 2 %, fait référence à l'indice de "Rémunération hebdomadaire moyenne" publié par Statistiques Canada.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le maintien du contrat permet d'assurer la pérennité des opérations, en :

- Offrant le service aux quelque 30 000 participants actuels (37 000 après les fusions);
- Respectant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;
- Respectant la Loi de l'impôt sur le revenu;
- S'acquittant du mandat qui lui a été confié par les comités de retraite visés.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CG – 24 mars 2016

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**



## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Philippe CLOUTIER  
Conseiller(ere) en systemes de gestion

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-21

Daniel A LAVOIE  
chef de division - solutions d'affaires -  
systemes corporatifs

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain TONTHAT  
Directeur solutions d'affaires institutionnels (I)

**Approuvé le :** 2016-03-02

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvie CLOUTIER  
Chef de division - Performance TI et sourcing  
pour Sylvain Perras

**Approuvé le :** 2016-03-03



**Dossier # : 1155304001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe et du soutien à l'audience
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré et autoriser la convention à cette fin avec la firme Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019.

Il est recommandé :

- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré avec la firme Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019;
- d'autoriser la convention à cette fin, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-01 11:34

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155304001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe et du soutien à l'audience
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré et autoriser la convention à cette fin avec la firme Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Créée le 30 août 1851, la cour municipale de la Ville de Montréal demeure depuis lors parmi les plus importantes cours de justice de proximité au Canada. Depuis le 1er janvier 2002, elle exerce ses compétences sur l'ensemble du territoire de l'Île de Montréal et dessert présentement la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements ainsi que les quinze (15) autres municipalités liées de l'agglomération de Montréal. La cour municipale exerce sa compétence en matière civile, pénale et criminelle. Elle déploie ses activités à son chef-lieu établi au 775, rue Gosford, ainsi que dans quatre (4) points de service répartis sur le territoire de sa juridiction. Durant les trois (3) dernières années (2013 à 2015 inclusivement), il y a eu en moyenne 250 000 dossiers portés aux rôles d'audience par année, dont, en 2015, plus de 70 000 en matière criminelle.

À l'instar de tout tribunal au Québec, la cour municipale a l'obligation légale et constitutionnelle de fournir aux parties qui le requièrent, tout autant qu'aux témoins, les services d'interprètes pouvant traduire, sous serment, intégralement et fidèlement les témoignages rendus, et ce, en toute impartialité et dans le plus strict respect des règles édictées par les tribunaux supérieurs en cette matière.

De ce fait et du fait de la diversité culturelle distinctive de Montréal, la cour municipale, plus que toute autre cour au Québec, doit faire régulièrement appel à des interprètes judiciaires, et ce, pour au moins une cinquantaine de langues, dont principalement l'anglais et l'espagnol. Également, les langues ayant fait l'objet de plus d'une cinquantaine d'assignations pour l'année 2015 sont l'arabe, le bengali, le cantonnais, le hongrois, l'italien, le mandarin, le persan, le punjabi, le russe, le tamoul / tamil, le turc et le vietnamien. La cour municipale fait aussi appel à des interprètes du français gestuel selon la *Langue des signes du Québec* (LSQ), à des interprètes de l'anglais gestuel selon l'« *American Sign*

Language » (ASL) et à des interprètes inuit et inuk-tituk.

La Direction des services judiciaires (DSJ) du Service des affaires juridiques (SAJ) a la responsabilité de voir à ce que ces services professionnels soient fournis de manière continue, conformément aux demandes de la cour et aux exigences de la loi.

\* \* \*

Il est important de noter que les demandes du tribunal pour les services d'interprètes judiciaires ont augmenté depuis 2011. Le nombre annuel de demandes est passé de 5362 par année en 2011 à 5900, en moyenne, entre 2012 et 2015. (Voir à cet égard le tableau joint en pièce n° 1, P-1 « *Interprètes - Statistiques en graphiques 2011-2015* » ). De plus, il faut aussi noter qu'aux assignations planifiées, au moins 24 heures à l'avance, se sont toujours ajoutées, chaque année depuis 2012, plus ou moins 600 assignations urgentes, souvent demandées séance tenante par le tribunal, aux fins du déroulement des procédures.

Dès lors, compte tenu de cette évolution, il est certes approprié et pertinent de prévoir qu'en moyenne, chaque année au cours des trois (3) prochaines années, le nombre total d'assignations planifiées d'interprètes sera de près de 5900 dont environ 650 demandes d'assignation urgentes par année.

\* \* \*

La convention de services professionnels en vigueur (CG13 0078), en vertu de laquelle, depuis le 21 mars 2013, la firme Keleny inc. fournit ses services à la cour municipale, arrive à échéance le 20 mars 2016. La firme Keleny inc. est le seul fournisseur présentement sur le marché qui fournit les services d'interprètes judiciaires. La signature d'une convention de services professionnels permet à la Ville d'établir un coût fixe pour une période de 3 ans et de bénéficier de tarifs moins élevés en raison de son volume important d'activités.

Dans les années passées, la Ville procédait par appel d'offres publics afin de retenir les services d'interprètes judiciaires. Cependant, lors du dernier appel d'offres, il y avait deux fournisseurs d'interprétariat judiciaire dans la région de Montréal; les deux ont soumissionnés lors de l'appel d'offres, mais un des deux n'a pas franchi la première étape, soit l'évaluation qualitative. Face à cette situation et au fait que les prix soumis par le seul soumissionnaire restant étaient très élevés, le Service a recommandé de ne pas donner suite à l'appel d'offres. C'est pourquoi, la Direction des services judiciaires, en consultation avec la Direction des affaires civiles, a jugé que le meilleur intérêt de la Ville était de privilégier la voie d'une convention de gré à gré avec la même firme d'interprètes (la firme Keleny inc.), comme le permet l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRG c C-16), en utilisant la même convention de services professionnels que celle qui a été signée en 2013 et en l'actualisant aux besoins pour les années 2016 à 2019.

Ce secteur d'activités professionnelles est très spécialisé et nécessite la formation et le maintien d'une banque d'interprètes pour une multitude de langues. Au fil des ans, la firme d'interprètes judiciaires Keleny inc., est devenue le seul fournisseur offrant des services d'interprètes couvrant 142 langues et desservant l'ensemble du territoire du Québec. Présentement sous contrat avec la Ville, la firme accepte de conclure une entente de gré à gré et de signer une nouvelle convention à cet effet.

Parallèlement, sur la base d'une actualisation et d'une révision prévisionnelle pour les trois (3) prochaines années des besoins de la cour municipale, la DSJ s'est appliquée à élaborer et à négocier avec cette firme les termes, les conditions et les tarifs unitaires d'un projet de convention de gré à gré pour la fourniture de ces services professionnels, à coûts fixes, pour une période de 3 ans. Le projet de convention décrit ci-après est soumis à l'approbation des

instances décisionnelles dans le cadre de ce dossier. (Voir à cet égard la pièce jointe n° 2, P -2 « *Projet de convention et annexes* »).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**GC15 0246** - 30 avril 2015 - Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Keleny inc. (CG13 0078), afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel dans le cadre des activités de la cour municipale de la Ville de Montréal.

**CG13 0078** - 21 mars 2013 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE12 1445) / Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

**DA120890001** - 19 décembre 2012 - Retenir les services de la firme Keleny inc. pour la fourniture, au cours des mois de janvier et de février 2013, de services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaires nécessaires aux activités de la cour municipale de la Ville de Montréal, et ce, aux tarifs unitaires soumis par cette firme pour ces services le 6 décembre 2012 et d'autoriser à cette fin une dépense n'excédant pas cent mille dollars (100 000 \$), toutes taxes incluses.

**CG11 0082** - 24 mars 2011 - Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

**CE12 1445** - 5 septembre 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture pour une période de quatre (4) ans, de tous les services professionnels d'interprétariat et de traduction judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités.

**CG07 0496** - 20 décembre 2007 - Approuver le projet de convention par lequel la firme Keleny inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2008, les services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaire requis par la cour municipale de la Ville de Montréal conformément à l'appel d'offres public 07-10559, et autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 997 000,38 \$ (taxes incluses), échelonnée sur cette période (2 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

La convention professionnelle à la firme Keleny inc. visant la fourniture des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires est d'une durée de 3 ans. Elle prend effet à compter du 21 mars 2016 jusqu'au 22 mars 2019.

## **JUSTIFICATION**

Le recours aux services d'interprètes et de traducteurs judiciaires s'impose afin que la cour municipale remplisse son obligation légale et constitutionnelle de fournir aux parties qui le requièrent, tout autant qu'aux témoins appelés dans certaines causes, les services d'interprètes pouvant traduire, sous serment, intégralement et fidèlement les témoignages rendus, et ce, en toute impartialité et dans le plus strict respect des règles édictées par les tribunaux supérieurs en cette matière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 21 mars 2016 au 22 mars 2019, pour un montant annuel de 959 443, 38 \$ taxes incluses. Ces sommes sont disponibles au budget de fonctionnement de la Direction des affaires juridiques pour l'année 2016 et elles seront planifiées pour les budgets des années 2017 à 2019.

### Tarifs - Services d'interprètes et de traducteurs Tarifs Coûts

Présence de deux (2) interprètes à temps complet  
durant l'année judiciaire (200 jours/année) 330,00\$/jour 66 000 \$

Présence d'un (1) interprète à temps plein  
durant la période estivale (50 jours/année) 180,00\$/jour 9 000 \$

Assignment d'un interprète sans égard à la  
langue source interprétée (5 200 assignments/année) 120,00\$/assignment 624 000 \$

Assignment d'un interprète pour langage gestuel,  
Inuit ou Inuk-Tituk (36/année) 180,00\$/assignment 6 480 \$

Assignment d'un interprète en urgence  
(650 assignments/année) 180,00\$/assignment 117 000 \$

Services de traduction judiciaire de documents  
(30 000 mots/année) 0,40\$/mot traduit 12 000 \$

TOTAL par année (avant taxes) 834 480 \$  
TOTAL pour trois ans (avant taxes) 2 503 440 \$  
TOTAL pour trois ans (taxes incluses) 2 878 330 \$

La cour municipale de Laval utilise également les services de l'agence Keleny Inc. Toutefois, ils ne sont liés par aucun contrat. Le nombre annuel d'assignments s'élève à 140 pour un coût de 204,00 \$ par assignment plus un montant de 20,52 \$ pour le kilométrage.

La cour municipale de la Ville de Québec utilise les services de travailleurs autonomes (anglais, espagnol) ou le BRILC pour les autres langues (Bureau régional d'interprètes linguistiques et culturels) ou le Service régional d'interprétariat de l'est du Québec (langages des signes).

Les coûts se situent entre 35\$ et 50\$/heure plus le kilométrage, et ce, selon l'interprète

En vertu de notre contrat, nous ne payons pas de frais de kilométrage.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de la convention et entrée en vigueur subséquente à compter de la date d'approbation par les instances.

Le dossier sera soumis à un examen par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Il s'agit d'un contrat de services professionnels de plus de un 1M \$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

Le dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie GRAVEL  
Greffière adjointe et chef de section du greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-29

Marie-France BISSONNETTE  
C/d greffe & greffier de la cour mun.

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Yves BRIAND  
Directeur des services judiciaires

**Approuvé le :** 2016-02-01

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves BRIAND  
Directeur des services judiciaires

**Approuvé le :** 2016-02-01

CE : 20.019  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1163334003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme SNC - Lavalin inc. un contrat de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau des intercepteurs au montant de 413 667 \$, taxes incluses - Dépenses totales de 475 716,94 \$ taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 15-14833 - 1 soumissionnaire - 1 conforme.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 475 716,94 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de réparation et de remplacement de vannes manuelles du réseau des intercepteurs incluant un montant pour contingences de 62 049,94 \$ taxes incluses;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme SNC-Lavalin ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau des intercepteurs pour une somme de 413 667 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14833 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-24 09:42

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163334003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme SNC - Lavalin inc. un contrat de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau des intercepteurs au montant de 413 667 \$, taxes incluses - Dépenses totales de 475 716,94 \$ taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 15-14833 - 1 soumissionnaire - 1 conforme.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de la mise à niveau des équipements des intercepteurs nord et sud, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) doit poursuivre, dans les prochaines années, la réalisation de projets majeurs visant à mettre à niveau et remplacer les vannes manuelles se trouvant dans les structures de dérivation du réseau des intercepteurs. Ces vannes manuelles ont pour fonction d'isoler les intercepteurs et des équipements tels que les clapets afin de procéder à leur inspection, réparation ou remplacement.

À cet effet, la DEEU procédera au remplacement et à la mise à niveau de cinquante-sept (57) vannes manuelles se trouvant dans les différentes structures du réseau des intercepteurs desservant l'ensemble de l'île de Montréal. Ces vannes sont en opération depuis plus de 25 ans. Un bon nombre d'entre elles n'ont jamais été entretenues depuis leur installation. Leur mise à niveau est donc requise pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

Un appel d'offres a été lancé le 16 novembre 2015 et l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 2 décembre 2015. Aucun montant pour contingences n'avait été prévu à l'appel d'offres

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0458 - 30 octobre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA + S.E.N.C. pour l'inspection de vannes, pour une somme maximale de 284 369,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13529 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## DESCRIPTION

Les services professionnels de ce contrat à taux horaires consistent principalement à la préparation de deux (2) appels d'offres pour:

- la fourniture et la livraison de quinze (15) vannes et quarante (40) appareils de levage (actionneurs manuels, boîtes d'engrenage, etc.) et leurs composantes;
- les travaux d'installation des quinze (15) vannes et les appareils de levage et la mise à niveau de 42 vannes manuelles du réseau des intercepteurs.

## JUSTIFICATION

Les raccordements d'égouts sanitaires aux intercepteurs sont composés de vannes manuelles qui, lorsque fermées, empêchent l'apport d'eau sanitaire vers les intercepteurs. Si ces vannes sont non fonctionnelles, l'isolation complète des intercepteurs ne sera pas possible.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>				
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix</b> (avec taxes)	<b>Contingences</b> (avec taxes)	<b>Total</b> (avec taxes)	<b>Pointage final</b>
<b>1. SNC-Lavalin</b>	<b>413 667.00 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>413 667.00 \$</b>	<b>32.03</b>
Estimation interne des professionnels	454 444.43 \$	<b>68 166.38 \$</b>	522 610.81 \$	
Coût moyen des soumissions reçues			413 667.00 \$	
Écart entre la moyenne et la firme ayant obtenu le plus haut pointage			0.00%	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage final et l'estimation interne			(108 943.81 \$)	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation interne (%)			-20.85%	

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions ainsi que la justification ci-dessous:

Le devis n'est pas trop spécifique, ni trop spécialisé puisque ce mandat, relatif à la réalisation de deux appels d'offres, soit l'achat et l'installation de nouvelles vannes ainsi que la réparation de plusieurs autres, représente de façon générale des services professionnels techniques courants et usuels pour des firmes œuvrant dans le domaine du génie municipal. Toutefois, ce mandat concerne des vannes de grande dimension et nécessite des visites de tous les sites avec entrées en espace clos et souvent dans des endroits à risque et la coordination et la planification des travaux représentent la partie la plus complexe de ce mandat relativement aux règles de sécurité, à la gestion des eaux, la signalisation, etc.

Des exigences au niveau du nombre d'années d'expérience du chargé de projet et à la réalisation de projets similaires par la firme dans les documents d'appels d'offres, permettent à la Ville d'obtenir une qualité de réalisation optimale étant donné l'importance

et le dimensionnement de ces vannes dans la gestion des déversements et du contrôle des eaux usées du plus important réseau d'intercepteurs au Canada.

En conclusion, l'envergure des travaux à réaliser et la complexité reliée à l'installation de vannes de grande dimension fait en sorte que peu de firmes sont aptes à présenter une soumission. Les firmes ont donc choisi librement, en fonction de leur capacité à livrer un service de qualité, de ne pas soumissionner même si ce mandat est à taux horaires avec un nombre d'heures prédéterminé. Le fait d'obtenir une seule soumission est probablement aussi relié à la compétence et à la disponibilité du personnel des firmes pour réaliser ce mandat.

L'écart entre l'estimation interne et SNC-Lavalin est favorable de 20,85 %, principalement dû au fait que l'estimation interne incluait un montant pour contingences de 15 %. Toutefois, lorsque l'on ajoute ce montant de 15 % à la soumission de SNC-Lavalin, cet écart est réduit à 9 %. L'écart peut s'expliquer par l'utilisation d'un taux horaire moyen de 116,50 \$ à l'estimation interne au lieu de  $\pm$  106 \$ pour la soumission reçue.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les entreprises devaient détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014 et SNC-Lavalin détient une telle attestation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de remplacement de vannes manuelles du réseau des intercepteurs sont de 475 716,04 \$ taxes incluses (incluant 62 049,94 \$ pour les travaux contingents). Cette dépense représente un coût net de ristournes de taxes de 434 392,16 \$. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas donner suite à la présente recommandation pourrait compromettre la fermeture des intercepteurs en cas d'urgence. Si les vannes sont endommagées ou non étanches, l'isolation complète des intercepteurs ne sera donc pas possible.

L'inspection et la réparation des clapets sera de plus impossible si les vannes sont défectueuses ou non-étanches.

Il y a un risque de bris ou flambage (fléchissement) de la tige des vannes lors de leur manipulation si ces dernières sont mal alignées ou figées par la rouille.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Suite à la conception des plans et devis, le nombre de sites où une surverse pourrait survenir sera identifié et la méthode de gestion des eaux usées sera déterminée. Conséquemment, un plan de communication sera produit en accord avec la Direction des communications, pour la phase de réalisation des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Appels d'offres: automne 2016 et printemps 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sophie GASCON)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-28

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2016-02-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-02-22



**Dossier # : 1160160002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque entre la filiale Infra de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) et la Ville de Montréal, dans le cadre des projets de systèmes de transport collectif électriques sur le nouveau pont Champlain et vers l'ouest de l'île de Montréal.

Il est recommandé :

d'approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque entre la filiale Infra de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) et la Ville de Montréal, dans le cadre des projets de systèmes de transport collectif électriques sur le nouveau pont Champlain et vers l'ouest de l'île de Montréal.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 07:43

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160160002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque entre la filiale Infra de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) et la Ville de Montréal, dans le cadre des projets de systèmes de transport collectif électriques sur le nouveau pont Champlain et vers l'ouest de l'île de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les projets du Système léger sur rail (SLR) et du Train de l'Ouest, autrefois sous la responsabilité de l'Agence Métropolitaine de transport (AMT) ont été confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) en 2015. En juin 2015, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la loi 38 visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il s'en est suivi la création de la filiale CDPQ Infra, responsable des projets de systèmes de transport collectif électriques. La CDPQ Infra évalue deux projets soit le système de transport collectif électrique sur le nouveau pont Champlain (SLR/A-10) et celui reliant le centre-ville de Montréal à l'aéroport international Montréal-Trudeau et à l'ouest de l'île.

Avant d'être transférés à la CDPQ Infra, ces deux projets ont été étudiés par l'AMT. La Ville avait grandement collaboré dans les études, tant pour le Plan de mobilité de l'Ouest (Train de l'ouest) que pour le SLR sur le nouveau pont Champlain. Pour le SLR, un comité sectoriel Ville de Montréal/AMT, auquel participait également la Société de transport de Montréal (STM) a été créé en 2013. Comme de l'information confidentielle était échangée entre les différentes parties, un engagement de confidentialité et de non-divulgence a été signé par la Ville en faveur de l'AMT. Parallèlement, l'AMT avait signé une entente de confidentialité en faveur de la Ville.

La Ville de Montréal, représentée par la Direction des transports, poursuivra sa collaboration dans ces dossiers en vue de coordonner les intervenants internes, de définir et d'exprimer la vision de la Ville, de fournir les informations requises et de valider les études en fonction

des orientations municipales. Le travail sera réalisé avec l'implication du Service de mise en valeur du territoire (SMVT), notamment pour définir et exprimer la Vision en termes de mobilité durable.

La première étape de la collaboration entre la Ville et la CDPQ Infra consiste en la signature d'une entente de confidentialité réciproque entre les deux parties; suivront les échanges et autres demandes de validation pour les deux projets.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 150214 - Le 11 février 2015 - approuver un engagement de confidentialité et de non-divulgence de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet d'un système léger sur rail (SLR) sur le futur pont Champlain.  
CE 140969 - Le 11 juin 2014 - mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/centre-ville.

### **DESCRIPTION**

Les deux projets de la CDPQ Infra sont en phase de planification et d'étude. L'information qui sera échangée avec la Ville dans ce cadre sera confidentielle. De son côté, la Ville détient de l'information qu'elle souhaite protéger.  
Les décisions des différents intervenants seront prises à la lumière des résultats d'études, de discussions et de consultations, d'où la confidentialité de l'information échangée entre les partenaires et la nécessité de signer une entente pour éviter toute divulgation prématurée.

À noter que tous les employés de la Ville qui auront accès, en tout ou en partie, aux informations liées aux projets visés par l'entente, devront préalablement avoir signé un formulaire attestant qu'ils ont pris connaissance de la présente entente et qu'ils s'engagent à la respecter.

L'entente de confidentialité et de non-divulgence a été élaborée avec le Service des affaires juridiques de la Ville et CDPQ Infra.

### **JUSTIFICATION**

L'entente de confidentialité réciproque faisant l'objet du présent sommaire servira, d'une part, à mieux contrôler l'information échangée entre les deux partenaires et à la maintenir confidentielle, et d'autre part, à bonifier la qualité de certaines données qui doivent être retournées après traitement. Ce processus est courant dans ce type de projet de grande envergure.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'entente de confidentialité réciproque permettra de mieux canaliser l'information et ainsi réduire certains risques du projet, notamment l'augmentation des coûts liés à la spéculation foncière.

Aucune information sur ces deux projets majeurs ne pourra être partagée avec la CDPQ

Infra avant la signature de l'entente de confidentialité.

Sa signature est essentielle à la participation de la Ville aux travaux de la CDPQ Infra. Le défaut ou le retard dans la signature de cette entente impliquera notamment une plus grande difficulté pour la Ville d'exprimer sa vision et ses attentes sur les deux projets.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Signature de l'entente par les deux parties : Mars 2016.
- Début des échanges entre les parties dans le cadre des deux projets : Mars 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Monique TESSIER, 19 février 2016  
Jovette MÉTIVIER, 19 février 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachid REKOUANE  
INGÉNIEUR

**ENDOSSÉ PAR**

Isabelle MORIN  
Chef de division

Le : 2016-02-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-26

CE : 20.022  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.023  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1151805002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Architecture et sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, à l'École de technologie supérieure (ÉTS) dans le cadre de la création de la Maison du logiciel libre

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, à l'École de technologie supérieure (ÉTS) dans le cadre de la création de la Maison du logiciel libre
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2% par l'agglomération, pour un montant de 12 800 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-04 13:50

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151805002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Architecture et sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, à l'École de technologie supérieure (ÉTS) dans le cadre de la création de la Maison du logiciel libre

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'École de technologie supérieure (ÉTS) s'est associée aux universités montréalaises pour créer la Maison du logiciel libre (ML<sup>2</sup>), qui a été lancée officiellement le 2 décembre 2015. La Ville de Montréal veut devenir un des partenaires fondateurs de la Maison du logiciel libre en lui accordant un soutien financier spécial non récurrent de 25 000 \$.

La mission première de ML<sup>2</sup> est de proposer un lieu de rencontre et de partage à Montréal permettant aux étudiants de participer à divers projets de logiciel libre. Cette initiative cherche à rejoindre principalement les étudiants des universités montréalaises.

Elle vise à regrouper la plus grande communauté possible, permettant ainsi aux étudiants de côtoyer des participants provenant d'horizons différents et ayant eu des expériences académiques et professionnelles très variées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

La Maison du logiciel libre regroupe déjà plusieurs partenaires :

- Toutes les universités de Montréal;
- Le Quartier de l'innovation;
- Google, Savoir-Faire Linux, Ericsson, Shutterstock, Mozilla, FACIL et plusieurs autres.

En plus de ce qui est décrit plus haut, la mission pédagogique de ML<sup>2</sup> se décline en plusieurs volets :

- Offrir à des étudiants de premier et deuxième cycle des stages coopératifs;



- Offrir à des étudiants de second cycle des bourses d'études;
- Mener des projets regroupant des groupes d'étudiants sur plusieurs mois (700 heures);
- Mener des projets de recherche-action universitaires;
- Organiser des formations et des conférences sur le libre;
- Créer un laboratoire de développement technologique (*Urban Lab*).
- Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement, pour devenir un des trois partenaires fondateurs de la Maison du logiciel libre.

Ce soutien financier spécial permettra à la Ville d'avoir une visibilité élevée dans ce secteur des technologies de l'information et un accès privilégié aux locaux, aux étudiants et aux professeurs, à travers un très grand réseau.

## **JUSTIFICATION**

La valeur d'affaires pour la Ville de ce soutien financier spécial se traduit par :

- L'acquisition de connaissances par les employés du Service des technologies de l'information;
- L'occasion pour nos employés expérimentés de servir de mentor aux étudiants;
- Un intérêt de la relève pour la Ville de Montréal;
- La réponse aux objectifs de la Ville (ville intelligente, développement économique, développement du savoir);
- Un financement partagé par plusieurs partenaires;
- Le respect et la mise en oeuvre du positionnement sur le sourcing de solutions TI, qui prévoit la publication du code informatique des solutions développées par la Ville (lorsque pertinent).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville accordera à l'École de technologie supérieure (ÉTS) un soutien financier de 25 000 \$. Cette somme sera versée, en un seul versement, à la suite de l'approbation du comité exécutif.

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputée au budget d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En plus de soutenir le plan stratégique de la Ville intelligente et numérique, ce soutien financier spécial accordera une visibilité internationale à la Ville tout en mettant en évidence l'importance qu'elle accorde à sa stratégie "Montréal Ville Intelligente et Numérique".

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François FABIEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-Antoine FERRON  
Conseiller(ere) en systemes de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-27

Jean-Martin THIBAUT  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2015-11-27



**Dossier # : 1165360001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000,00 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 26 avril 2016 au marché Bonsecours.

Il est recommandé :  
d'accorder, à même le budget de fonctionnement de la division du développement durable, un soutien financier non récurrent de 20 000,00 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 26 avril 2016 au marché Bonsecours.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-01 19:25

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165360001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000,00 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 26 avril 2016 au marché Bonsecours.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis sa création en 2007, le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal (Gala) souligne les projets novateurs et inspirants des partenaires engagés au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (Plan). Chaque année, cet événement rassemble plus de 500 acteurs montréalais, issus des milieux municipal, corporatif, institutionnel et communautaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE/ CG10 0413** - 25 novembre 2010 - Adoption du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

**DESCRIPTION**

Cette année le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) assume, avec la Ville, le rôle de producteur et de co-promoteur de la livraison de l'événement. Auparavant, le financement du Gala était assuré en partie par la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ). Suite à la dissolution de la CRÉ en 2015 et à la création de Concertation Montréal, celle-ci n'a plus le mandat de soutenir le financement de projets.

Le CRE-Montréal demande à la Ville un montant de 20 000 \$ pour poursuivre la production du Gala pour l'édition 2016, qui soulignera cette année son 10<sup>e</sup> anniversaire.

La contribution de 20 000\$ pour l'organisation et la tenue du Gala 2016 prévoit les éléments suivants:

- entente de visibilité pour la Ville (voir l'annexe 1 de la convention);
- cocktail de bienvenue et de réseautage;
- dîner végétarien;
- dévoilement des lauréats dans chacune des trois catégories suivantes : entreprises et institutions, OBNL et associations, corps publics;
- projection des vidéos des projets lauréats de l'édition 2016;
- animation par un animateur dédié;
- présence d'une table d'honneur des leaders en développement durable de la collectivité montréalaise;
- présence de médias.

Cette 10<sup>e</sup> édition du Gala sera un moment particulier pour célébrer la mobilisation développée par ce réseau mis en place il y a dix ans.

## **JUSTIFICATION**

L'édition 2016 du Gala célébrera une décennie d'échanges, d'inspiration, de reconnaissance des actions des différents partenaires du Plan (entreprises et institutions, OBNL et associations, corps publics). Sans la contribution financière de la Ville, l'édition 2016 du Gala ne pourra se tenir.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits de 20 000,00 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement de la Division du développement durable. Les fonds seront imputés entièrement à cette unité d'affaires. De plus, depuis dix ans, la Ville de Montréal soutient l'événement en louant le marché Bonsecours.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la ville de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier est en lien avec l'ensemble des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, puisque le Gala vise la reconnaissance des engagements des 230 partenaires externes du Plan, ainsi que de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville centre, des arrondissements et des villes liées.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière de la Ville participe à la faisabilité de l'événement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication est en préparation pour la promotion de l'événement et des lauréats.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La 10<sup>e</sup> édition du Gala se tiendra le mardi 26 avril 2016, de 11 h 00 à 14 h 00 au marché Bonsecours.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux règlements et encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Francyne GEMME, Service des affaires juridiques

Lecture :

Lise ROUSSEL, 11 février 2016

Francyne GEMME, 4 février 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélina PLANCHENAU  
Conseiller(ère) en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle LUSSIER  
Chef de Division développement durable

Le : 2016-02-04



**Dossier # : 1161654001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000,00 \$ à l'organisme Alternatives dans le cadre de l'édition 2016 de Cultiver Montréal, qui se tiendra du 1er au 31 mai 2016.

Il est recommandé :

1. d'accorder, à même le budget de fonctionnement de la division du développement durable, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme sans but lucratif Alternatives dans le cadre de l'édition 2016 de Cultiver Montréal, qui se tiendra du 1er au 31 mai 2016 dans les quartiers de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-01 19:26

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161654001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000,00 \$ à l'organisme Alternatives dans le cadre de l'édition 2016 de Cultiver Montréal, qui se tiendra du 1er au 31 mai 2016.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Cultiver Montréal est un événement coordonné par l'OBNL Alternatives et qui vise à célébrer la pratique de l'agriculture urbaine en offrant à la population montréalaise un espace de rencontre, d'apprentissage et de divertissement et d'approvisionnement. Sous forme de foire de quartier, l'événement donnera lieu à la distribution de matériel nécessaire au jardinage (semences, semis, terreau, compost, jardinières, etc.) et à la tenue d'ateliers en agriculture urbaine et d'activités ludiques (musique, maquillage, etc.). L'édition 2016 de Cultiver Montréal se tiendra du 1er au 31 mai 2016 sur l'ensemble du territoire montréalais.

L'objectif de l'édition Cultiver Montréal 2016 est de réunir une quarantaine de groupes œuvrant en agriculture urbaine pour participer à la réalisation et à la programmation afin d'accueillir quelque 5 000 personnes sur les sites d'au moins douze foires réparties sur l'ensemble du territoire montréalais.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

Le programme des célébrations prévoit les éléments suivants:

- Foire de quartier sur au moins douze sites du territoire montréalais.
- Distribution de matériel nécessaire au jardinage (semences, semis, terreau, compost, jardinières, etc.).
- Tenue d'ateliers en agriculture urbaine et d'activités ludiques (musique, maquillage, etc.).



La contribution au projet garantit à la Ville de Montréal :

- L'apposition du logotype de la Ville de Montréal sur le site Internet de Cultiver Montréal et sur toutes les publications promotionnelles (invitations, dépliants, affiches, etc.);
- La reconnaissance du soutien financier de la Ville dans les communications auprès des médias, ainsi que dans les publications promotionnelles et les documents officiels;
- Des invitations aux représentants de la Ville de Montréal à participer aux foires organisées dans les différents arrondissements;
- Des remerciements à la Ville de Montréal lors de l'allocution d'ouverture de l'événement et une invitation toute spéciale au représentant responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal à prendre la parole.

## **JUSTIFICATION**

L'événement sera l'occasion d'informer les citoyens montréalais sur les nouvelles pratiques et techniques agricoles, les différentes ressources disponibles dans les quartiers et les fournisseurs locaux de produits ou de services dans le domaine de l'agriculture urbaine. La participation de la Ville de Montréal témoigne de l'intérêt de la Ville pour l'agriculture urbaine et l'alimentation durable pour tous.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits de 10 000,00 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement de la Division du développement durable. Les fonds seront imputés entièrement à cette unité d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le montant de 10 000 \$ demandé à la Ville de Montréal servira à financer les activités de gestion et de communication de Cultiver Montréal. Il permettra ainsi d'assumer une partie du salaire de la coordonnatrice de l'événement. L'autre partie du montant sera utilisé pour les communications auprès des médias, des réseaux sociaux et du grand public (communiqué de presse, lancement des foires, Facebook, Instagram, concours de photos, etc.) ainsi que pour la conception et la mise à jour des outils de promotion (site Internet, affiches, fanions, etc.).

Soulignons que ce montant vient en complément à la contribution des organismes et au financement de 10 000 \$ octroyé par Québec en forme dans le cadre du volet Système alimentaire montréalais (SAM). Ce dernier montant est majoritairement redistribué auprès des organismes retenus lors de l'appel de propositions pour l'organisation des foires dans leur communauté.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier est en lien avec les actions suivantes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 :

- l'action 15 intitulée : « Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur »

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière de la Ville participe à la faisabilité de l'événement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'événement aura lieu du 1er au 31 mai 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux règlements et encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monique CÔTÉ  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle LUSSIER  
Chef de division.

Le : 2016-02-04



**Dossier # : 1163334004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la cession de contrat entre la Ville de Montréal et Omni Sécurité, organisme sans but lucratif, relativement à la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte conclu le 20 août 2015 et d'une valeur de 1 196 628,54 \$ toutes taxes incluses, au bénéfice de l'organisme Axia Services.

Il est recommandé:

- de donner suite à la demande de cession de l'organisme Omni Sécurité;
- de consentir à la cession de contrat relatif à la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte conclu le 20 août 2015 et d'une valeur de 1 196 628,54 \$ taxes incluses à l'organisme Axia Services;
- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU), à signer la lettre de consentement de cession.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 10:00

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1163334004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la cession de contrat entre la Ville de Montréal et Omni Sécurité, organisme sans but lucratif, relativement à la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte conclu le 20 août 2015 et d'une valeur de 1 196 628.54 \$ toutes taxes incluses, au bénéfice de l'organisme Axia Services.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) traite la totalité des eaux usées du territoire de l'île de Montréal et est en opération 24 heures sur 24, 365 jours par année. La Station est un immense complexe industriel couvrant une superficie de 425 000 mètres carrés situé dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles. Une douzaine de bâtiments, de nombreux équipements à ciel ouvert et une flotte importante de véhicules occupent ce terrain. Environ 350 employés y travaillent de même que de nombreux entrepreneurs.

Pour contrôler les accès à son site et assurer une surveillance périodique de tous ses actifs le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés, la Station fait appel depuis plus de vingt ans à une firme spécialisée dans ce domaine. En plus des tâches de surveillance et de contrôle des accès, elle doit aussi effectuer divers travaux connexes tels que la pesée des camions, l'enregistrement des véhicules et des livraisons de produits chimiques, le contrôle des réceptions des boues de fosses septiques et des toilettes chimiques, l'émission des formulaires adéquats, rapports et autres.

Une demande de cession de contrat a été transmise à la Ville par Omni Sécurité en faveur de Axia Services en vertu de l'article 9.1 - Cession de contrat - des clauses administratives générales des documents d'appel d'offres. En vertu de cette clause, la décision doit être approuvée par les instances décisionnelles de la Ville soit le Conseil d'agglomération.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG15 0149- 20 août 2015 - accorder à Omni Sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 196 628,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-29-AE.

## **DESCRIPTION**

L'organisme fera l'objet, d'ici le 31 mars 2016, d'une dissolution et ses biens seront liquidés en faveur de Axia Services.

Le 12 février 2016, l'organisme a demandé à ce que la Ville consente à céder tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat en faveur de Axia Services ("le cessionnaire"), et ce, sans compensation. Il en découlerait que Omni Sécurité serait libérée de toutes les obligations contenues au contrat et que le cessionnaire Axia Services assumera seule toute la responsabilité contractuelle du contrat passé et futur.

Les services de gardiennage et de surveillance à la Station comprennent principalement:

- le contrôle des personnes et des véhicules à l'entrée principale; c'est-à-dire l'enregistrement des employés, des entrepreneurs et des fournisseurs;
- le contrôle des livraisons de produits chimiques, de matériel, de boues de fosses septiques et de toilettes chimiques;
- l'émission de différents formulaires (pesée des camions, prêt de clés à usage limité, etc.);
- le service de surveillance périodique des terrains, galeries souterraines et des bâtiments.

## **JUSTIFICATION**

Dans le but d'assurer la continuité des services, il est recommandé d'autoriser la cession de contrat à Axia Services puisque cette firme a démontré qu'elle était qualifiée pour satisfaire aux exigences contractuelles et qu'elle est dirigée par le même directeur général que Omni Sécurité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucune somme additionnelle ou supplémentaire n'est encourue suite à cette cession de contrat.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources en assurant la sécurité du personnel et des actifs de la Station.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le consentement de la Ville est nécessaire pour assurer la continuité du contrat afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-18

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Approuvé le :** 2016-02-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2016-02-29



**Dossier # : 1165175002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat avec les six (6) organismes PME MTL.

Il est recommandé de :

- demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure, avec les six (6) organismes PME MTL, des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat et de gestion du Fonds d'investissement PME MTL et du Fonds local de solidarité FTQ;
- transmettre à ce ministre une copie de la résolution exprimant cette demande accompagnée d'une copie du projet d'entente de délégation.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-15 06:59

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165175002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat avec les six (6) organismes PME MTL.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. L'agglomération a conclu, pour l'année 2015-2016, des ententes transitoires avec six (6) organismes de développement économique local. Ces ententes définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Parallèlement, dans le cadre de la réorganisation du mandat des centres locaux de développement (CLD), la Ville de Montréal a constitué, en 2015, le réseau PME MTL composé de six (6) pôles de développement économique local. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et aux entrepreneurs établis sur le territoire.

Les six (6) pôles et organismes de développement économique local sont :

- Pôle Est : PME MTL Est-de-l'Île;
- Pôle Centre-Est : PME MTL Centre-Est;
- Pôle Est : PME MTL Centre-Ville;
- Pôle Centre-Ouest : PME MTL Centre-Ouest;
- Pôle Grand Sud-Ouest : PME MTL Grand Sud-Ouest;
- Pôle Ouest : PME MTL Ouest-de-l'Île.

Les ententes transitoires viennent à échéance le 31 mars 2016. De nouvelles ententes de délégation doivent être conclues avec les six (6) organismes PME MTL et prendre en considération les exigences de la Loi et le travail de réorganisation effectué par la Ville et les pôles PME MTL en 2015.



Or, la Loi prévoit des mécanismes afin que l'agglomération de Montréal soit autorisée à déléguer à des organismes à but non lucratif l'exercice de ses pouvoirs relatifs au soutien à l'entrepreneuriat. Dans un premier temps, l'agglomération doit soumettre le projet d'entente de délégation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin d'obtenir son autorisation pour conclure cette entente avec chacun des six (6) organismes PME MTL. Le projet d'entente pourrait être modifié suite à la réception de commentaires du MAMOT.

L'article 126.4 de la Loi prévoit que les nouvelles ententes de délégation doivent contenir :

1. une description détaillée de leur objet (rôle et mandat);
2. les modalités de l'exercice des pouvoirs délégués;
3. une mention de la durée et, le cas échéant, des modalités de renouvellement;
4. un mécanisme permettant à l'agglomération de Montréal de s'assurer du respect de la Loi sur l'interdiction de subventions municipales ou, le cas échéant, de la limite prévue ou de celle autorisée conformément à cet alinéa;
5. les modalités de partage de l'actif et du passif découlant de l'application de l'entente, lorsque celle-ci prend fin.

L'entente prévoit également la délégation de la gestion du Fonds d'investissement PME MTL et du Fonds local de solidarité FTQ (FLS). Suite à la décision du conseil d'agglomération (CG15 0775) de rembourser la dette du Fonds local d'investissement (FLI) au Gouvernement du Québec, la Ville est à créer le Fonds d'investissement PME MTL, en remplacement du FLI. En plus de la délégation de gestion de ces deux (2) fonds, l'entente prévoit la mise en place de mécanismes de suivi des fonds et une politique d'investissement applicable à tous les pôles PME MTL. Cette politique assurera une utilisation optimale des fonds publics investis et établira des critères de sélection des projets pouvant faire l'objet d'un prêt. Plus spécifiquement, elle permettra à ce que les pôles :

- respectent l'ensemble des conditions établies aux contrats de prêt;
- appliquent les procédures établies pour l'attribution des prêts;
- disposent et appliquent les procédures adéquates pour la gestion des dossiers de prêts;
- fassent un suivi de la performance des bénéficiaires et du niveau de risque assumé par le prêteur.

Dans un deuxième temps, une fois l'autorisation obtenue du MAMOT, l'agglomération de Montréal pourra conclure les ententes de délégation requises.

Le présent dossier vise à soumettre au MAMOT le projet d'entente de délégation et d'obtenir son autorisation de conclure ces ententes avec les six (6) organismes PME MTL.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0775 – 17 décembre 2015 – Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) et sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) / Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de suivi.

CG15 0700 – 26 novembre 2015 – Approuver les amendements à l'entente intervenue entre la Ville et le Centre local de développement Centre-Ouest. Accorder un soutien financier total de 946 002,27 \$ au CLD Centre-Ouest afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet d'amendement à cet effet.

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15

0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0420 – 18 juin 2015 – Accorder un soutien financier total de 714 181,94 \$ à la Corporation de développement économique de LaSalle (CLD), afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 / Approuver le projet de convention à cet effet

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

## **DESCRIPTION**

L'entente de délégation définit notamment :

- le rôle et les mandats des six (6) organismes PME MTL en matière de développement économique local, ainsi que les conditions de leur exercice;
- les contributions financières et les modalités de versement;
- les sommes attribuées aux organismes dans le cadre du Fonds PME MTL et du FLS;
- le transfert des sommes relatives aux conventions de partage des actifs intervenues avec les centres locaux de développement (CLD) et les corporations de développement économique communautaire (CDEC);
- les engagements des PME MTL;
- la prise en charge par les organismes de tous les contrats de prêts conclus en vertu des fonds FLI et FLS par les anciens CLD qui couvraient le Territoire;
- les dispositions administratives, qui incluent les exigences des organismes quant à l'adoption de politiques de gestion interne;
- la durée de l'entente et les modalités de renouvellement;
- les modalités de partage de l'actif et du passif découlant de l'application de l'entente, lorsque celle-ci prendra fin;
- les mécanismes de suivi et de reddition de compte, dont le suivi relatif au respect de la Loi sur l'interdiction de subventions municipales;
- les politiques relatives aux fonds d'investissement et aux fonds de subvention.

Les mandats prévus à l'entente de délégation visent essentiellement à déployer un ensemble de services aux entreprises privées et d'économie sociale en offrant de l'aide, de l'accompagnement et du financement tant pour le démarrage et la croissance que la relance. Ces services incluent les services-conseils, le financement, le mentorat d'affaires, l'aide au recrutement de personnel, l'information et orientation, les activités de réseautage et la promotion de l'entrepreneuriat. Cette offre de services pourra se faire, le cas échéant, en partenariat avec d'autres personnes ou organismes et sur approbation écrite de la Ville de Montréal.

Les mécanismes de suivi et de reddition de compte prennent en considération les préoccupations émises dans le rapport 2014-2015 du Vérificateur général du Québec. Ces mécanismes prévoient également un suivi particulier du Fonds d'investissement PME MTL et du FLS qui inclut :

- une politique d'investissement applicable aux six (6) pôles PME MTL qui vise une utilisation optimale des fonds publics investis et qui établit les critères de sélection des projets pouvant faire l'objet d'un prêt;

- le respect de l'ensemble des conditions établies aux contrats de prêt avec les entreprises et l'application des procédures établies pour l'attribution des prêts;
- le respect et l'application des procédures adéquates pour la gestion des dossiers de prêts;
- le suivi de la performance des bénéficiaires et du niveau de risque assumé par les deux (2) Fonds d'investissement.

## **JUSTIFICATION**

La Loi, entrée en vigueur en avril 2015, prévoit que le MAMOT peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, l'agglomération de Montréal à déléguer à des organismes à but non lucratif l'exercice de ses pouvoirs relatifs au soutien à l'entrepreneuriat.

La Ville de Montréal a mis en place, en 2015, le réseau PME MTL afin de soutenir le développement économique local et régional sur son territoire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Répondre aux exigences de la Loi.
- Assurer la poursuite des services des organismes PME MTL car les ententes de transition viennent à échéance le 31 mars 2016.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le conseil d'agglomération des ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine ÉTHIER  
Chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2016-01-29



**Dossier # : 1160138001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division des activités regroupées , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Céder un lot de livres retirés de la collection de l'ancienne Bibliothèque centrale à divers organismes à but non lucratif et approuver le recyclage ou la mise au rebut des documents non sélectionnés.

Il est recommandé :

1. de céder un lot de livres qui a été retiré de la collection de l'ancienne Bibliothèque centrale à divers organismes à but non lucratif ;
2. d'approuver le recyclage ou la mise au rebut des documents non sélectionnés par ces organismes à but non lucratif.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-19 15:52

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160138001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division des activités regroupées , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Céder un lot de livres retirés de la collection de l'ancienne Bibliothèque centrale à divers organismes à but non lucratif et approuver le recyclage ou la mise au rebut des documents non sélectionnés.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une collection de 220 000 documents a été entreposée au magasin arrière du Conseil des arts de Montréal dans l'édifice Gaston Miron (anciennement la Bibliothèque centrale) au 1210 rue Sherbrooke Est, depuis le début des années 2000. Cette collection qui couvre les documents parus au cours des années 80 jusqu'au début des années 2000, est constituée ainsi :

- de documents (romans et périodiques) élagués par les bibliothèques de Montréal et remis à la Bibliothèque centrale de Montréal,
- de dons des citoyens aux bibliothèques de Montréal qui n'ont pas été retenus pour les inclure dans les collections locales,
- d'une collection de 6 000 cassettes audio qui ont été retirées des bibliothèques de Montréal dans les années 90.

Lors de la fermeture de la Bibliothèque centrale en 2005, une partie de cette collection a été transférée à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Les documents retenus répondaient, entre autres, à des valeurs patrimoniales ou avaient été édités avant 1920. BAnQ, par le programme de dépôt légal qui existe depuis janvier 1968, a reçu deux exemplaires de chacun des titres québécois : l'un pour la conservation et l'autre pour sa diffusion. La Ville a conservé les documents non retenus dans l'édifice Gaston Miron. Dans un deuxième temps, les documents restants ont été proposés aux Amis de la bibliothèque. Cet organisme a liquidé une partie des documents lors d'une grande vente au public organisée en 2007. Les Amis de la bibliothèque reçoivent déjà de nombreux livres, élagués chaque année du réseau des bibliothèques de Montréal, et ne sont pas intéressés par ces documents devenus obsolètes. Le réseau des bibliothèques de Montréal offre des services de proximité et n'a pas un rôle de conservation des documents.

Il faut donc disposer des documents restants, soit environ 130 000 livres, compte tenu que d'une part, ces documents sont désuets et d'autre part, il faut libérer les espaces pour accueillir, dès mars 2016, les ateliers du Grand costumier de Radio-Canada.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1155323011 : Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'OBNL Le Grand Costumier, à titre gratuit, pour une période de 9 ans, débutant le 1er mars 2016, un espace à bureaux, atelier de couture et d'entreposage de costumes et accessoires, d'une superficie de 2 262,64 m<sup>2</sup>, situé à l'annexe de l'Édifice Gaston Miron, sis au 2207, rue Montcalm, pour une subvention immobilière totale de 2 082 195\$ \$. N/Réf.: Bâtiment 285.  
GDD 1040953001 : Approuver le plan de disposition des documents non transférés de la Bibliothèque centrale de Montréal (BCM) à la Bibliothèque et Archives Nationales du Québec (BAnQ) ainsi que la réaffectation du mobilier de la Bibliothèque centrale de Montréal (BCM) due à la cessation de ses activités.

## **DESCRIPTION**

Les 130 000 documents périmés, entreposés dans l'ancienne bibliothèque centrale, représentent 4414 boîtes de livres, 15 boîtes de revues et 341 boîtes de cassettes audio. Ce dossier décisionnel recommande:

- d'offrir ces documents à des organismes à but non lucratif (OBNL). Plusieurs organismes ont été contactés et certains se sont montrés intéressés.
- dans le cas des documents qui n'auront pas été sélectionnés, d'en autoriser le recyclage ou, lorsque nécessaire, la mise au rebut.

Ainsi, l'organisme Culture à partager récupérera 1 % des boîtes de livres et l'organisme Renaissance prendra le lot restant.

Les cassettes audio seront mis au rebut.

## **JUSTIFICATION**

Ces documents sont entreposés dans cet édifice depuis plus de 10 ans et ont été élagués par les bibliothèques de Montréal. Ces dons visent à libérer les espaces d'entreposage pour le Grand costumier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service de la culture devra utiliser les services d'une compagnie de déménagement pour transporter vers un centre de récupération ou un dépotoir les documents qui n'auront pas été sélectionnés par des OBNL. Pour la Ville, les coûts du transport étant les mêmes pour amener les documents vers un OBNL, les livres seront donc acheminés chez un OBNL, offrant ainsi une seconde vie aux livres.

Le coût de ce déménagement est estimé à 5 950 \$ (avant taxes). Des frais de disposition seront également facturés selon le volume. Le Service de la culture dispose du budget pour assumer ces coûts.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Service de la culture prend toutes les mesures nécessaires pour offrir une nouvelle vie à ces documents ou pour en favoriser le recyclage.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La disposition de ces documents permettra de libérer l'espace pour le Grand costumier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transfert des livres à des organismes à but non lucratif, recyclage ou mise au rebut : mars 2016.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra COURT  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-19

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2016-02-19





**Dossier # : 1163430005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2016

Il est recommandé au conseil municipal d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;
- L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;
- La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

**Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

**Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands**

## **parcs**

- Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

## **Commission sur les finances et l'administration**

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
- Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

## **Commission de la présidence du conseil**

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles (CM15 0590 et CM15 1166);
- Dépôt de documents séance tenante au conseil municipal (CM15 1525);
- En collaboration avec le Conseil interculturel de Montréal, comment soutenir et encourager la participation citoyenne aux différentes instances de la Ville;
- Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal et de l'Ombudsman;
- Conseil du 21<sup>e</sup> siècle (modernisation des instances);

## **Commission sur le transport et les travaux publics**

- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);
- Politique de stationnement (CG16 0031).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-04 15:07

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163430005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2016

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil municipal pour approbation. Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2016 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser qu'outre les sujets de consultation publique mentionnés, l'ensemble des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes. D'autres sujets peuvent également être abordés dans le cadre de séances de travail en cours d'année.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;
- L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;
- La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

### **Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

### **Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

### **Commission sur les finances et l'administration**

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
- Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

### **Commission de la présidence du conseil**

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles (CM15 0590 et CM15 1166);
- Dépôt de documents séance tenante au conseil municipal (CM15 1525);
- En collaboration avec le Conseil interculturel de Montréal, comment soutenir et encourager la participation citoyenne aux différentes instances de la Ville;
- Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal et de l'Ombudsman;
- Conseil du 21<sup>e</sup> siècle (modernisation des instances);

### **Commission sur le transport et les travaux publics**

- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);
- Politique de stationnement (CG16 0031).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions) ainsi que via les médias sociaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint -  
Élections\_ soutien aux commissions et  
réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-03-04

**Dossier # : 1163430006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2016

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;
- L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;
- La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

**Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

### **Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

### **Commission sur les finances et l'administration**

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
- Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

### **Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal**

- Étude du bilan de l'opération de concordance des plans et règlements d'urbanisme des arrondissements et des villes liées;
- Consultation publique sur un sujet à être déterminé;

### **Commission de la sécurité publique**

- Sujet(s) à déterminer

### **Commission sur le transport et les travaux publics**

- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);
- Politique de stationnement (CG16 0031).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-04 15:07

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163430006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2016

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil d'agglomération pour approbation.

Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2016 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser qu'outre les sujets de consultation publique mentionnés, l'ensemble des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes. D'autres sujets peuvent également être abordés dans le cadre de séances de travail en cours d'année.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;
- L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;
- La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

### **Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

### **Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

### **Commission sur les finances et l'administration**

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
- Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

### **Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal**

- Étude du bilan de l'opération de concordance des plans et règlements d'urbanisme des arrondissements et des villes liées;
- Consultation publique sur un sujet à être déterminé;

### **Commission de la sécurité publique**

- Sujet(s) à déterminer

### **Commission sur le transport et les travaux publics**

- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);
- Politique de stationnement (CG16 0031).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions) ainsi que via les médias sociaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint -  
Élections\_ soutien aux commissions et  
réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-03-04



**Dossier # : 1160843002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 4 au 5 février 2016, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités. Montant : 231,62 \$

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 4 au 5 février 2016, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités - montant : 231,62 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-07 10:30

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160843002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 4 au 5 février 2016, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités. Montant : 231,62 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Caucus des maires des grandes villes (CMGV) est composé d'un groupe représentatif des plus grandes villes canadiennes, membres de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Il se réunit deux ou trois fois par année pour discuter des questions d'intérêt commun et pour renforcer les priorités de la FCM aux plans des politiques et de la promotion des intérêts établis par le Conseil national d'administration. Le caucus est l'occasion pour Montréal de joindre sa voix aux autres municipalités dans la défense des intérêts municipaux, tout en mettant de l'avant ses priorités à l'échelle nationale. Les villes membres du CMGV représentent 86 % de la population totale des grandes villes et produisent la plus grande partie du PIB du Canada.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0328 - 23 mars 2016 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 - Dépense de 230 767,80 \$.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 4 au 5 février 2016, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités.

**JUSTIFICATION**

Le maire de Montréal est un membre actif du CMGV. La réunion du caucus permet d'aborder une vaste gamme d'enjeux communs à nos plus grands centres et de défendre les intérêts de Montréal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

**Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	231,62 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Rayonnement de Montréal sur la scène canadienne

- Renforcement des partenariats avec les autres villes canadiennes
- Défense des intérêts de Montréal

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-José CENCIG

Le : 2016-03-07

Responsable du soutien aux élus

Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-03-07



CE : 30.006  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1165917001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 500 000 \$, pour l'année 2015-2016, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel correspondant

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal et des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à l'octroi et au versement à la Ville de Montréal d'une aide financière de 500 000 \$, pour l'année 2015-2016, afin de réaliser sur son territoire les démarches du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) »;
2. d'autoriser la réception de cette aide financière de 500 000 \$ en provenance du MAMOT;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel de 500 000 \$;
4. d'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée », pour l'année 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165917001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 500 000 \$, pour l'année 2015-2016, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel correspondant

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUI, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. Les soutiens financiers permettent à chaque RUI : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement, centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'action concerté.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUI s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le

gouvernement du Québec et qui identifie la RUI comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 — 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Depuis 2007, les RUI reçoivent 1 M\$ par année du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Ce financement de base sert principalement au fonctionnement. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUI sont financées annuellement par l'entremise de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec (Entente Ville-MESS). Un montant de 200 000 \$ est accordé à l'ensemble des RUI pour soutenir des projets. D'autres soutiens financiers proviennent des arrondissements et d'autres programmes et fondations.

De plus, pour les années 2015-2017, chacun des territoires de revitalisation intégrée bénéficie d'un budget de 416 600 \$ (pour un total de 5 M\$) en provenance de l'Entente de 175 M\$ entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec (Imaginer-Réaliser Montréal 2025). Ce budget est dédié à des projets ad hoc ayant un impact durable et pérenne dans les secteurs visés.

Quant au Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM), la dernière entente s'est terminée en 2014. Le bilan a été déposé au début de 2015. Une nouvelle demande a été transmise en juillet 2015 pour un soutien financier de 1,5 M\$ sur trois ans. En novembre 2015, le ministre responsable de la région de Montréal annonçait un financement de 500 000 \$ pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017 du gouvernement du Québec, qui sera dépensé dans l'année financière 2016 de la Ville de Montréal.

Enfin, trois RUI (Sainte-Marie, Montréal-Nord et Hochelaga) recevront chacune un financement supplémentaire de 1,35 M\$ provenant du projet pilote Quartier intégré et financé par le Service concertation des arrondissements et la Division du développement durable à la Direction générale adjointe à la Qualité de vie, et ce pour la période 2015-2016-2017.

Afin de poursuivre les réalisations effectuées dans ces milieux de vie, le gouvernement du Québec, par l'entremise du Ministre responsable de la région de Montréal et des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), gestionnaire du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM), propose de consolider sa contribution au soutien à la revitalisation urbaine intégrée en injectant 500 000 \$ supplémentaires au processus déjà en cours.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM12 0724 du 21 août 2012**

Ratifier le protocole d'entente approuvé par le conseil d'agglomération (CG12 0018 du 26 janvier 2012) et conclu le 21 février 2012 entre le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal, octroyant une somme de 0,5 M\$ pour l'année 2011-2012 afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur son territoire / Approuver un projet de protocole d'entente modifiant le protocole conclu le 21 février 2012 entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les conditions de versement à la Ville d'un montant additionnel de 1,65 M\$ en vue de soutenir des démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour les exercices financiers 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014

## **DESCRIPTION**

Le projet de protocole d'entente proposé par le gouvernement du Québec indique que, sous réserve de remplir les conditions au contrat, la Ville de Montréal recevra un montant maximal de 500 000 \$. Cette aide financière vise à poursuivre le projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée » qui comporte trois volets : 1- la coordination locale des 12 démarches; 2- la réalisation des projets prévus aux plans d'action; et, 3- le développement et la diffusion des connaissances par le biais du site Internet Collectif Quartier.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet est complémentaire à plusieurs initiatives de lutte à la pauvreté et s'inscrit en continuité avec la démarche d'intervention territoriale poursuivie par la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet de protocole d'entente prévoit que le gouvernement du Québec versera à la Ville de Montréal, un montant maximal de 500 000 \$. Ce montant sera attribué au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour l'exercice financier 2016. Le SDSS transférera les montants aux arrondissements concernés qui veilleront à les distribuer aux organismes mandataires des RUI.

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le gouvernement du Québec, soit une somme de 500 000 \$, est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette dépense additionnelle provenant d'une aide financière du MAMOT sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives au projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée ».

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du SDSS.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tous les projets déployés dans les secteurs de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal sont tenus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une perspective de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le principal impact attendu par cette aide financière est de permettre aux 12 secteurs RUI d'obtenir un supplément permettant de bonifier les démarches de revitalisation. Les actions réalisées par les RUI permettent de contribuer à la revitalisation des quartiers en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et pérennes et en conjuguant les efforts de la communauté.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La visibilité de la Ville et du gouvernement du Québec est assurée par le plan de visibilité convenu entre les parties.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mars 2016** Présentation au comité exécutif

**Mars 2016** Présentation pour approbation au conseil municipal

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis VÉZINA  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2016-02-17

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-02-29



**Dossier # : 1167017001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Perception et encaissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Fixer la date de la vente d'immeubles par le greffier pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations

Il est recommandé :  
d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au mardi, 8 novembre 2016, au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-02 10:47

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167017001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Perception et encaissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Fixer la date de la vente d'immeubles par le greffier pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le greffier doit, en vertu de l'article 112 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières suivant la liste des immeubles pour laquelle le trésorier a l'obligation de lui transmettre. Cette année, après avoir consulté la Direction du greffe, la Direction des revenus propose que la vente débute le mardi, 8 novembre 2016 à 10 h 00.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0477 - 18 mars 2015 - Autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 9 novembre 2015 au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

**DESCRIPTION**

La présente a pour but d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au mardi, 8 novembre 2016 au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

**JUSTIFICATION**

Le processus de la vente pour taxes concerne les taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières des exercices 2015 ou antérieurs et dont la dernière date d'échéance de la facture est antérieure au 1er janvier 2016. L'envoi de l'avis de vente tel que prévu à l'article 111 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* débutera vers le 1er avril 2016.

Après le 1er septembre 2016, le trésorier dressera, certifiera et transmettra au greffier la liste des immeubles qui pourront être vendus.

Pour ces raisons, nous croyons que le 8 novembre 2016 est la date toute désignée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Au moins un mois avant la date de la vente fixée par le Comité exécutif. le greffier fera paraître un avis public dans un journal dans la Ville.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Emmanuel TANI-MOORE, Service du greffe  
Jocelyne L'ANGLAIS, Service du greffe

Lecture :  
Emmanuel TANI-MOORE, 2 mars 2016

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre BOUTIN  
Conseiller(ere) en gestion - finances

**ENDOSSÉ PAR**

Nathalie HAMEL  
Chef de Division

Le : 2016-02-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION****APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Isabelle HÉBERT  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-02-24

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2016-02-24



**Dossier # : 1164719001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 104 300\$, pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes d'administration et un ajustement à la base budgétaire pour les années 2017 et 2018 vers le Service de l'approvisionnement, afin de permettre la création et le comblement de deux postes temporaires d'agent de distribution - équipements municipaux (catégorie cols blancs) emploi: #711840, dans le cadre du projet Maxim'eau à compter de la signature de la présente et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est recommandé :

- d'autoriser un virement budgétaire au montant de 104 300\$ pour l'année 2016 en provenance des dépenses contingentes pour le financement de (2) deux postes temporaires d'agent de distribution- équipements municipaux (catégorie col blancs) emploi: #-711840 à la section Gestion des stocks (CO: #114010) de la Division logistique du Service de l'approvisionnement dans le cadre du projet Maxim'eau à compter de la signature de la présente et ce, jusqu'au 31 décembre 2018;
- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire pour le financement de ces postes pour les années 2017 et 2018.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-01 14:05

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164719001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 104 300\$, pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes d'administration et un ajustement à la base budgétaire pour les années 2017 et 2018 vers le Service de l'approvisionnement, afin de permettre la création et le comblement de deux postes temporaires d'agent de distribution - équipements municipaux (catégorie cols blancs) emploi: #711840, dans le cadre du projet Maxim'eau à compter de la signature de la présente et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau, en collaboration avec les arrondissements et les services centraux, poursuit ses travaux visant à implanter le programme Maxim'eau – Optimisation de la gestion des actifs des réseaux d'eau secondaires en arrondissement. Les gestionnaires concernés dans les arrondissements attendent impatiemment la mise en place du programme afin d'améliorer leur gestion des activités d'entretien des réseaux d'eau. L'administration municipale désire que la réalisation de ces travaux soient effectués pour une mise en fonction des mesures essentielles pour que le déploiement de Maxim'eau dans tous les arrondissements soit terminé à la fin de 2018. La participation du Service de l'approvisionnement dans le déploiement du projet « Maxim'eau » permettra de mettre des bases solides dans la gestion des inventaires des pièces nécessaires pour l'entretien du réseau d'eau secondaire et dans l'atteinte des objectifs de planification de la DGSRE.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**GDD 2150050002:**

Objet : Autoriser la création, l'affichage et le comblement de cinq (5) postes permanents et de sept (7) postes temporaires dédiés au projet d'optimisation de la gestion des actifs des réseaux d'eau secondaires, et ce, à compter de la signature du présent dossier décisionnel.

En date du 18 juin 2015, l'autorisation de procéder à la demande de création et de comblement de postes pour l'ensemble du bureau de projet placé sous la responsabilité de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau ainsi

que du Service de l'approvisionnement, a été accordée par M. Alain Marcoux, directeur général de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Depuis le GDD 2150050002, la création des postes suivants pour le Service de l'approvisionnement ont été réalisés dans le cadre du cycle budgétaire:

- Gérant logistique (poste temporaire)
- Analyste des méthodes et procédés administratifs (poste permanent)
- Agent de contrôle - gestion des stocks (poste permanent)

Le présent GDD vise à créer et à combler temporairement deux (2) postes d'agent de distribution municipal prévus au GDD 2150050002. Cependant comme ils n'ont pas été créés au niveau du cycle financier, le financement doit provenir de la contingence et c'est ce qui explique l'objet du présent GDD.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de l'eau, en collaboration avec les arrondissements et les services centraux, poursuit ses travaux visant à implanter le programme Maxim'eau – Optimisation de la gestion des actifs des réseaux d'eau secondaires en arrondissement. Les principaux volets du projet sont : l'informatique, les ressources humaines, la formation et les ressources matérielles (gestion des dépôts).

L'administration municipale désire accélérer les travaux nécessaires afin de mettre en fonction toutes les mesures essentielles pour que le déploiement du projet dans tous les arrondissements soit terminé à la fin de 2018. À cet effet, une présentation globale et intégrée des ressources humaines et financières requises de tous les services et arrondissements impliqués dans le cadre de ce projet a été faite au comité de gestion de la Direction Générale de la Ville de Montréal le 18 juin 2015. Dans ce cadre, des ressources pour la Division Logistique du Service de l'approvisionnement ont été autorisées dont deux (2) postes temporaires d'agent de distribution - équipements municipaux, tel que stipulé au GDD 2150050002 approuvé le 15/07/17.

Le présent dossier décisionnel vise donc à créer ces deux postes pour fins de dotation en vue de soutenir le projet Maxim'eau.

Le financement des deux postes d'agents de distribution - équipements municipaux proviendra des dépenses contingentes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'année 2016, le financement des deux postes d'agent de distribution équipements municipaux proviendra des dépenses contingentes au montant de 104 300\$.

Pour les années 2017 et 2018, un montant de 126 600\$ par année sera ajusté à la base budgétaire du service de l'approvisionnement pour le maintien des deux postes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les ressources du Service de l'approvisionnement permettront la réalisation des éléments suivants pour supporter le projet Maxim'eau:

- Formaliser le modèle de dépôts contrôlés en regard du projet Maxim'eau;
  - Identifier les ajustements à apporter basés sur les objectifs des différents partenaires à ce projet;
  - Développer ou mettre à jour les processus et procédures selon les meilleures pratiques en gestion de stocks;
  - Assurer un suivi et un contrôle post implantation pour apporter les correctifs requis;
  - Être le lien avec les autres intervenants internes du SA;
  - Accompagner les arrondissements dans les activités suivantes :
1. Aménagement optimal du dépôt;
  2. Identification des produits et établir les paramètres d'approvisionnement;
  3. Traitement de la désuétude et la prise de l'inventaire;
  4. Mise en place des processus et procédures.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les affichages pour ces deux postes seront effectués.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel PAUL  
Technicien en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-23

Guylaine BOIVIN  
Conseillère en ressources humaines en  
remplacement de Martyne Ouellet

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL  
Directeur de l'approvisionnement  
**Tél :** 514 868 4433  
**Approuvé le :** 2016-03-01



CE : 30.010  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1163592006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ne pas utiliser, pour les résultats financiers 2015, les mesures d'allègement fiscales incluses au budget de 2015

Il est recommandé :

Compte tenu des résultats financiers de 2015, ne pas utiliser les mesures d'allègement incluses au budget de 2015 en ce qui concerne la crise financière de 2008 ainsi que celle concernant la modification apportée en 2014 au régime général à la TVQ.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-10 12:58

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163592006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ne pas utiliser, pour les résultats financiers 2015, les mesures d'allègement fiscales incluses au budget de 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2007, le monde municipal est passé aux normes comptables du secteur public. Afin d'éviter les fluctuations trop grandes sur leur budget annuel résultant de certains événements ou nouvelles normes comptables, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mis en place certaines mesures d'allègement fiscales. Ainsi annuellement, lors de la préparation de leur budget, les villes peuvent utiliser ou non ces mesures d'allègement afin de reporter aux années futures les impacts fiscaux de ces événements ou modifications comptables.

Pour la Ville de Montréal, depuis la mise en place de ces mesures d'allègement, celles-ci furent toujours prises en considération lors de la préparation du budget annuel. Par contre, compte tenu des résultats financiers depuis 2007, la Ville ne s'est jamais prévalu de ces mesures d'allègement évitant ainsi de reporter la taxation aux années futures.

Depuis 2015, le MAMOT a mis en place une nouvelle directive concernant l'inclusion ou non de ces mesures d'allègement au niveau des résultats réels. Ainsi pour les années 2015 et suivantes, lorsqu'une mesure d'allègement sera incluse au niveau du budget annuel, celle-ci devra aussi être prise en considération au niveau des résultats réels, sauf dans les cas où la Ville passe une résolution avant le 31 décembre dans laquelle est mentionné qu'elle désire ne pas se prévaloir de ces mesures d'allègement. Exceptionnellement cette année, étant donné que cette nouvelle mesure fut émise en fin d'année financière, les auditeurs permettent de rallonger cette période jusqu'aux instances du mois de mars 2016.

En 2015, les deux (2) mesures d'allègement dont la Ville ne désire pas se prévaloir au niveau de ses résultats financiers sont la mesure se rattachant à la crise financière de 2008 qui a eu des impacts importants sur le coût des régimes de retraite ainsi que celle concernant la modification qui fut apportée en 2014 au niveau du régime général de la TVQ, de telle sorte que le remboursement de la taxe de vente s'applique aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal sous forme de crédit sur intrant. Auparavant, ce remboursement de TVQ par le gouvernement du Québec était versé sous forme de transfert inconditionnel.

Pour l'année financière 2015, le montant de ces deux (2) mesures d'allègement sont de l'ordre de 95,4 M\$, soit 42,6 M\$ au niveau municipal et de 52,8 M\$ au niveau de l'agglomération.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

## **DESCRIPTION**

Compte tenu de la nouvelle directive du MAMOT émise en décembre 2015, la Ville désire, comme par les années passées, ne pas utiliser dans ses résultats financiers de 2015 les mesures d'allègement incluses au budget 2105, évitant ainsi aux citoyens de Montréal une taxation supplémentaire au cours des années futures.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu des résultats financiers de 2015, la Ville ne désire pas utiliser les mesures d'allègement incluses au budget de 2015 en ce qui concerne la crise financière de 2008 ainsi que celle concernant la modification au régime général à la TVQ.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Diminution du revenu fiscal de 95,4 M\$ en 2015 en contrepartie de l'annulation d'une mesure d'allègement du même montant, permettant ainsi de ne pas reporter aux années futures la taxation se rattachant à ces mesures d'allègement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-03-09

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

**Approuvé le :** 2016-03-09**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2016-03-09



**Dossier # : 1154368010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (15-091) afin d'ajouter des offres promotionnelles à la grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2016.

Il est recommandé:

D'adopter une ordonnance en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (15-091) afin d'ajouter des offres promotionnelles à la grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2016.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-03 13:54

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154368010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (15-091) afin d'ajouter des offres promotionnelles à la grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2016.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le système de vélo en libre-service, BIXI, a connu un succès sur toute la ligne en 2015. Jusqu'à 38 000 membres actifs ont utilisé ce service alors que plus de 3,5 millions de déplacements ont été effectués, soit 9% de plus qu'en 2014. L'OBNL continue d'être géré par un conseil d'administration constitué de membres nommés par la Ville de Montréal. Autonome et imputable, l'OBNL mène ses activités courantes de gestion et d'exploitation, définit ses orientations à moyen terme et veille à la préservation du patrimoine de BIXI MONTRÉAL à long terme.

La nouvelle grille tarifaire pour la saison 2016 a été adoptée par le conseil municipal à sa séance du 9 décembre 2015. Cependant, et comme à chaque année, BIXI MONTRÉAL souhaite accroître son membership et augmenter les ventes d'abonnements par le biais de diverses promotions. De façon générale, celles-ci se traduisent par des rabais consentis aux utilisateurs qui cumulent plus d'un titre de transport ou qui sont membres d'organismes favorisant l'utilisation du transport actif. C'est la raison pour laquelle BIXI MONTRÉAL a développé un partenariat avec la STM, Communauto, l'AMT et Vélo Québec Association, notamment, à qui des rabais promotionnels sont proposés. Ces rabais dont bénéficient les abonnés de ces organismes peuvent se traduire, entre autres, par des réductions sur le coût de leur abonnement. Il s'agit d'une formule gagnante où tout le monde y trouve son compte.

Comme l'ensemble des tarifs doivent être approuvés par les instances décisionnelles de la Ville et que le *règlement sur les tarifs de compétence locale relevant du conseil municipal pour l'exercice 2016* a déjà été adopté, les promotions à ajouter dans la grille tarifaire du service BIXI pour l'année 2016 peuvent être adoptées par une ordonnance du comité exécutif en vertu de l'article 62 de ce Règlement (15-091).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1399 (9 décembre 2015) Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2016);

CE15 1018 (27 mai 2015) Édicter, en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent extrait de

résolution et identifiée par le greffier afin de procéder à l'ajout de nouvelles promotions à la grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2015;

CE15 0413 (11 mars 2015) Édicter, en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance numéro 2 afin de procéder à des ajustements tarifaires du service Bixi pour l'année 2015;

CM14-044 (10 décembre 2014) Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2015);

CM14 0839 (19 août 2014) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI.

CM14 0301 (25 mars 2014) Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166 \$ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 2) Alternativement à l'acquisition des actifs prévus à la résolution CM14 0175, le cas échéant, approuver la prise en paiement de tous les actifs de SVLS; 3) Conclure une entente de subvention en faveur de BIXI MONTRÉAL et autoriser une dépense de 165 000 \$ à cet effet; 4) Conclure un contrat de prêt pour un montant de 460 000 \$ à BIXI MONTRÉAL et conclure une convention d'hypothèque afin d'en garantir le remboursement, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 5) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI; 6) Approuver deux nominations qui découlent de l'entente de gestion entre la Ville et BIXI MONTRÉAL.

## DESCRIPTION

Les promotions proposées pour l'année 2016 sont les suivantes:

Partenaire	Nom de la promotion	Clientèle cible	Objectif	Description
STM	OPUS à l'année	Clients OPUS à l'année STM	Promouvoir le cocktail transport et récompenser les clients fidèles aux deux services.	20\$ de rabais sur l'abonnement 1 an BIXI et 39\$ de crédit sur la carte OPUS à l'année (rétroactif au 11 <sup>e</sup> mois de l'abonnement OPUS).
	BIXI-Bus mensuel	Acheteurs de cartes CAM mensuelles STM	Promouvoir le cocktail transport dans une période creuse STM, augmenter les ventes d'abonnements mensuels BIXI.	Abonnement 30 jours à BIXI à 50% de rabais (15\$) aux détenteurs de carte CAM de juin, juillet, août et septembre. 50% du montant du rabais est remboursé par la STM (7,50\$).
	Programme Maestro	Clients OPUS à l'année STM et détenteur du	Promouvoir le cocktail transport et récompenser les	Chaque client Maestro a reçu un abonnement



		titre Maestro (clients fidèles)	clients fidèles aux deux services.	occasionnel BIXI et 3 accès 24h inclus (valeur de 20\$).
	OPUS et cie (L'entreprise qui adhère au programme s'engage à contribuer financièrement à l'achat des abonnements OPUS & Cie de ses employés et la STM s'engage à octroyer le même pourcentage de réduction, jusqu'à concurrence de 10%.)	Clients OPUS et cie à l'année	Promouvoir le cocktail transport et récompenser les clients fidèles aux deux services.	20% de rabais offert sur l'abonnement 1 an à BIXI.
<b>Communauto</b>	Auto-BIXI-Bus	Clients BIXI, Communauto et STM	Promouvoir le cocktail transport et récompenser les clients fidèles aux trois services.	Crédit de 59\$ chez Communauto aux membres BIXI, STM et Communauto. Rabais offert par Communauto.
	BIXI-Auto	Clients BIXI et Communauto	Promouvoir le cocktail transport et récompenser les clients fidèles aux deux services.	Crédit de 10\$ aux membres BIXI et Communauto. Rabais offert par Communauto.
<b>*Accès Montréal</b>	Rabais BIXI	Montréalais détenteurs de cartes Accès Montréal	Augmenter les ventes d'abonnements 1 an auprès des montréalais.	20% de rabais sur l'abonnement 1 an BIXI.
<b>AMT</b>	Rabais BIXI	Clients OPUS+ et OPUS+ entreprise de l'AMT.	Augmenter les ventes d'abonnements 1 an auprès de la clientèle AMT	20% de rabais offert sur l'abonnement 1 an à BIXI.
<b>Vélo Québec Association</b>	Rabais BIXI	Clientèle BIXI et VQA	Augmentation du membership pour les deux organisations	10\$ de rabais sur l'abonnement annuel BIXI aux membres VQA et 10\$ de rabais sur les memberships VQA aux membres BIXI.

Promotion BIXI

Nom de la promotion	Clientèle cible	Objectif	Description
---------------------	-----------------	----------	-------------

<b>Ventes groupes</b>	Entreprises, groupes d'amis, de loisirs, club sociaux	Favoriser les ventes d'abonnements annuels à BIXI via la vente à rabais à des groupes ciblés	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2016, 20% de rabais à l'achat d'un minimum de 20 abonnements 1 an. Du 2 juin au 15 novembre 2016, le rabais sera de 10%.
-----------------------	---	--	--

#### Promotions ponctuelles

<b>Nom de la promotion</b>	<b>Clientèle cible</b>	<b>Objectif</b>	<b>Description</b>
<b>Go Vélo Montréal</b>	Participants au Tour la nuit ou Tour de l'Île	Amélioration de la notoriété de BIXI en tant que joueur important dans l'industrie du vélo et plus particulièrement des déplacements à vélo.	Prêt d'un BIXI au tarif de 2 \$ pour pédaler le Tour de Nuit (3 juin) ou le Tour de l'Île de Montréal (5 juin).
	Population montréalaise et touristes		Les 3, 4, 5 juin 2016, l'accès 24h à BIXI sera offert au tarif de 1\$ au lieu du tarif régulier de 5\$. L'accès 24h donne droit à un nombre illimité de trajets de 30 minutes ou moins pour une période de 24h. Les frais supplémentaires s'appliquent pour les trajets de plus de 30 minutes.
<b>En ville sans ma voiture</b>	Population montréalaise et touristes	Génération de déplacements, tests de nos plans de contingence et opportunités de relations publiques, l'AMT n'étant plus impliqué lors de cette journée mondiale.	Le 22 septembre 2016, l'accès 24h à BIXI sera offert au tarif de 1\$.

(\* ) Promotion introduite en 2015 mais qui a été modifiée en 2016

#### **JUSTIFICATION**

Les promotions offertes visent à attirer de nouveaux utilisateurs du BIXI et à permettre à BIXI MONTRÉAL d'atteindre les objectifs financiers fixés dans son Plan d'affaires 2015-2019, lequel a été déposé au comité exécutif en novembre 2014 (CE14 1795).

Les tarifs de BIXI doivent être approuvés par les instances décisionnelles de la Ville. Étant donné que le règlement 15-091 sur les tarifs de compétence locale relevant du conseil municipal pour l'exercice financier 2016 a déjà été adopté, les promotions à ajouter dans la grille tarifaire du service BIXI pour cette même année peuvent être adoptées par une ordonnance du comité exécutif en vertu de l'article 62 de ce même règlement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'adoption de l'ordonnance et les modifications apportées à la grille tarifaire de BIXI MONTRÉAL pour l'année 2016 n'ont aucune incidence budgétaire pour la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le service BIXI s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le dossier est approuvé, les impacts seront significatifs:

- Plus grande facilité pour BIXI MONTRÉAL d'atteindre ses objectifs en terme d'abonnements, de revenus et de déplacements;
- La diversité de la grille tarifaire répond à des besoins variés et risque de plaire davantage aux utilisateurs qui souhaitent y trouver leur compte;

Si le dossier est refusé:

- On ne répond que partiellement aux besoins exprimés par les utilisateurs;
- Le partenariat proposé avec l'AMT, la STM, Communauto et Vélo Québec Association ne pourra être initié, ce qui risque de déplaire à la clientèle qui aurait pu bénéficier de rabais intéressants;
- Les revenus anticipés pour 2016 risquent d'être moindres que ceux prévus. L'impact se fera peut-être sentir sur le budget 2017;

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

BIXI MONTRÉAL a déjà prévu, en collaboration avec le service des communications de la Ville, une stratégie de communication pour assurer la diffusion de ces modifications à la grille tarifaire.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mi-mars: annonce des nouvelles promotions par BIXI MONTRÉAL en vue de la prochaine saison.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel D BÉDARD  
Cons. en aménagement - chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Serge LEFEBVRE  
Chef de division

Le : 2015-12-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

**Approuvé le :** 2016-03-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-03-02

CE : 40.002

2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.003  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1156807002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisé par le Conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2016-2018.

Il est recommandé :  
d'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisé par le Conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2016-2018.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-07 17:42

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156807002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisé par le Conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2016-2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a octroyé à la Société du parc Jean-Drapeau, par le biais de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018, respectivement 15,0 M\$, 15,0 M\$ et 15,0 M\$ pour les années 2016, 2017 et 2018 afin d'assurer la pérennité des installations, la sécurité des visiteurs, des usagers et des employés.

Programme de protection de l'actif immobilisé (Maintenance d'actifs)

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Aujourd'hui, 1,7 millions de visiteurs fréquentent annuellement le parc Jean-Drapeau, soit pour les équipements majeurs qui s'y trouvent (p. ex. Complexe aquatique, plage, Biosphère, Bassin olympique, etc.), pour la tenue de plus de 60 événements et activités qui s'y déroulent (p. ex. Fête des neiges, Week-ends du Monde, Piknic Électronik, Osheaga, Heavy Mtl, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts.

Compte tenu de l'achalandage annuel, du nombre important et de la variété des activités, de même que de l'envergure des événements qui se tiennent sur le territoire du parc Jean-Drapeau, la Société, afin de réaliser sa mission, se doit d'offrir des installations et des infrastructures appropriées capables d'assurer le bon déroulement des activités et événements majeurs tout en étant sécuritaires pour les usagers et les employés. Faute de budget, les installations et les infrastructures de la Société sur le site sont vétustes et ont souffert au cours des années d'un déficit d'investissement (selon le rapport de vérification du vérificateur général de la Ville de Montréal des installations et infrastructures de la Société du parc Jean-Drapeau réalisé en 2010 et l'étude de SNC Lavalin). Par ailleurs, des bâtiments patrimoniaux nécessitent des travaux importants et urgents. Compte tenu de l'état des installations et des infrastructures ainsi que des risques qui en découlent, des



actions doivent être poursuivies en 2016 et les prochaines années en vue de corriger des situations problématiques. Par la suite, il importe que les installations et les infrastructures fassent l'objet d'un entretien constant, ainsi que des mises aux normes et à niveau qui s'imposent afin de contrer une détérioration prématurée. Ces opérations d'entretien prévues en 2016 sont une condition essentielle pour maintenir les infrastructures du Parc en bon état de fonctionnement et assurer la sécurité des lieux tout en préservant leurs valeurs historiques et patrimoniales.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0344 - 4 mars 2015 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé et de lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,750 M\$ pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2015-2017.

CE14 1779 - 19 novembre 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 4 433 250 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique, secteur du Quartier des athlètes, à Construction Socam, aux prix et aux conditions de sa soumission datée du 22 octobre 2014 et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

CE14 1616 - 22 octobre 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé et de lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,259 M\$ pour l'année 2014, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2014/2016.

CE14 0880 - 4 juin 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 249 439.82 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15 %), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 3), à la firme « Néolect », aux prix et conditions de sa soumission datée du 7 avril 2014, conformément à l'appel d'offres public #20140110 et disponible au budget PTI "Mise aux normes du réseau électrique" de la Ville de Montréal, accordé à la Société du parc Jean-Drapeau.

CE13 1087 - 31 juillet 2013 – Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 3 454 625,25\$, comprenant toutes les taxes et contingences (15%), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 2), à la firme « Transelec / Common inc. », aux prix et conditions de sa soumission datée du 28 mai 2013.

CE13 1088 - 31 juillet 2013 – Autoriser à la Société du parc Jean-Drapeau une dépense de 40,471 M\$ afin de poursuivre les travaux relatifs à la réfection et au développement des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau et autoriser la Société à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence du montant prévu au PTI 2013, soit 40,471 M\$.

CG13 0049 - 28 février 2013 - Adopter un budget supplémentaire de 76 673 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés de 2012, pour des projets identifiés par les services centraux, relevant du conseil d'agglomération, conformément aux documents joints au dossier décisionnel.

CE12 2057 - 12 décembre 2012 - Effectuer les travaux essentiels et urgents. Autoriser la SPJD à octroyer un contrat de 7 459 807,95 \$ (incluant les taxes) pour le projet d'agrandissement et de mise aux normes du pavillon Hélène-de-Champlain à la firme "Les Entreprises QMD" aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 août 2012. Autoriser le report des budgets non utilisés de 2012 à 2013. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

CE12 1919 - 28 novembre 2012 - Autoriser à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) une dépense de 15 758 000 \$ afin de poursuivre les travaux afférents à la réfection de bâtiments, d'équipements, du réseau électrique de l'île Notre-Dame et du réseau routier. Autoriser la SPJD à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence d'une somme de 15 758 000 \$.

CG12 0333 - 21 septembre 2012 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

CG12 0283 - 23 août 2012 - Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à réaliser une dépense en immobilisations n'excédant pas 5 650 000 \$ aux fins des travaux portant sur les infrastructures du réseau routier (2 653 550 \$) ainsi que sur les infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égouts (2 996 450 \$) de la Ville, situé sur le territoire du Parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire de 2 653 550 \$ provenant du PTI du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement au PTI dédié à la Société du Parc Jean-Drapeau, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Approuver le projet de modification à la convention initiale intervenue le 27 octobre 2011 (CG11 0354) afin de refléter l'augmentation de 5 650 000 \$ des travaux d'immobilisations confiés à la Société. Autoriser le principe du report en 2013 de tout solde non utilisé en 2012 du budget viré de 2 653 550 \$.

CE11 0766 - 25 mai 2011 - Autoriser une dépense de 14 536 000 \$ afin de procéder à la réalisation de travaux au parc Jean-Drapeau, relatifs au développement et à la sécurisation des bâtiments, des aménagements extérieurs, dont la mise aux normes du réseau électrique haute tension, et des équipements. Autoriser la SPJD à faire appel aux services professionnels de la Ville de Montréal dans le cadre de ce projet. Autoriser la SPJD à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives jusqu'à concurrence de 14 536 000 \$. Imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 15,0 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération.

Dans le cadre de sa mission, la Société du parc Jean-Drapeau a entre autres responsabilités la gestion, le développement et la préservation des bâtiments et des équipements du parc Jean-Drapeau. Or, actuellement trois types d'actifs sont concernés par les travaux visant la sécurité des lieux : les bâtiments et installations, les aménagements extérieurs ainsi que le mobilier urbain et les équipements.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du présent règlement d'emprunt permettra de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de

contrats et, par conséquent, de réaliser plus rapidement les travaux et de financer les divers contrats futurs en évitant ainsi l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le programme de protection de l'actif immobilisé a été évalué à 15,0 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour l'année 2016. Ces travaux seront effectués par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). Les budgets sont déjà prévus à même l'enveloppe octroyée lors de la confection du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018. Le montant de 15,0 M\$ provenant du budget d'investissements autorisé dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 se répartit ainsi :

No. De projet	No. Sous-projet	Description	No. Projet SIMON	2016 INVESTI
43010	1143010002	Bâtiments	135814	10 775 000 \$
43010	1143010003	Aménagements	135816	2 000 000 \$
43010	1143010004	Achats d'équipements	135817	2 225 000 \$
				15 000 000 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux demeurent importants pour assurer la sécurité des usagers et des employés, ainsi que le bon déroulement des activités et des événements se déroulant au parc Jean-Drapeau. Ils permettront en outre de maintenir un haut niveau de fréquentation dans un environnement plus adapté.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'ensemble des projets suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.

La Société du parc Jean-Drapeau ne peut octroyer de contrats de plus de 2 millions de dollars à moins d'avoir préalablement reçu l'aval du comité exécutif, conformément à la convention la liant à la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario - Ext DE FANTI  
Directeur Finances et TI

**ENDOSSÉ PAR**

Ronald CYR  
Directeur général

Le : 2015-12-02

CE : 40.005  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.006  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.001  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1155271002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le bilan annuel 2015 de la qualité de l'eau potable de 14 réseaux de distribution dont le suivi réglementaire est assuré par la Ville de Montréal. Ces réseaux de distributions d'eau potable sont desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. La production d'un bilan annuel par réseau de distribution d'eau potable est exigée en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Il est recommandé :  
de déposer le bilan annuel 2015 de la qualité de l'eau potable de 14 réseaux de distribution dont le suivi réglementaire est assuré par la Ville de Montréal. Ces réseaux de distributions d'eau potable sont desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. La production d'un bilan annuel par réseau de distribution d'eau potable est exigée par le Règlement sur la qualité de l'eau potable.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 15:15**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155271002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le bilan annuel 2015 de la qualité de l'eau potable de 14 réseaux de distribution dont le suivi réglementaire est assuré par la Ville de Montréal. Ces réseaux de distributions d'eau potable sont desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. La production d'un bilan annuel par réseau de distribution d'eau potable est exigée en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Relevant du Service de l'eau, la Direction de l'eau potable (DEP) assure l'alimentation en eau potable à l'ensemble de la population de l'agglomération de Montréal à partir de six (6) usines de production d'eau potable : Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

L'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande au responsable d'un système de distribution d'eau de produire un bilan annuel de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine. Il doit être complété avant le 31 mars de chaque année pour l'eau distribuée durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année précédente. Le bilan présente un résumé de tous les résultats des analyses d'eau effectuées en vertu du RQEP et explique tous les dépassements de norme.

Un exemplaire de ce bilan doit être tenu à la disposition du ministre sur demande, conformément au RQEP, le bilan doit être disponible aux utilisateurs des réseaux de distribution de l'eau potable de l'agglomération de Montréal dès qu'il aura été soumis aux instances. Également le responsable du système de distribution doit aussi en fournir copie aux utilisateurs, sur demande.

La Division d'expertise technique du Service de l'environnement de la Ville de Montréal a le

mandat d'assister la DEP pour produire ces bilans pour les quatorze réseaux de distribution dont elle assure le suivi réglementaire de la qualité de l'eau potable.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0221 – 3 avril 2015- Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

CG14 0181 - 1<sup>er</sup> mai 2014 - Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2013 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

CM13 0693 - 26 août 2013 - Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2012 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater et DesBaillets.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à déposer au conseil d'agglomération le bilan annuel de la qualité de l'eau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

Les faits saillants de ce bilan se résument ainsi, soit :

- Les analyses microbiologiques et des substances organiques n'ont présenté aucun dépassement des seuils réglementaires.
- Les analyses de substances inorganiques, plus spécifiquement le plomb, ont dépassé la norme prescrite uniquement pour le réseau de distribution d'eau potable de Montréal. Les dépassements enregistrés sont le résultat d'une campagne exhaustive d'échantillonnage du plomb dans des secteurs potentiellement problématiques, avec la présence d'entrées de service en plomb, dans un but de cibler les actions correctrices. Un plan d'action a été mis de l'avant par la Ville dans le cadre d'une entente avec le MDDELCC pour éliminer les entrées de service en plomb, côté public, d'ici 2027. Un dépliant sur le plomb a été distribué aux propriétaires des résidences touchées. De plus, une lettre faisant état des résultats et des recommandations leur a également été adressée.

Afin de démontrer de la transparence et faciliter l'accès à l'information pour tous les consommateurs de l'eau potable du réseau de l'agglomération, le Service de l'eau a opté pour la publication du bilan sur le site internet de la Ville. De plus, une synthèse des plaintes relatives à la qualité de l'eau (section facultative du bilan) est présentée dans le bilan 2015 ainsi que les rapports annuels de la qualité de l'eau produite par les six (6) usines d'eau potable. Plusieurs citoyens et industries consultent ces résultats.

### **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal a à cœur de rencontrer les exigences du RQEP et de faire preuve de transparence par la publication du bilan de la qualité de l'eau sur le site internet de la Ville de Montréal. Les citoyens pourront le consulter facilement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En facilitant l'accès à l'information par la population, ce bilan contribue à mettre la communauté au cœur du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas donner suite à l'obligation réglementaire équivaldrait à contrevenir au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et rendrait les Villes passibles d'une amende.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Outre la diffusion du bilan de l'eau 2015 sur le site internet de la Ville de Montréal, la Service des communications n'a pas prévu d'autres opérations de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt du bilan au conseil d'agglomération : 24 Mars 2016.  
Publication : diffusion du bilan sur le site internet : 31 Mars 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Laurent LAROCHE, Service de l'environnement

Lecture :

Laurent LAROCHE, 19 février 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

André CAZA  
Resp. des operations (service de l'eau)

#### **ENDOSSÉ PAR**

André MARSAN  
Chef de l'exploitation des usines

Le : 2016-02-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2016-02-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2016-02-29



**Dossier # : 1163624011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE162645002 - Conclure avec Boivin & Gauvin inc. une entente-cadre pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien, pour une période de 120 mois - Appel d'offres public 15-14691 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé de 9 932 508,85 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'APRIA, d'équipements et accessoires et la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien pour une période de 120 mois.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE162645002 - Conclure avec Boivin & Gauvin inc. une entente-cadre pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien, pour une période de 120 mois - Appel d'offres public 15-14691 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé de 9 932 508,85 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'APRIA, d'équipements et accessoires et la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien pour une période de 120 mois.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-14 10:44

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163624011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE162645002 - Conclure avec Boivin & Gauvin inc. une entente-cadre pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien, pour une période de 120 mois - Appel d'offres public 15-14691 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé de 9 932 508,85 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'APRIA, d'équipements et accessoires et la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien pour une période de 120 mois.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE162645002 reçu du comité exécutif le 2 mars 2016, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Boivin & Gauvin inc. une entente-cadre pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien, pour une période de 120 mois - Appel d'offres public 15-14691 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé de 9 932 508,85 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'APRIA, d'équipements et accessoires et la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien pour une période de 120 mois.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats  
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 10 mars 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE162645002 reçu du comité exécutif le 2 mars 2016. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Boivin & Gauvin inc. une entente-cadre pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien, pour une période de 120 mois - Appel d'offres public 15-14691 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé de 9 932 508,85 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'APRIA, d'équipements et accessoires et la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien pour une période de 120 mois.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-03-10

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-03-14





**Dossier # : 1163624007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102007 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102007 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-14 10:41

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1163624007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102007 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE154102007 reçu du comité exécutif le 2 mars 2016, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 mars 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154102007 reçu du comité exécutif le 2

mars 2016. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-10

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-03-14

**Dossier # : 1163624008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102009 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 477 000,00 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102009 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 477 000,00 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-14 10:41

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163624008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102009 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 477 000,00 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE154102009 reçu du comité exécutif le 2 mars 2016, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 477 000,00 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 mars 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154102009 reçu du comité exécutif le 2

mars 2016. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 477 000,00 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires.  
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-10

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-03-14





**Dossier # : 1163624012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE164139002 - Accorder un contrat à Entreprise de construction Ventec Inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 400,11 \$ (contrat: 11 916 003,09\$ + incidences: 762 397,02 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329902 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE164139002 - Accorder un contrat à Entreprise de construction Ventec Inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 400,11 \$ (contrat: 11 916 003,09\$ + incidences: 762 397,02 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329902 - 3 soumissionnaires.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-14 10:47

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163624012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE164139002 - Accorder un contrat à Entreprise de construction Ventec Inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 400,11 \$ (contrat: 11 916 003,09\$ + incidences: 762 397,02 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329902 - 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE164139002 reçu du comité exécutif le 9 mars 2016, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Entreprise de construction Ventec Inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 400,11 \$ (contrat: 11 916 003,09\$ + incidences: 762 397,02 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329902 - 3 soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats  
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 10 mars 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE164139002 reçu du comité exécutif le 9 mars 2016. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Entreprise de construction Ventec Inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 400,11 \$ (contrat: 11 916 003,09\$ + incidences: 762 397,02 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329902 - 3 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-10

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-03-14

**Dossier # : 1163624014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102012 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau . Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Dépense totale de 22 592 475,53 \$ (contrat: 20 520 000,00 \$ + incidences: 2 072 475,53 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102012 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau . Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Dépense totale de 22 592 475,53 \$ (contrat: 20 520 000,00 \$ + incidences: 2 072 475,53 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163624014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102012 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau . Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Dépense totale de 22 592 475,53 \$ (contrat: 20 520 000,00 \$ + incidences: 2 072 475,53 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE154102012 reçu du comité exécutif le 9 mars 2016, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau . Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Dépense totale de 22 592 475,53 \$ (contrat: 20 520 000,00 \$ + incidences: 2 072 475,53 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

## **DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 10 mars 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154102012 reçu du comité exécutif le 9 mars 2016. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau . Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Dépense totale de 22 592 475,53 \$ (contrat: 20 520 000,00 \$ + incidences: 2 072 475,53 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau (entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 182 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

---

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-10

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-03-14



**Dossier # : 1163624015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102013 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209204 - 13 soumissionnaires.

Ilt recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102013 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209204 - 13 soumissionnaires.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-14 10:52

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163624015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102013 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209204 - 13 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE154102013 reçu du comité exécutif le 9 mars 2016, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209204 - 13 soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats  
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 10 mars 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154102013 reçu du comité exécutif le 9 mars 2016. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209204 - 13 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-03-10

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-03-14



**Dossier # : 1163624013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102010 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de la mise aux normes du réseau de la CSEM et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au Chemin de la Côte-des-Neiges. Arrondissement: Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 11 801 587,80 \$ (contrat: 10 878 083,94 \$ + incidences: 1 035 058,55 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 280001 - 4 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé de: Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102010 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de la mise aux normes du réseau de la CSEM et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au Chemin de la Côte-des-Neiges. Arrondissement: Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 11 801 587,80 \$ (contrat: 10 878 083,94 \$ + incidences: 1 035 058,55 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 280001 - 4 soumissionnaires conformes.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-14 10:51

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163624013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102010 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de la mise aux normes du réseau de la CSEM et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au Chemin de la Côte-des-Neiges. Arrondissement: Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 11 801 587,80 \$ (contrat: 10 878 083,94 \$ + incidences: 1 035 058,55 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 280001 - 4 soumissionnaires conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE154102010 reçu du comité exécutif le 9 mars 2016, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de la mise aux normes du réseau de la CSEM et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au Chemin de la Côte-des-Neiges. Arrondissement: Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 11 801 587,80 \$ (contrat: 10 878 083,94 \$ + incidences: 1 035 058,55 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 280001 - 4 soumissionnaires conformes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

## **DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 10 mars 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154102010 reçu du comité exécutif le 9 mars 2016. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de la mise aux normes du réseau de la CSEM et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au Chemin de la Côte-des-Neiges. Arrondissement: Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 11 801 587,80 \$ (contrat: 10 878 083,94 \$ + incidences: 1 035 058,55 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 280001 - 4 soumissionnaires conformes.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-10

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-03-14



**Dossier # : 1163624016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102011 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102011 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-14 10:53

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163624016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154102011 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray -Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE154102011 reçu du comité exécutif le 9 mars 2016, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats  
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 10 mars 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154102011 reçu du comité exécutif le 9 mars 2016. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1

337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-10

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-03-14

**Dossier # : 1163624010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155304001 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré et autoriser la convention à cette fin avec la firme Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155304001 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré et autoriser la convention à cette fin avec la firme Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-14 10:42

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163624010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155304001 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré et autoriser la convention à cette fin avec la firme Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE155304001 reçu du comité exécutif le 2 mars 2016, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels de gré à gré et autoriser la convention à cette fin avec la firme Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 mars 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE155304001 reçu du comité exécutif le 2 mars 2016. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels de gré à gré et autoriser la

convention à cette fin avec la firme Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**



Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-03-10

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-03-14

CE : 60.011  
2016/03/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS